

3

JUILLET - SEPTEMBRE 1968

10^e année

cahiers de documentation européenne

PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Outre les actes officiels publiés au «Journal Officiel des Communautés», les activités des Communautés européennes font l'objet de publications régulières.

En particulier la Commission des Communautés européennes publie un Bulletin mensuel sur l'activité des Communautés et le Parlement européen relate ses activités dans le périodique «Parlement Européen - Informations».

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans le Bulletin des Communautés.

Les Cahiers de documentation européenne sont conçus comme un complément à ces publications. Ils relatent les événements les plus marquants concernant l'intégration européenne qui se déroulent en dehors des organes des Communautés.

S O M M A I R E

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

sur le plan national

	<u>Page</u>
I. <u>Gouvernements et Parlements</u>	
<u>Allemagne</u>	
1. Position du Chancelier Kiesinger sur la politique européenne : réalisation de l'union douanière européenne et conférence européenne au sommet (1er juillet)	7
2. M. Schiller, ministre fédéral de l'économie, plaide pour la création de l'union économique (1er juillet)	9
3. Visite de M. Medici, ministre italien des affaires étrangères (1er août)	12
4. Entretiens germano-néerlandais sur l'Europe (18 septembre)	13
5. Visite du ministre luxembourgeois des affaires étrangères (24 septembre)	15
6. Le débat de politique étrangère au Bundestag (25 septembre)	15
7. Critiques gouvernementales contre le système de financement de la politique agricole communautaire (20 septembre)	20
8. Les entretiens politiques du général de Gaulle à Bonn (27-28 septembre)	21
<u>Autriche</u>	
1. Déclarations du ministre autrichien du commerce, M. Mitterer, sur le problème des rapports entre l'Autriche et la Communauté (10 juillet)	25
2. Démarche officielle de Vienne auprès des gouvernements des six pays de la C. E. E. et des institutions de la Communauté au sujet des négociations C. E. E. -Autriche (11 juillet)	26
<u>Belgique</u>	
1. Débats de politique européenne au Parlement (4, 9 et 11 juillet) ...	27
2. Signature du traité de non-prolifération nucléaire (20 août)	39
3. M. Harmel, ministre belge des affaires étrangères, fait le tour des capitales des Etats membres de l'U. E. O. (6 août - 18 septembre)	40
4. Déclaration de M. Lefèvre sur les problèmes technologiques européens (juillet-septembre)	41

France

Page

1. Problèmes européens évoqués au cours des Débats sur la déclaration de politique générale du Gouvernement Couve de Murville (17 juillet) 43
2. Entretiens Debré-Brandt (9 septembre) 46
3. Allocution de M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères à l'Association de la presse diplomatique (17 septembre) 47

Grande-Bretagne

1. Visite à Londres du ministre des affaires économiques de la République fédérale d'Allemagne (28 août) 48
2. Les entretiens anglo-néerlandais à Londres (30 août) 49

Italie

1. Débat de politique européenne au Parlement italien (juillet) 50
2. Déclaration devant le Sénat de M. Sedati, ministre de l'agriculture, sur la politique agricole communautaire (25 juillet) 53

Luxembourg

- Le traité de non-prolifération des armes nucléaires (14 août) 54

Pays-Bas

1. Délibérations au sein de commissions parlementaires sur la politique communautaire en matière de produits laitiers et de viande bovine (11 juin) 55
2. La position de la commission permanente de politique commerciale à l'égard de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. et les relations entre l'Est et l'Ouest (22 août) 57
3. Questions parlementaires 58
 - Taxe sur la margarine et renforcement des compétences budgétaires du Parlement européen 58
 - Elargissement de la Communauté européenne (juillet) 59
 - Approvisionnement en uranium (juillet) 60
4. Application des règlements communautaires 60
5. Visite du ministre turc des affaires étrangères aux Pays-Bas (19-21 juillet) 61

II. Partis et personnalités politiques

1. M. Wrangel, député C. D. U. au Bundestag, présente un programme de politique européenne (8 juillet) 62
2. Le groupe F. D. P. du Bundestag formule des propositions sur la politique agricole (25 juillet) 62

	<u>Page</u>
3. Proposition de M. Dichgans, délégué C. D. U. : l'Eurofranc doit remplacer l'eurodollar comme septième monnaie des Etats membres de la C. E. E. (juillet)	63
4. Un député du parti socialiste allemand propose la création d'un comité technologique d'U. E. O. (septembre)	65
5. Déclarations de l'ancien ministre britannique, M. George Brown, sur le rôle européen de la Grande-Bretagne (septembre)	66
6. Conférence du prince Bernhard des Pays-Bas sur la coopération européenne dans les domaines aéronautique et spatial (18 septembre)	66
7. Le groupe de la C. S. U. discute de la politique européenne de défense (20 septembre)	68
8. M. Hallstein, ancien président de la Commission de la C. E. E., plaide en faveur d'une réorganisation de la politique de défense de l'Europe (22 septembre)	69
9. Conférence de M. Toncic-Sorinj, ancien ministre des affaires étrangères autrichien, sur "la Communauté européenne vue de l'extérieur" (23 septembre)	70

III. Organisations et groupes d'intérêt

1. Les milieux économiques allemands et la crise française (juin-juillet)	73
2. Hambourg et le marché commun : considérations du sénateur H. Kern (1er juillet)	74
3. La section allemande du C. E. P. E. S. et l'intégration européenne (15 juillet)	76
4. Prise de position de la Chambre de commerce germano-suisse sur la politique européenne (19 août)	76
5. Le marché belge des produits laitiers et la politique communautaire (août)	77
6. Prise de position des milieux économiques allemands sur l'association des Etats africains (26 août)	79
7. La fédération néerlandaise des syndicats de l'industrie métallurgique et l'intégration européenne (30 août)	80
8. Union européenne d'Allemagne : majorité en faveur de l'accélération de la politique d'intégration (5 septembre)	81
9. M. Münchmeyer, président de l'Union fédérale des banques privées, demande une union monétaire européenne (13 septembre) ..	81
10. Le secrétaire général de "Force ouvrière" : "Il faut interdire à la C. G. T. l'accès des organismes européens" (16 septembre) ...	83
11. Pour le secrétaire général de la F. N. S. E. A., la nouvelle politique agricole française ne peut être qu'européenne (23-24 septembre)	84

12. Avis de M. Berg, président du Bundesverband der Deutschen Industrie (B.D.I.) (Union fédérale de l'industrie allemande) sur l'évolution européenne (27 septembre)	84
--	----

sur le plan communautaire et international

I. Exécutif communautaire

1. Allocution de M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes, devant le Hamburger Übersee-Club (13 juillet)	87
2. Les membres allemands de la Commission de la C. E. E. critiquent les mesures prises par la France pour remédier à la crise économique (2 juillet)	87
3. M. Bodson, membre de la Commission, examine la politique sociale de la Communauté au 1er juillet 1968 et le rôle de la jeunesse en Europe (2 juillet)	88
4. Déclaration de M. Mansholt sur la responsabilité des Etats-Unis et de l'Europe dans le développement du commerce avec le tiers-monde (15 juillet)	90
5. Interview du professeur Levi-Sandri sur la rencontre franco-allemande de Bonn des 27 et 28 septembre 1968	91

II. Mouvements, organisations et personnalités

1. Le comité exécutif des syndicats libres des six pays se prononce en faveur d'une relance de la Communauté par le renforcement de sa structure démocratique (10-11 juillet)	94
2. Prise de position du C. O. P. A. sur les problèmes laitiers européens (12 septembre)	95
3. Les problèmes de la politique agricole européenne évoqués à la journée internationale du commerce des céréales de Hambourg (19 septembre)	96
4. Le XVIIIème Congrès de l'U. E. D. C. souligne l'engagement des démocrates-chrétiens en faveur d'une Europe unie (12-15 septembre)	97
5. Le Congrès politique du Mouvement européen aux Pays-Bas (21-23 septembre)	101
6. Le XXIème Congrès de l'Internationale libérale lance un appel en faveur de l'Europe unie (20-24 septembre)	102

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

1. Problèmes généraux	1/B
2. Questions institutionnelles	5/B
3. Questions économiques	7/B
4. Questions financières et monétaires	14/B
5. Concurrence	18/B
6. Questions sociales	21/B
7. Agriculture	26/B
8. Transports	30/B
9. Energie	34/B
10. Recherche et culture	37/B
11. Pays et territoires associés	39/B
12. Relations extérieures	41/B
13. Défense	47/B
14. Questions juridiques	49/B

PREMIERE PARTIE
PROBLEMES DE L'INTEGRATION EUROPEENNE
sur le plan national

I - GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS

Allemagne

1. Position du Chancelier Kiesinger sur la politique européenne : réalisation de l'union douanière européenne et conférence européenne au sommet

Lors d'une réception célébrant l'accomplissement de l'union douanière européenne, le 1er juillet 1968, le chancelier fédéral a prononcé à Bad Godesberg une allocution dans laquelle il a notamment fait les déclarations suivantes au sujet de la politique européenne :

"Ce 1er juillet 1968, qui voit s'accomplir l'union douanière européenne, représente réellement un jalon très important dans l'histoire de l'unification européenne... C'est pour nous un jour de joie et de satisfaction, mais c'est aussi l'occasion de réfléchir à nos préoccupations. Par suite d'une série de circonstances, les efforts tendant à l'unification européenne menacent d'aboutir à une impasse. Les Etats membres des Communautés européennes ne sont malheureusement plus unanimes sur les objectifs et les méthodes des Communautés et sur leur élargissement au-delà de leurs limites actuelles. De surcroît, plusieurs Etats membres ont connu, l'an passé en particulier, des difficultés considérables d'ordre intérieur qui ont peut-être contribué à diminuer quelque peu l'énergie nécessaire à cette grande oeuvre d'unification.

Mais s'il est vrai qu'il est indispensable d'écarter ces difficultés intérieures pour parvenir à l'unification européenne - car l'union d' Etats membres malades ne peut pas donner un ensemble sain - il n'en est pas moins vrai qu'il sera plus facile de les surmonter si nous accomplissons des progrès sensibles dans la voie de l'unité européenne et si nous pouvons faire prendre conscience aux peuples de ces progrès.

Il est donc grand temps de surmonter cette stagnation et en particulier de ne pas laisser les divisions relatives à l'adhésion de nouveaux membres entraver également le développement interne des Communautés. Cela signifie que nous devons donner un élan nouveau et vigoureux; cela signifie que nous devons remplir avec énergie et rapidité le cadre fourni par les traités de Rome, et même que nous devons penser à étendre au-delà des limites actuelles le domaine des tâches qui nous incombent. Cela signifie aussi qu'en dépit de toutes les difficultés, nous devons aider à préparer, avec énergie et réalisme et sans esprit doctrinaire, les voies de la Communauté à ceux qui veulent également en devenir membres, et cela signifie enfin que nous ne devons pas perdre de vue le grand objectif final de nos efforts, l'union politique de l'Europe.

Tout Européen qui pense sait que si nous ne parvenons pas à une attitude européenne solidaire en matière de politique mondiale, nous aurons de moins en moins de part à l'aménagement de l'avenir de notre monde et que nous devons même accepter un jour que d'autres décident de notre sort, du sort des forces et des Etats européens morcelés. Et cela nous ne devons pas le permettre. C'est pourquoi des élans nouveaux, un courage nouveau, des actes nouveaux sont indispensables."

Le 5 juillet 1968, le Chancelier Kiesinger a donné à Bonn, devant la presse allemande et étrangère, un aperçu général de la situation intérieure et extérieure de la République fédérale. En réponse à un journaliste qui lui demandait comment il concevait l'avenir de la politique européenne, dont le chancelier fédéral avait déjà parlé dans son discours sur la réalisation de l'union douanière, et quelle était son opinion sur les mesures de solidarité prises envers la France par les membres de la C. E. E., le chancelier fédéral a déclaré :

"Les membres de la C. E. E. devraient se montrer très généreux en ce qui concerne ces mesures de soutien. Mais, dans ma déclaration, j'ai simplement voulu dire ceci : Nous sommes arrivés peu à peu à une situation presque insupportable. Une question politique importante, la plus importante peut-être pour l'avenir européen, s'est peu à peu complètement désagrégée dans l'esprit de l'opinion publique européenne. Les grands élans ont été remplacés par des faits que seuls peuvent encore dominer un nombre restreint de spécialistes mais non plus les peuples, et cela depuis longtemps. Il s'agit donc d'abord de montrer ce qui a été réalisé. Il aurait été bon que le 1er juillet, lors de la réalisation de l'union douanière, les barrières douanières aient pu tomber et les douaniers fermer leurs bureaux. Mais le simple voyageur retrouve la même situation que précédemment et se demande : où est donc l'union douanière ? Il sera très difficile de lui faire comprendre qu'il existe encore une quantité considérable de mesures fiscales compensatoires en raison desquelles les barrières douanières doivent être maintenues. La chute de ces barrières sera un important indice de progression. Je pense que nous devrions prendre au sérieux cette querelle au sujet de l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres pays candidats à l'adhésion. Nous devrions également prendre au sérieux l'attitude de la France et essayer patiemment de trouver une solution. Mais le point sur lequel nous devrions réellement être d'accord, et en particulier la France, qui elle aussi souhaite une communauté et non une zone de libre échange, c'est sur la nécessité de poursuivre résolument la construction des Communautés européennes, et pas seulement dans le langage spécialisé des experts. Les gouvernements devraient, par exemple au moyen d'une conférence européenne - je continue à plaider pour l'organisation de la conférence européenne au sommet qui a été décidée à Rome - ratteler de nouveau à cette grande tâche.

Dans ce climat de malaise qui règne actuellement dans le monde, y compris en Europe, et qui donne peut-être à beaucoup de jeunes gens l'impression que les milieux politiques n'ont plus aucune idée créatrice, qu'ils n'ont plus la force

de réaliser une grande oeuvre, une telle attitude apporterait une immense lueur d'espoir. Le gouvernement fédéral, pour sa part, s'efforcera de donner cet élan."

Dans une interview donnée le 7 juillet à la deuxième chaîne de la télévision allemande, le Chancelier Kiesinger a de nouveau préconisé des initiatives tendant à développer les Communautés européennes; il a réitéré sa demande d'une conférence au sommet des chefs de gouvernement de la Communauté des Six. Naturellement, il convient de s'entendre au préalable sur les sujets que les Six sont réellement tous disposés à examiner.

Le Chancelier a souligné la nécessité de parvenir à une Communauté politique. Les Européens devraient convenir d'une attitude solidaire en matière de politique mondiale. "Ils doivent agir ensemble dans le monde, dans ce monde, pour pouvoir exercer une influence sur leur forme d'existence future."

Les 12 et 13 juillet, la section CSU du Land de Bavière a tenu à Munich, sous la direction de son président, Franz Josef Strauss, son assemblée annuelle. Conformément à la tradition, le Chancelier Kiesinger, en tant que membre le plus éminent de la CDU, a pris part à cette réunion lors d'une brève visite.

Dans son discours, le Chancelier Kiesinger a traité en détail des questions du droit électoral et de la politique européenne. Pour le Chancelier, l'unification de l'Europe - sujet qui, au congrès du parti, n'a été abordé que d'une façon très secondaire par rapport aux années précédentes - est la "tâche de cette génération européenne". Mais toute l'affaire "nous a en quelque sorte glissé des mains. Ce grand élan européen qui a existé un jour est retombé". Pour M. Kiesinger, cela tient à ce que seuls un petit nombre d'experts comprennent encore quelque chose aux problèmes européens. Il n'est plus possible d'avoir une vue d'ensemble sur la tâche européenne, ni même sur les résultats obtenus jusqu'ici - par exemple la récente union douanière. C'est pourquoi M. Kiesinger a demandé que l'on en donne des signes plus visibles et il a rappelé le souhait qu'il avait exprimé de voir enfin s'organiser la conférence au sommet des chefs de gouvernement décidée à Rome.

(Bulletin du service de presse et d'information du gouvernement fédéral, n°83 du 2 juillet 1968 et n° 86 du 9 juillet 1968;
Die Welt, 6 juillet 1968;
Neue Zürcher Zeitung, 9 et 16 juillet 1968)

2. M. Schiller, ministre fédéral de l'économie, plaide pour la création de l'union économique

Lors de l'accomplissement de l'union douanière européenne, le 1er juillet 1968, le ministre fédéral de l'économie a exposé dans un article de presse ses vues sur les autres objectifs de l'intégration européenne.

En particulier, le ministre a fait les déclarations suivantes :

Le 1er juillet 1968 - un an et demi avant la fin de la période transitoire - l'union douanière est achevée. Simultanément, les premières réductions de droits de douane résultant des négociations Kennedy entrent en vigueur et des organisations de marché sont établies pour la plupart des produits agricoles. Un objectif important est atteint et ce doit être pour nous une satisfaction si l'on se rappelle les efforts qu'a coûté, préalablement à cet accomplissement de l'union douanière, l'organisation du marché du lait et les événements qui se sont produits en France. Toutefois, ce résultat est encore loin d'être suffisant. L'accomplissement de cette étape met mieux en lumière les tâches de l'avenir qui sont encore plus vastes et plus difficiles à maîtriser. Aussi bien en dépit de ce succès, nous ne pouvons nous dissimuler le fait que le sentiment d'une stagnation de la politique de la C. E. E. se répand, stagnation qui s'explique certes dans une large mesure par les divergences d'opinion relatives au problème de l'adhésion, mais dont les causes sont cependant à la fois plus complexes et plus générales. Les grandes tâches qui nous attendent et la situation actuelle de la politique européenne exigent que l'on réexamine de manière approfondie les buts et les moyens de cette politique et que les Etats membres se rappellent l'existence d'intérêts européens communs.

L'union douanière était un objectif important. Mais en même temps, elle ne constitue qu'un pas dans la voie de la réalisation d'un marché commun et un point de départ dans l'édification d'une véritable union économique.

Il n'existe pas encore de véritable marché intérieur

Pour créer dans la Communauté une situation analogue à celle d'un marché intérieur, il reste à éliminer de nombreuses restrictions à la libre circulation des marchandises, à la liberté d'établissement et de prestations de services, à la libre circulation des personnes et des capitaux. La disparition des droits de douane intracommunautaires et des restrictions quantitatives ne rend que plus urgentes l'élimination des autres entraves aux échanges et la poursuite de l'harmonisation des conditions de concurrence.

Le programme général pour l'élimination des entraves techniques aux échanges, présenté par la Commission, et les efforts déployés depuis des années déjà en vue d'une harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives nationales, en particulier dans le domaine des produits alimentaires, des médicaments et des produits vétérinaires montrent, ne serait-ce que par le nombre des obstacles dont ils témoignent, l'ampleur de la tâche restant à accomplir. Et tant que les impôts, les dispositions en matière sociale, les frais de transport et d'énergie grèveront l'économie de charges différentes, il existera des conditions de concurrence différentes dans l'espace économique en formation que constitue la C. E. E. On peut se demander s'il ne conviendrait pas de s'efforcer davantage d'établir des priorités. Autant il est nécessaire de travailler au détail de l'intégration, autant il est urgent, dans l'état actuel du marché commun, d'écarter par priorité les principaux obstacles.

La réalisation progressive du marché intérieur crée les conditions nécessaires à une intégration des économies par les entreprises elles-mêmes. En fait, le grand objectif final de l'union économique ne sera atteint que lorsque les organismes communautaires, les Etats membres et les entreprises travailleront à cet objectif en coopération et en s'y incitant réciproquement. L'union économique ne passe pas par les voies de la législation et de la réglementation. Dans le cadre européen également, une action concertée est nécessaire.

Compte tenu de l'interdépendance croissante des économies des Etats membres et de l'accélération accrue des modifications structurelles qu'entraîne la formation d'un grand espace économique, le développement d'une union économique exige une harmonisation toujours plus poussée de la politique économique des Etats membres et une action commune de la Communauté. Cette harmonisation et cette action commune seront la pierre de touche de la volonté politique des Etats membres de réaliser l'intégration économique.

Les recommandations du Conseil en matière de politique conjoncturelle, les programmes de politique économique à moyen terme, l'harmonisation de l'attitude des Etats membres à propos des problèmes monétaires internationaux constituent un début. Mais on ne peut nier que dans de nombreux cas les Etats membres persistent - peut-être plus qu'avant - dans une attitude défensive en se plaçant avant tout sur un plan national. Or, tous les responsables devraient se rendre compte que pour les Etats membres, faute de prendre en considération les intérêts communs, et de consentir un effort accru de solidarité, l'intégration européenne ne progressera que difficilement.

L'importance particulière de la politique industrielle

Dans des domaines fondamentaux comme ceux de l'énergie, de la recherche et de la technologie, des mesures communes sont indispensables. Après avoir traité avec une certaine priorité, ces dernières années, l'organisation du marché agricole, nous devons maintenant appliquer une politique industrielle résolue et rationnelle. Il faut rechercher les moyens de réaliser un marché commun des capitaux et d'adapter la politique de la concurrence au degré d'intégration atteint et recherché. La fusion des traités des trois Communautés faciliterait cette tâche. D'autre part, un accord sur certains secteurs de la politique commune nous permettrait aussi de nous rapprocher de la fusion des traités.

L'union douanière était un objectif fixé avec précision, qui a été atteint par des voies établies à l'avance. La réalisation du marché intérieur et surtout la construction de l'union économique sont rendues plus difficiles du fait que les formes et les modalités de l'intégration doivent d'abord être définies avec plus de précision. On peut également considérer cette situation comme une cause importante de la stagnation actuelle.

Solidarité accrue

A côté des organes communautaires - en particulier de la Commission - les Etats membres jouent un rôle décisif dans la recherche d'une solution aux problèmes de l'avenir. Plus les progrès de l'intégration touchent à l'essentiel de la politique des Etats, plus le sentiment de solidarité entre les Etats membres et la volonté politique de poursuivre l'intégration doivent se renforcer. Les derniers événements survenus en France ont montré aux Etats membres de la Communauté européenne combien ils dépendent étroitement les uns des autres. Nous pouvons espérer que cette situation donne une nouvelle chance à la consolidation de la Communauté et à son élargissement.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 1er juillet 1968; Industriekurier, Edition spéciale, 27 juin 1968)

3. Visite de M. Medici, ministre italien des affaires étrangères

Les ministres des affaires étrangères d'Italie et d'Allemagne se sont rencontrés à Bonn, le 1er août 1968, pour des entretiens politiques.

M. Brandt et le ministre italien des affaires étrangères se sont mis d'accord, à l'issue de leurs conversations, pour engager après l'été une "nouvelle tentative sérieuse" en vue d'élargir la Communauté européenne. Ils ont déclaré que le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres Etats candidats tels que le Danemark, la Norvège et l'Irlande ne pouvait être "mis au frigo". Tant que ce problème restera en suspens, le développement intérieur de la Communauté se trouvera entravé.

M. Brandt a saisi cette occasion pour assurer à son collègue italien que les propositions de Bonn en vue d'un "arrangement" avec les Etats candidats ne signifiaient pas que le gouvernement fédéral serait fermé à d'autres propositions si elles s'annonçaient réalisables. Pour ce qui est d'un arrangement d'ordre commercial, M. Medici a déclaré que l'Italie ne le concevait qu'en relation avec un mécanisme d'adhésion. Le gouvernement fédéral n'a cessé d'affirmer qu'il a toujours considéré ce genre de convention dans la perspective de l'adhésion ultérieure de la Grande-Bretagne à la C. E. E., et non pas comme devant suppléer à cette adhésion. Seule la France a toujours insisté sur le fait qu'un tel arrangement ne pouvait préjuger l'adhésion.

L'opinion de la France et celle de l'Italie sont aussi contradictoires dans ce domaine que dans la question de savoir si les Etats membres et les Etats non membres de la C. E. E. doivent se consulter sur les questions qui ne relèvent pas de la compétence de la Communauté. L'Italie le souhaite. Le Bundestag est saisi lui aussi d'une proposition analogue.

Au cours des entretiens de Bonn, une discussion approfondie a été consacrée au problème de savoir comment préserver la clause restrictive adoptée par le Conseil de ministres des Communautés, lors de la signature du traité de non-prolifération des armes atomiques. Par cette clause, les membres de l'Euratom - à l'exception de la France qui n'adhère pas à ce traité - entendent assurer qu'une ratification, par leurs parlements nationaux, n'interviendra qu'après la conclusion d'un accord approprié entre l'Euratom et l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) de Vienne. Cette réserve, qui sera formulée oralement ou par écrit pour qu'il en soit pris acte au moment de la signature, tient compte également des objections du "Forum atomique" allemand contre un double contrôle de l'A.I.E.A. et de l'Euratom, ainsi que du voeu de cet organisme tendant à ce que soit maintenu le contrôle de Bruxelles. Elle n'empêche évidemment pas les parlements des Etats membres de l'Euratom de participer aux discussions sur le traité avant même qu'on soit parvenu à un accord sur l'application du droit de contrôle.

Lors de leurs entretiens, MM. Brandt et Medici n'ont pas évoqué l'éventualité d'un désaccord persistant entre Bruxelles et Vienne. Les deux ministres étaient plutôt convaincus qu'une solution adéquate pour l'Euratom pourrait être trouvée, dans les délais prévus par le traité, au cours des négociations qui doivent s'engager six mois après l'entrée en vigueur générale du traité et se terminer dix-huit mois plus tard. A Bonn, on constate avec satisfaction que ce laps de temps permettra également de procéder à l'examen nécessaire des autres questions litigieuses.

Pour le reste, MM. Brandt et Medici étaient d'accord pour dire que Bonn et Rome devaient s'efforcer de lutter ensemble contre la menace que le traité de non-prolifération des armes atomiques pourrait éventuellement faire peser sur l'évolution économique de l'Europe.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung des 2 et 3 août 1968;
Die Welt du 2 août 1968;
Industriekurier du 3 août 1968)

4. Entretiens germano-néerlandais sur l'Europe

MM. de Jong, premier ministre néerlandais, et Luns, ministre des affaires étrangères, se sont rendus à Bonn le 18 septembre 1968 pour avoir des consultations avec le gouvernement fédéral.

Les entretiens germano-néerlandais faisaient partie d'une série de conversations que le gouvernement fédéral avait eues avec ses amis italiens et belges, et qui se sont conclues par la visite de M. Grégoire, ministre luxembourgeois des affaires étrangères.

Les entretiens germano-néerlandais qui ont eu lieu entre le Chancelier Kiesinger et M. Brandt, ministre des affaires étrangères, d'une part, le premier ministre de Jong et M. Luns, ministre des affaires étrangères, d'autre part, ont apparemment conduit à un rapprochement dans le conflit qui oppose les Etats membres sur la question de savoir quels sont les meilleurs moyens d'élargir et de développer la Communauté économique européenne. La délégation néerlandaise a pris congé avec l'impression que les propositions allemandes faisant l'objet du mémorandum adressé le 9 mars au Conseil de ministres de la C. E. E. avaient été entretemps mieux formulées qu'elle ne s'y attendait.

Aujourd'hui encore, tout comme par le passé, a déclaré M. Luns, ministre des affaires étrangères, à Bonn, le gouvernement néerlandais ne voit que deux moyens de progresser en Europe : l'intégration politique entre les six membres de la C. E. E. ou un élargissement aussi rapide que possible des Communautés.

Le communiqué commun cite des mesures propres à renforcer dès maintenant la coopération avec les Etats candidats à l'adhésion dans les domaines politique, économique et technologique et à préparer et faciliter ainsi leur adhésion. Le but des deux gouvernements est "d'élargir, d'aménager et de fusionner les Communautés européennes".

Au cours d'une conférence de presse, le premier ministre néerlandais a déclaré que "l'Europe des patries" est trop faible pour faire entendre sa voix dans le monde. L'Europe doit s'unir, mais - comme le montre l'attitude française à propos des événements de Tchécoslovaquie - rien ne laisse supposer que Paris ait modifié son mode de pensée.

Si rien non plus n'a changé dans l'attitude allemande à propos de la question de l'adhésion, la rencontre germano-néerlandaise a cependant contribué à dissiper les doutes néerlandais relatifs aux motifs allemands. Comme l'a rapporté un des participants, on a pu se convaincre que la politique de Bonn n'était pas à la remorque de la diplomatie française.

Le communiqué est plus détaillé en ce qui concerne les entretiens sur les questions de la sécurité européenne. Après l'occupation de la Tchécoslovaquie, l'Alliance de l'O. T. A. N. est qualifiée d'indispensable. Elle doit être non seulement maintenue, mais renforcée, politiquement en tout cas, et éventuellement militairement. Le mot "éventuellement", a précisé M. de Jong, signifie que l'O. T. A. N. doit décider des renforcements militaires si la menace actuellement accrue que constitue la présence des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie s'avère permanente. Selon le communiqué, les troupes d'intervention doivent être retirées et l'occupation doit être condamnée au titre de violation du droit international et de la charte des Nations Unies. Il faut également condamner les essais tentés à ce propos par l'Union soviétique pour faire peser des soupçons sur la politique du gouvernement fédéral.

Dans ce communiqué, les deux gouvernements font également part de leur intention de poursuivre une politique visant à réduire les tensions et à assurer la paix. Une telle politique exige également un règlement durable et équitable des problèmes qui ont conduit à la division de l'Europe, du monde et de l'Allemagne.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 19 et 20 septembre 1968;
Die Welt, 20 septembre 1968;
Neue Zürcher Zeitung, 21 septembre 1968)

5. Visite du Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères

Le 24 septembre 1968, à Bonn, quelques jours avant les consultations franco-allemandes, M. Brandt, ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, a au cours d'un entretien avec M. Grégoire, ministre luxembourgeois des affaires étrangères, mis un terme jusqu'à nouvel ordre à la série de sondages bilatéraux qu'il avait entrepris sur l'élargissement et le développement des Communautés européennes.

A l'issue de cet entretien, on espérait à Bonn que lors de la session suivante du Conseil de ministres de la C. E. E., prévue pour le 27 septembre, le Luxembourg pourrait jouer un rôle de médiation entre l'attitude pressante des Pays-Bas et l'attitude réservée de la France.

En raison de la position inchangée de la France, Bonn a depuis longtemps abandonné tout espoir de voir prendre une décision sur l'ouverture de prénégociations avec les Britanniques en vue de leur adhésion à l'Europe des Six. Tous les efforts de M. Brandt visent à empêcher que la question de l'adhésion soit "enterrée" au cours de la session du Conseil.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, le 25 septembre 1968;
Die Welt, le 25 septembre 1968)

6. Le débat de politique étrangère au Bundestag

La reprise des travaux du Bundestag a été inaugurée le 25 septembre 1968 par la déclaration gouvernementale du Chancelier Kiesinger.

Le Chancelier fédéral expose tout d'abord au Bundestag qu'en cas de stationnement permanent de troupes soviétiques en Tchécoslovaquie, l'O. T. A. N. reverrait la question des effectifs de ses troupes en Europe et que le gouvernement fédéral et le Bundestag veilleraient au bon équipement en hommes et en matériel de la Bundeswehr. Il tient expressément à souligner que la politique de

détente serait poursuivie, affirmant textuellement : "Nous ne nous résignerons ni ne nous inclinons devant les exigences de l'Union soviétique. Ce dont l'Europe a besoin, c'est d'un ordre pacifique qui soit équitable".

Le Chancelier exhorta les peuples d'Europe occidentale à intensifier leurs efforts visant à l'intégration européenne. Il nous semble, poursuivit-il, que le moment est venu pour nos peuples d'Europe occidentale de tenter en commun de nouveaux efforts pour surmonter la dangereuse stagnation qui paralyse depuis un certain temps l'oeuvre d'unification européenne. Bien avant les signes avant-coureurs des événements de Tchécoslovaquie, le gouvernement fédéral ne s'était pas fait faute de réfléchir à ce que l'on pourrait faire. Essentiellement, il s'agissait dans cette perspective de trois grands problèmes :

1. La fusion des Communautés européennes et l'intensification de leurs travaux jusqu'à l'achèvement de l'union économique;
2. L'élargissement de la Communauté par l'adhésion d'autres membres.
3. La formation d'une volonté politique commune qui eût dû se traduire par une action solidaire à l'extérieur en tant qu'étape préalable à une union politique.

Selon le chancelier allemand, d'importants progrès dans cette voie seraient marqués par la coordination des politiques monétaire, économique et conjoncturelle, la définition d'une politique technologique et scientifique européenne et d'une nouvelle politique énergétique. Le 31 octobre 1967 s'était amorcée, il est vrai, une collaboration technologique européenne; mais depuis, peu de progrès ont été accomplis. Le gouvernement fédéral, en tout cas, a présenté ses propositions à ce sujet.

L'autre grand problème est celui de l'élargissement des Communautés européennes. L'adhésion de la Grande-Bretagne et des trois autres Etats reste toujours pour le gouvernement fédéral, comme par le passé, un objectif politique majeur à atteindre. Certes, pour les motifs que l'on sait, des négociations n'ont pu pour le moment être engagées. "Cela ne nous dispense pas pour autant de devoir chercher des solutions provisoires de nature à faciliter les adhésions".

Le chancelier exprima l'espoir de voir se réaliser, à la faveur des négociations des ministres des affaires étrangères à Bruxelles le 27 septembre 1968, des progrès ouvrant la voie à un rapprochement entre la Grande-Bretagne, les trois autres Etats et la Communauté européenne. "Nous nous en tenons à notre proposition d'arrangement de politique commerciale. Dans quelques jours, nous aurons l'occasion de discuter de cette question avec nos partenaires français, ici à Bonn. Nous nous fonderons sur la déclaration franco-allemande du 16 février dernier", précisa-t-il.

Ces dernières années, l'Europe a vu s'accomplir pour ainsi dire à ses frontières des changements politiques d'une portée immense, sans pouvoir le moins du monde influencer sur eux. Il est alarmant de constater, face à de tels événe-

ments politiques, la débilité politique de l'Europe laquelle, par ailleurs, jouit d'une prospérité économique jamais connue. La principale responsabilité qui nous incombe est non seulement de garantir la liberté et la sécurité à l'Occident, mais bien de tracer le chemin vers une Europe durablement pacifiée, et passant par une solution équitable du problème allemand. Nous ne pouvons atteindre cet objectif qu'en unissant nos énergies et nos volontés. Si nous y parvenons, l'Europe deviendra un facteur décisif de paix et de sécurité dans le monde. Si nous échouons, d'autres décideront pour nous, dans une conjoncture dangereuse, de notre futur destin et c'est de nous-même que nous aurons renoncé à nous associer à la création de notre univers de demain.

C'est pourquoi, déclara le chancelier fédéral en conclusion de son exposé sur la politique européenne, le gouvernement fédéral estime que l'une de ses tâches capitales les plus pressantes est de continuer, par tous les moyens dont il dispose, à atteindre cet objectif dans un avenir qui ne soit pas éloigné.

Lors du débat du 26 septembre consacré à la déclaration du chancelier, les porte-parole de tous les partis réclamèrent la poursuite de la politique de détente et de paix, tout en insistant sur la nécessité de mettre en place une politique de défense commune au sein de l'Alliance atlantique.

M. Barzel, président du groupe CDU/CSU, ouvrit le débat. Il condamna tout d'abord l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie et assura le peuple tchécoslovaque de la sympathie de l'Allemagne. L'invasion est aussi, devait-il dire, une arme de guerre psychologique et politique utilisée par l'Union soviétique contre la République fédérale. "L'intention de nous intimider est malheureusement aussi manifeste que la volonté de diffamer notre politique de paix en la qualifiant d'agression politique".

Le président du groupe DCU/CSU résuma ensuite en cinq points les conséquences qu'il faut tirer de l'intervention soviétique :

1. En matière de défense : la présence permanente de troupes amies, en force suffisante, est indispensable. Au lieu de discuter chaque année du problème des frais de stationnement, le gouvernement fédéral ferait mieux de rechercher un accord de clearing à long terme. Comme c'est de la sécurité de l'Europe libre qu'il s'agit, d'autres peuples européens devraient partager les dépenses avec la République fédérale.
2. Solidarité politique : les alliés devraient coordonner leur politique et lui imprimer une orientation commune. Car l'Union soviétique doit savoir que l'Alliance atlantique réagira avec fermeté à l'oppression, et avec unanimité à la menace. Il faut s'opposer politiquement à la volonté d'intervention de l'Union soviétique et en conséquence, prendre les mesures de sécurité qui s'imposent.
3. Europe : ensemble l'Allemagne et la France devraient tirer des événements les conclusions, lesquelles ne sauraient d'ailleurs qu'être celle-ci : l'Europe doit avoir plus de réalité. Il faudrait envisager pour la coopération

européenne de nouveaux domaines ne relevant pas encore des traités de Rome. "Nous ne voulons rien sans la France" ajouta M. Barzel.

4. Politique vis-à-vis de l'Est : il faut poursuivre la politique de paix et de détente en se demandant sérieusement si elle dispose à présent d'un réel interlocuteur. Son succès est problématique si elle tourne au monologue. Il faudrait examiner en outre s'il convient de s'occuper avec le même intérêt de Berlin-Est, des pays d'Europe orientale et centrale et de l'Union soviétique.
5. Traité de non-prolifération des armes atomiques : si les problèmes posés par la sécurité de l'Allemagne ne sont pas résolus de manière satisfaisante, il ne saurait être question de signer ce traité.

M. Schmidt, président du S. P. D., approuve la déclaration gouvernementale et estime que l'Alliance atlantique devrait analyser la situation comme un tout pour en tirer des conclusions valables. Au cas où la France n'entendrait point coopérer, on devrait, dans l'intérêt de la sécurité de la République fédérale et de ses alliés, prendre des décisions sans sa participation.

De son analyse de la situation militaire, M. Schmidt a conclu que l'équilibre des forces entre les deux parties de l'Europe s'était rompu au détriment de l'Ouest. En revanche, l'égalité des forces militaires de l'Ouest et de l'Est en Europe se maintient dans l'ensemble, en particulier dans le domaine des armes nucléaires de stratégie globale de l'U. R. S. S. et des Etats-Unis. L'équilibre dépend de façon décisive de la confiance en l'efficacité présumée de l'intervention de forces militaires stationnées loin de l'Europe pour la défense commune de celle-ci.

M. Schmidt récapitula ses conclusions en cinq points :

1. Les gouvernements doivent tout d'abord se concerter et l'O. T. A. N. devra prendre des décisions; ensuite on pourra envisager les dépenses à affecter aux éventuels suppléments d'armement. Si on en arrivait là, le Bundestag aurait à supporter la part des dépenses consacrées à l'Allemagne, a déclaré expressément M. Schmidt au nom du groupe S. P. D.
2. L'équilibre militaire peut être et sera préservé.
3. Un ordre pacifique ne peut être assuré en Europe que si tous sont disposés à apporter leur concours.
4. Il serait "absolument absurde" de renoncer à l'objectif de la normalisation, une fois la paix européenne établie.
5. De même qu'il convient de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer la sécurité des peuples, de même il faut s'en tenir aux propositions de renonciation totale à la violence et d'instauration d'un régime de paix en Europe.

Au sujet du traité de non prolifération des armes nucléaires, M. Schmidt fit remarquer : "Là où le contenu n'est pas encore précisé et où, en outre, la volonté de respecter le droit semble totalement faire défaut, on peut sérieusement douter qu'existent des bases pour un traité international".

Parlant au nom des libéraux, qui sont dans l'opposition, M. Walter Scheel, leur président, tira de l'actuelle conjoncture la conclusion que les efforts politiques visant à instaurer une paix européenne devraient avoir la priorité sur les efforts militaires. Le porte-parole du F. D. P. exposa notamment les points suivants :

1. Il n'y a pas de raison de douter de la fidélité des partenaires de l'Alliance atlantique. Tant que l'O. T. A. N. existe, toute agression militaire contre l'Allemagne fédérale déclencherait la guerre.
2. La puissance du pacte de Varsovie ne se trouve pas renforcée par les récents événements, mais plutôt affaiblie. Les troupes de Tchécoslovaquie et en partie celles de Roumanie font défection et des signes de démoralisation se manifestent chez les Soviétiques eux-mêmes.
3. Un renforcement prochain de l'O. T. A. N. ne semble avoir que peu de chances de réussir. Le F. D. P. est partisan de l'Alliance atlantique; on ne peut pas cependant dire si la France, par exemple, persistera dans le point de vue qu'elle a adopté jusqu'ici et si les U. S. A. n'auront pas à faire face à d'autres problèmes. Il est donc évident que tous les efforts visant à la défense sont enfermés en certaines limites.

En appelant à la France, M. Stücklen, président du groupe C. S. U. du Bundestag, devait déclarer : "Nous devrions tout de même nous mettre à faire maintenant une politique étrangère et une politique de sécurité définie en commun, coordonnée et concrète". La veille de la visite du président de Gaulle à Bonn, M. Stücklen avait réclamé la création d'un comité gouvernemental franco-allemand qui aurait pour mission de coordonner la politique étrangère, la politique de défense et la politique financière des deux pays.

Dans la résolution présentée par les groupes C. D. U. /C. S. U. et S. P. D. du Bundestag, il est dit notamment :

Le Bundestag n'a cessé de soutenir les efforts entrepris par les gouvernements de la République fédérale pour mettre en oeuvre une politique de paix consécutive et efficace à l'égard de tous les Etats. Cette politique vise à établir un ordre pacifique en Europe. Elle sera poursuivie, bien que l'intervention en Tchécoslovaquie lui ait porté un coup très sévère.

La sécurité et la liberté de la République fédérale d'Allemagne reposent sur l'Alliance atlantique. Aussi bien le Bundestag appuiera tous les efforts du gouvernement tendant à consolider et à renforcer cette Alliance. Le Bundestag exprime l'espoir que des réductions unilatérales des forces armées de l'Alliance n'auront pas lieu en Europe.

Le Bundestag préconise des accords internationaux prévoyant des mesures parallèles de contrôle, de limitation des armements et de désarmement. La République fédérale d'Allemagne a renoncé vis-à-vis de ses partenaires de l'Alliance atlantique à la fabrication d'armes atomiques, biologiques et chimiques et s'est soumise en conséquence à divers contrôles internationaux. Elle n'entend pas avoir le droit de disposer d'armes nucléaires ni d'en détenir.

Les Communautés européennes existantes doivent être transformées de l'intérieur, être fusionnées et élargies.

Ce n'est qu'au prix d'une coopération étroite entre tous les peuples de l'Europe que notre continent pourra établir la paix, préserver et renforcer l'influence politique, économique, scientifique et culturelle qui est la sienne dans le monde; ce n'est qu'à cette condition que l'Europe sera en mesure d'apporter à la solution des grands problèmes de l'heure la contribution que l'on attend d'elle.

(Die Welt, 26 et 27 septembre 1968;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 26 et 27 septembre 1968)

7. Critiques gouvernementales contre le système de financement de la politique agricole communautaire

Dans le "Bulletin" du gouvernement fédéral du 20 septembre 1968, les milieux gouvernementaux de l'Allemagne de l'Ouest ont, par la plume de M. Grund secrétaire d'Etat aux finances, violemment critiqué le financement agricole tel qu'il est pratiqué par la Commission de Bruxelles. Le secrétaire d'Etat fait remarquer que le total des crédits inscrits au titre des dépenses du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole pour l'exercice 1969/1970 dépasse 12 milliards de DM. Il se demande si la C. E. E. pourra encore longtemps accepter l'accroissement constant de la production agricole et les difficultés qui en résultent.

Selon M. Grund, les répercussions financières de la politique agricole arrêtée à Bruxelles sont particulièrement lourdes pour la République fédérale. Des 5,3 milliards de DM du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole pour l'exercice 1967/1968, la République fédérale doit fournir 1,65 milliard de DM, mais ne se verra accorder en retour que 610 millions, de sorte qu'elle verse au Fonds de garantie à peu près le triple de ce qu'elle en reçoit. La France, en revanche, perçoit le double de sa contribution. Par rapport au nombre total des agriculteurs, les restitutions du Fonds d'orientation et de garantie ne se montent qu'à 277 DM par personne occupée dans l'agriculture en ce qui concerne l'Allemagne, mais à 705 DM pour la France et à 2.333 DM pour les Pays-Bas. M. Grund signale que les nouvelles organisations des marchés du vin, du tabac et des produits de la pêche provoqueront une nouvelle diminution de la part de l'Allemagne dans les restitutions du Fonds de la C. E. E. tandis que la France bénéficie dans une mesure particulièrement élevée à toutes ces organisations de marchés.

M. Grund se demande si la République fédérale pourra à la longue supporter les charges fiscales qui résultent de l'écart entre une contribution de quelque 31% au Fonds et une restitution de ce même Fonds n'atteignant que de 15 à 18%. Pour pouvoir équilibrer son budget national, la République fédérale est cependant contrainte de réclamer une répartition plus équilibrée des dépenses entre les différents Etats membres. Il faut imposer des limites aux dépenses agricoles de la C. E. E. M. Grund est partisan d'un système de contributions progressives au Fonds et demande que les responsabilités financières au sein de la Commission soient clairement définies.

Il faut élaborer de nouveaux règlements en ce qui concerne les problèmes de financement qui se posent dans la C. E. E., a déclaré, de son côté, le 22 septembre à Garmisch-Partenkirchen, à la réunion annuelle des négociants allemands de jouets, M. Leicht, secrétaire d'Etat parlementaire au ministère fédéral des finances.

Selon M. Leicht, il serait utile de créer un poste de ministre des finances européennes. Dans le financement commun de la politique agricole, qui représentera 7,2 milliards de DM pour l'exercice 1967/1968 et qui, poursuivant son ascension, atteindra 11,1 milliards de DM en 1968/1969, il n'est pas admissible que la République fédérale soit appelée à fournir quelque 31% des recettes, alors que, dans le cas le plus favorable, elle ne peut, en tout état de cause, espérer que 18% de restitutions.

M. Leicht s'élève à cet égard contre la tendance de la Communauté à se réserver, comme ressources propres, la totalité des droits de douane de la C. E. E. Ce sont inévitablement les principaux pays importateurs qui en pâtissent et, au premier rang, la République fédérale qui, de ce fait, voit son budget alourdi d'une intolérable charge supplémentaire. Il importerait par ailleurs que soit établi un programme pluriannuel de financement de la Communauté. La Commission de la C. E. E. devrait être soumise à l'obligation salutaire d'intégrer dans un plan financier général les propositions qu'elle fait dans les divers domaines. On ne peut se contenter du système actuel où chaque direction générale travaille pour son compte propre et où le système de financement en est toujours au stade primitif d'un décompte au jour le jour.

(Bulletin du Gouvernement fédéral, 20 septembre 1968;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 21 et 23 septembre 1968;
Industriekurier, 21 septembre 1968;
Die Welt, 21 septembre 1968)

8. Les entretiens politiques du général de Gaulle à Bonn

Le Président de Gaulle s'est rendu les 27 et 28 septembre 1968 dans la capitale fédérale pour y avoir des entretiens politiques.

Dans un premier entretien avec le président de la République française, le Chancelier Kiesinger a déclaré "qu'une politique européenne commune envers l'Est avait pour lui la priorité". Il a exposé à de Gaulle qu'il était convaincu que "depuis 1965, l'Union soviétique se trouve dans une phase de stabilisation et qu'en conséquence, contrairement à l'attente de de Gaulle, elle s'isolerait toujours davantage. Il faut prendre au sérieux le risque que les hommes du Kremlin essaient une fuite dans l'aventure. C'est justement pour cela que l'Europe occidentale doit traiter l'Union soviétique avec une grande prudence".

Lors de sa visite, le général a exposé son point de vue sur la politique européenne. Les deux partenaires devraient renforcer et élargir avec une nouvelle énergie la coopération bilatérale, entendue comme une "coopération préférentielle". Portant un toast, le Chancelier Kiesinger a préconisé l'élargissement de la Communauté européenne à l'aide d'une citation de Victor Hugo qui a écrit que le jour viendrait où la France, la Russie, l'Italie, l'Allemagne, toutes les nations du continent s'uniraient pour former une unité élevée et une fraternité européenne. Le général de Gaulle a répliqué qu'une Europe qui voulait être européenne ne devait regarder qu'elle-même et qu'en elle-même, "en commençant par ceux qui le veulent, c'est-à-dire les plus raisonnables, si vous le voulez, nous et vous, et peut-être d'autres". L'offre est ici renouvelée, comme lors de la signature du traité d'amitié en janvier 1963, de commencer par un noyau européen franco-allemand.

De Gaulle s'est exprimé encore plus nettement à la séance de clôture en présence des deux délégations, après que le Chancelier Kiesinger eut assuré "qu'il considérait l'idée de poursuivre en cas de besoin l'intégration sans la France comme destructrice pour la politique européenne". En réponse, le Président a déclaré avec force que "sans la France, il n'y aurait pas de Communauté. Si elle se faisait avec d'autres Etats que les Six, elle se dissoudrait. La France a vécu très longtemps sans le marché commun; elle pourrait aussi continuer à vivre sans le marché commun, mais elle le regretterait".

Au sujet de la formule de de Gaulle sur la "coopération préférentielle" qui doit s'intensifier par la coopération entre les deux Etats, on a déjà assuré dans un but d'apaisement qu'il ne s'agit pas de l'introduction d'une politique égoïste. Les nouvelles impulsions doivent agir dans la Communauté comme à l'extérieur. Les ministres des affaires étrangères, MM. Brandt et Debré, se réuniront prochainement pour engager cette phase de la coopération renforcée. Elle doit se rapporter à des thèmes de la Communauté ainsi qu'à d'autres qui ne sont pas visés par le traité. On a cité la politique de l'énergie, la recherche spatiale et l'équipement. On sait qu'avant la rencontre au sommet, la C. S. U. avait demandé avant tout une coopération dans le domaine de la stratégie et de l'armement.

Le général de Gaulle a du reste assuré au chancelier que la France serait aux côtés de la République fédérale si la crise en Tchécoslovaquie devait s'étendre aux dimensions d'une catastrophe internationale. Entre la possibilité d'une évolution si tragique et la condamnation de l'agression - les deux hommes

d'Etat ont insisté sur le retrait des troupes d'invasion - la politique de la détente dispose cependant d'une marge étendue d'activité diplomatique. Ils sont convenus de la nécessité de poursuivre envers l'Est la politique de paix qui, selon les termes de de Gaulle, est aussi la seule voie vers la solution de la question allemande. De Gaulle a déclaré que la France ne reconnaissait à l'Union soviétique aucun droit à intervenir en République fédérale.

Les différences dans la politique de la sécurité ont également été exposées au cours des entretiens. Pour la République fédérale, qui se trouve à proximité immédiate du bloc de l'Est, les modifications militaires sont importantes. Cependant, d'après M. Kiesinger, il n'y a pas eu de dramatisation et il a rappelé à ce sujet la planification financière à moyen terme dans laquelle les dépenses de la défense n'ont pas été augmentées. Kiesinger a également déclaré que la sécurité du pays dépend de la présence de troupes américaines. De Gaulle a fait preuve de compréhension pour ce jugement différent de la situation, mais il a souligné : "La France n'a aucune raison de changer quoi que ce soit à sa politique, tout au contraire : nous avons toutes les raisons de la pratiquer et de la déclarer plus que jamais".

Sur la base d'un accord conclu entre les ministres Strauss et Ortolì, une commission commune délibérera sur les problèmes fiscaux. Ses thèmes sont : la conclusion d'un accord révisé sur la double imposition jusqu'à la fin de l'année, un règlement sur l'imposition des dividendes, l'élaboration de propositions communes pour faciliter les fusions d'entreprises et l'harmonisation des règles économiques et fiscales applicables à l'industrie de transformation de l'alcool et du tabac dans la C. E. E.

Le ministre de l'économie, M. Schiller, s'est félicité, lors d'un entretien avec M. Ortolì, que le gouvernement français, pour surmonter ses difficultés économiques, ne se soit pas résolu à des restrictions accrues, mais à une expansion contrôlée. Les deux ministres ont jugé avec optimisme l'évolution de la conjoncture dans leurs pays. Ils sont également d'accord sur l'intensification des relations des Communautés européennes avec les Etats qui ne font pas partie d'un bloc, par le biais d'accords commerciaux; on pense en premier lieu à un accord commercial entre la C. E. E. et la Yougoslavie.

Dans un rapport sur ses entretiens avec le général de Gaulle, le Chancelier Kiesinger a déclaré devant le groupe C. D. U. / C. S. U. "qu'il est inexact qu'il ait déclaré qu'aucun progrès ne pouvait être accompli sans la France dans le développement européen". M. Barzel, président du groupe, a déclaré devant des journalistes : "Le Chancelier et le groupe sont d'accord que l'Europe ne peut être construite sans la France et que l'Angleterre fait partie de l'Europe". M. Barzel a également déclaré qu'il pouvait y avoir de nouveaux domaines de coopération européenne qui ne sont pas prévus dans les traités de la C. E. E. On pense surtout à la coopération technologique avec les pays qui ne sont pas encore membres de la C. E. E.

Le groupe C. D. U./C. S. U. souhaite, a dit M. Barzel, la coopération franco-allemande sur le plan bilatéral également, où cela est possible, et demande un rapprochement au moins progressif entre la Communauté et les pays candidats à l'adhésion.

Au contraire de M. Kiesinger, le député Majonica a écrit au service de presse de la C. D. U. : "Dans les domaines qui ne sont pas régis par les traités européens en vigueur, la République fédérale doit rechercher une coopération accrue avec tous les Etats européens qui y sont disposés. C'est le seul moyen de renforcer le poids de l'Europe dans l'Alliance atlantique".

M. Fritz-Rudolf Schultz, député F. D. P. au Bundestag, a qualifié le point de vue du secrétaire d'Etat parlementaire à la chancellerie fédérale, le Baron von und zu Guttenberg, selon lequel la France a le droit de refuser l'accès de la Grande-Bretagne à la C. E. E., de "signe d'ignorance juridique et de cadeau inutile à de Gaulle".

M. Schultz a souligné que le préambule de la C. E. E. lui-même contient une invitation explicite aux autres peuples d'Europe à s'associer aux efforts incarnés dans le traité. Ces peuples peuvent ainsi revendiquer l'entrée dans la C. E. E., et aucun membre de la C. E. E. n'a le droit de torpiller cette revendication pour des raisons filandreuses.

M. Schultz a également exprimé la crainte que, par son attitude dans la question de l'Europe, le gouvernement fédéral s'assied pour ainsi dire entre toutes les chaises : "A Bruxelles, on redoute la formation de groupes à l'intérieur de la C. E. E. Les autres Etats de la C. E. E., les Etats du Benelux et l'Italie ont déjà des consultations communes pour faire contrepoids à la France et à la République fédérale. Il existe un danger réel que le gouvernement ne puisse ni impressionner le général de Gaulle, ni convaincre les autres Etats européens qu'il défend vraiment énergiquement un élargissement de la Communauté économique européenne".

Après la déclaration du Chancelier devant le groupe C. D. U./C. S. U. suivant laquelle "il n'a jamais dit qu'aucun progrès ne pouvait être accompli sans la France dans la poursuite du développement de la Communauté européenne", tous les groupes du Bundestag délibéreront pour décider des démarches qui peuvent être entreprises pour rapprocher la Communauté européenne et les Etats candidats à l'adhésion, tant que le veto de la France bloque celle-ci.

Mais la formule trouvée au nom du groupe par son président M. Barzel "l'Europe ne peut se faire sans la France, et l'Angleterre fait partie de l'Europe", laisse, estime-t-on ici, entièrement ouverte la question de savoir comment l'Europe doit se faire si la France ne veut pas admettre l'Angleterre. Au nom du groupe de la S. P. D., son président, Helmut Schmidt, a déjà déclaré au Bundestag que "quelque chose doit se faire sans la France, si la France dit non à tout". Les groupes de la coalition sont donc ainsi assez unanimes.

Une semaine avant la visite du président de Gaulle à Bonn, le 20 septembre 1968, le ministère des affaires étrangères a soumis aux membres de la C. E. E. un mémorandum sur la réactivation de la politique de la C. E. E. et sur la question de l'adhésion de Londres. A la conférence des ministres des affaires étrangères de la C. E. E. qui a eu lieu à Bruxelles le 27 septembre, ce mémorandum a fait l'objet de délibérations.

Au centre des propositions de Bonn est le plan initial d'éliminer progressivement jusqu'en 1972 les droits de douane entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. de façon à faciliter l'adhésion des pays qui l'ont demandée, à savoir la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et l'Irlande.

Le porte-parole du gouvernement, M. Ahlers, a confirmé devant la presse que le gouvernement fédéral avait pris une nouvelle initiative relative à l'aménagement des Communautés européennes. Elle se reflète en particulier dans les propositions que le gouvernement fédéral a adressées sous forme de mémorandum aux gouvernements des autres Etats de la C. E. E. M. Ahlers s'est borné à dire que les propositions concernaient l'élargissement de la Communauté et son aménagement interne ainsi que la fusion des traités.

Les propositions intérimaires de Bonn visent une coopération accrue en matière de politique commerciale et technologique, ainsi que tous les contacts généraux. Une autre initiative, annoncée par le Chancelier Kiesinger pour après la visite du Président de Gaulle à Bonn, concerne, selon M. Ahlers, l'aménagement interne des Communautés.

(Die Welt, 21, 25, 28 et 30 septembre 1968, 1er et 2 octobre 1968;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 21 et 26 septembre 1968, 1er et 2 octobre 1968;
Neue Zürcher Zeitung, 30 septembre 1968, 2 octobre 1968)

Autriche

1. Déclarations du ministre autrichien du commerce, M. Mitterer, sur le problème des rapports entre l'Autriche et la Communauté

Lors de la réunion du Conseil de l'A. E. L. E. qui s'est tenue à Genève le 10 juillet, M. Otto Mitterer, ministre autrichien du commerce, du travail et de l'industrie, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que les négociations de Bruxelles entre son pays et la Communauté s'étaient déroulées de façon satisfaisante jusqu'au moment de leur interruption. Ces négociations sont toujours bloquées, on ne sait pour combien de temps, par le veto italien, et d'ailleurs le veto opposé par la France à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. repousse à une date indéterminée la solution du problème de l'élargissement de la Communauté. Cependant, l'Autriche souhaite toujours conclu-

re avec la C. E. E. un traité de nature particulière, qui lui assure la liberté d'accès, sans discrimination, aux marchés de la Communauté, sans qu'elle doive pour autant devenir membre à part entière de la C. E. E.

M. Mitterer a souligné qu'un rapprochement entre l'Autriche et la C. E. E. est de la plus grande importance pour l'économie autrichienne, bien qu'au cours des dernières années, un grand nombre de nouvelles industries autrichiennes se soient orientées vers les marchés de l'A. E. L. E. Les produits d'exportation autrichiens sont en effet soumis, sur le plan international, à une concurrence beaucoup plus dure que les produits d'exportation suisses. M. Mitterer a rappelé les effets défavorables des discriminations en matière de droits de douane et de prélèvement pratiqués par la C. E. E. à l'égard de l'Autriche, qui est surtout tributaire du marché allemand. Il a insisté également sur le dynamisme de bon aloi qui caractérise la C.E.E. D'autre part, M. Mitterer souhaite que l'A. E. L. E. continue de progresser. Il faut poursuivre la politique de réduction des entraves non tarifaires aux échanges et promouvoir les échanges entre les pays de l'A. E. L. E., mais en veillant à ne rien faire qui puisse léser ou irriter la C. E. E. Il reste vrai que comme l'avait dit feu le Chancelier fédéral Baab, il ne faut pas taquiner le lion quand on se trouve dans sa cage. L'Autriche reste en contact étroit avec la Commission européenne et les gouvernements des Etats membres et continue à chercher l'ouverture par laquelle elle pourrait s'introduire à Bruxelles. Elle se ralliera à toutes les mesures et à tous les accords de politique commerciale qui ne seront pas de nature à compromettre le rapprochement entre elle-même et la C. E. E.

(Neue Zürcher Zeitung, 12 juillet 1968)

2. Démarche officielle de Vienne auprès des gouvernements des six pays de la C. E. E. et des institutions de la Communauté au sujet des négociations C. E. E. -Autriche

Le 11 juillet, M. Schober, ambassadeur d'Autriche, a déclaré à la Commission européenne à Bruxelles, tandis que d'autres ambassadeurs autrichiens faisaient une déclaration similaire dans les différentes capitales des Etats membres de la C. E. E., que l'Autriche souhaite être associée dès le début aux négociations qui pourraient être engagées en vue de la conclusion d'accords commerciaux avec les pays qui ont présenté une demande d'adhésion à la Communauté. Cette démarche ne signifie évidemment pas que l'Autriche ait renoncé à poursuivre l'objectif qu'elle s'est fixé, à savoir la conclusion avec la C. E. E. d'un accord spécial tenant compte des besoins économiques de l'Autriche et des particularités de son statut politique. Ces négociations sont interrompues depuis des mois. Le fait que l'Italie n'ait pas un gouvernement disposant d'une nette majorité parlementaire a réduit les espoirs de l'Autriche de voir mettre fin en automne à la crise résultant du veto italien et des réticences françaises. C'est pourquoi l'Autriche a attiré l'attention sur le fait que si des négociations devaient s'ouvrir en automne avec d'autres pays membres de l'A. E. L. E., elle souhaiterait en tout cas y participer.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 12 juillet 1968;
Neue Zürcher Zeitung, 13 juillet 1968)

Belgique

1. Débats de politique européenne au Parlement

Après les élections législatives du 31 mai 1968 et la formation d'un gouvernement social-chrétien - socialiste sous la direction de M. G. Eyskens, le Parlement a entendu et approuvé la déclaration du gouvernement. Il a aussitôt entamé l'examen des budgets de l'exercice en cours.

L'accord gouvernemental

En annexe à la déclaration gouvernementale, le compte rendu analytique des débats du Parlement publie le texte de l'accord intervenu entre le parti social-chrétien (PSC) et le parti socialiste belge (PSB).

En politique étrangère, il y est déclaré que le gouvernement poursuivra trois objectifs prioritaires et tout d'abord "l'accélération de la construction européenne :

- exécution du Traité économique Benelux,
- réalisation de l'union économique prévue par le Traité de Rome : politique commerciale, monétaire et financière commune,
- extension de la coopération communautaire aux domaines de la technologie avancée,
- recherche des moyens susceptibles de favoriser la création d'une structure politique européenne,

Le gouvernement est persuadé que la participation à cette tâche commune de tous les peuples européens démocratiques et libres qui le souhaitent favorisera la construction européenne. "

Les deux autres objectifs concernent le renforcement de la paix dans le monde et la coopération au développement.

Le budget des affaires étrangères

A la Chambre des représentants, le budget des affaires étrangères a donné lieu à un débat général au cours de la séance du 4 juillet. M. Radoux (socialiste) a fait l'inventaire des questions importantes que la Communauté européenne doit encore résoudre. Il a ajouté : "En vue de la fusion des Communautés, il faut remodeler la charte de l'Action européenne et mettre en place le socle de la future union économique. Il faut situer le nouveau pacte entre le pacte fédéral futur et les dispositions existantes.

Depuis 1965, nous ne vivons plus à l'époque des traités de Rome, mais à l'époque de Luxembourg, c'est-à-dire d'"un accord sur des désaccords". Il nous faut trouver une solution aux mécanismes communautaires non appliqués afin de sortir l'Europe de l'immobilisme. En novembre 1967, la loi du veto a joué

en ce qui concerne l'élargissement de la Communauté. Bien sûr, des remarques pourraient être faites à la Grande-Bretagne, en ce qui concerne son attitude, mais je crois que les problèmes seraient plus faciles à résoudre ensemble que sans la Grande-Bretagne. Je ne crois pas possible de faire ce que nous n'avons pas fait dans la phase qui s'annonce, alors que nous avons vivoteé si longtemps.

Je ne crois pas possible que des pays comme l'Allemagne, continuent à faire, en matière agricole, des sacrifices, si nous ne réussissons pas, sinon à unifier, du moins à harmoniser nos politiques étrangères. Est-il si intéressant pour un pays européen de suivre une politique indépendante, si on le compte pour rien dans la négociation et au moment de conclure ? L'Europe était absente en 1945 au moment de formuler des propositions de paix; elle est absente des négociations sur la limitation et le désarmement nucléaire. Est-il possible, Monsieur le ministre, dans les semaines et les mois à venir, de changer quelque chose à cette situation ? Comment réaliser des rapports d'égalité avec les Etats-Unis si nous-mêmes ne parvenons pas à être une entité ?

L'Assemblée européenne souhaitait, en se félicitant du succès du Kennedy Round, que soit négociée la composition d'un comité d'entente où seraient représentés paritairement la Communauté et les Etats-Unis. Je crois que cette politique est bonne.

En second lieu, l'Assemblée demandait des initiatives auprès de l'U. R. S. S. afin d'accroître les échanges économiques et culturels d'intérêt commun. Un premier résultat en serait l'élargissement des échanges qui devrait faciliter une collaboration croissante entre l'Est et l'Ouest dans les autres domaines.

L'Europe, y compris la Grande-Bretagne, en formant une union économique, en négociant sur pied d'égalité avec les Etats-Unis, en négociant avec l'U. R. S. S., pourrait faire évoluer les problèmes mondiaux dans le sens de la paix. Les mois prochains nous apprendrons si nous sommes capables ensemble de progresser et de réaliser quelque chose."

Au nom du groupe communiste, M. Moulin a formulé un certain nombre d'observations critiques sur le Marché commun : "On a fêté sans enthousiasme la date du 1er juillet 1968. Le bilan est d'ailleurs décevant. Il y a eu notamment le mouvement de contestation des agriculteurs, dont les entreprises ne sont plus rentables. On a assisté à un exode rural. Dans le secteur industriel, il y a les fermetures d'entreprises, le chômage qui "ne se porte pas mal", le non-respect de l'article 119, qui prévoit l'équivalence des salaires masculins et féminins à travail égal. C'est aussi l'envahissement bureaucratique. Quatorze mille fonctionnaires à Bruxelles. C'est le règne des technocrates. M. Rey en a fait l'aveu en constatant le manque de fonctionnement démocratique de tous les organismes. Nous sommes résolument contre la politique du Marché commun actuel, mais nous sommes pour une politique européenne au service des travailleurs, une Europe progressiste qui règlera son compte aux trusts hyper-capitalistes qui se portent très bien".

Le 11 juillet, au Sénat, M. Leemans (démocrate-chrétien) a pris la parole pour marquer qu'il ne pouvait montrer la même patience dont le ministre faisait preuve en ce qui concerne certains problèmes européens :

"Je regrette que la Commission de la C.E.E. n'ait pas encore organisé son administration et n'ait fait aucun effort pour adapter son organisation interne. Alors que nous parlons de "management" et de technologie, des déficiences et des retards inquiétants se manifestent à la Commission de la C.E.E.

Nous constatons que la fusion des administrations est traitée par les chefs de cabinet, plutôt que par les membres de la commission. Celle-ci a tendance à éluder les problèmes difficiles, pour les confier à des fonctionnaires qui ont, sans doute, une grande compétence politique, mais qui paraissent moins aptes à gérer la Communauté européenne suivant une nouvelle formule.

C'est avec un certain enthousiasme et, en tout cas, avec satisfaction qu'on a constaté que les mesures de crise proposées par la France suivraient le canal de la Commission économique européenne avant d'être soumises au Conseil des ministres. La Commission n'a-t-elle pas été habilitée à rechercher une issue pour ces problèmes très difficiles, parce que le Conseil des ministres ne trouvait pas encore de solution. Il me semble curieux que, pour les concessions à accorder à la France, on ait eu recours au contingentement des importations d'acier et de produits textiles. Si l'on met par trop l'accent sur le contingentement, on risque d'enrayer le mécanisme des ventes en rendant impossibles les ventes normales.

En ce qui concerne la coopération technologique, chacun émet des considérations générales et parfois l'on soumet des propositions. Il y eut, à l'époque, une proposition italienne, ainsi que des propositions d'Esro et d'Eldo, bien que celles-ci se situent sur un autre plan. Cependant, nous ne voyons aucun résultat concret. Nous avons consacré beaucoup d'argent au projet de développement spatial, mais cet argent n'a pas servi à grand-chose.

En ce qui concerne les appareils électrotechniques, nous manquons des moyens élémentaires pour la coopération. Il n'existe, en effet, ni société européenne, ni un droit européen des brevets. En ce domaine, il y a eu des rapports et des avis, mais rien de concret n'a vu le jour.

En ce qui concerne Euratom, nous constatons que les pays européens se montrent, quand ils y trouvent avantage, aussi nationalistes que le général de Gaulle, dont certains affirmaient qu'il était le dernier nationaliste en Europe.

Tous ces faits méritent une plus grande attention. Nous devons trouver une orientation et, en ce qui concerne notre pays, nous devons obtenir la possibilité d'assumer une contribution plus importante."

M. Ballet (Volksunie) estime superflu de rappeler le calvaire qu'a connu ces derniers temps le Marché commun, entre autres du fait de l'attitude de la France : "L'ironie du sort a voulu que la France a dû être aidée par les pays

auxquels elle a voulu porter un préjudice financier en s'attaquant au dollar et à la livre sterling. Il est réjouissant de voir que ces pays ont défendu le franc français et il est à espérer que ce geste fera réfléchir l'homme qui, naguère, a adopté une attitude rigide et déraisonnable, ce qui pourrait aboutir à une intégration allant au-delà de l'union douanière du 1er juillet. Toutefois, nous sommes encore loin d'une union économique réelle qui, selon la déclaration du chancelier Kiesinger, suppose une plus grande unité politique. J'espère que le ministre poursuivra son projet d'intégration avec souplesse et diplomatie, mais également avec résolution."

Représentant du groupe "Front des francophones-Rassemblement Wallon"

M. Thiry estime que le Benelux devient un danger lorsqu'il déborde sur les domaines culturels, militaires, judiciaires et politiques : "L'extension politique du Benelux alarme sérieusement Wallons et Bruxellois. En effet, il ne s'agit pas d'un traité entre trois parties de force égale. En face de quelque 4 ou 5 millions de Belges de langue française, se trouvent les 15 millions de leurs compatriotes flamands et de leurs voisins hollandais qui n'ont pas nécessairement les mêmes conceptions qu'eux en matière de politique européenne."

M. Harmel, ministre des affaires étrangères, a fait savoir pourquoi au cours des derniers mois, il a souligné, dans les relations européennes, les intérêts de l'expansion et du développement de la Communauté : "Nous sentions bien, a-t-il déclaré, qu'il y avait dans la Communauté des Six un empêchement à ouvrir d'emblée des négociations en vue de son élargissement et qu'il était nécessaire de trouver des chemins de traverse qui nous permissent, sur les problèmes les plus essentiels, d'accomplir, malgré tout, des progrès. En effet, le développement technologique européen actuel nous apparaît comme la raison la plus grave du retard constaté. Ensuite, au-delà du traité de Rome, il y a lieu de faire des efforts de relance de la construction européenne, de l'Europe politique, qui s'accommode mal des lenteurs rencontrées dans la création de l'Europe économique. Certains textes m'ont beaucoup frappé; ils constituent la charte des engagements de la solidarité belge à l'égard des autres pays européens. Peut-être est-ce parce que le Traité de Rome est le plus récent que l'on s'arrête souvent à ce qu'il exprime dans son préambule au sujet d'une unification européenne. Je vous en rappelle les termes : "... déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens, résolus à affermir par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leurs efforts..."

Dix ans plus tôt, dans le Traité de Bruxelles, complété en 1954 par le Traité de Paris, ainsi que dans la charte des sept pays européens occidentaux, on voit inscrits des engagements que nous n'avons pas désavoués. La preuve en est que nous étions encore réunis il y a deux jours à peine à Bonn au sein de la Communauté de l'U.E.O.

Le Traité de Bruxelles de 1948 complété par le Traité de Paris de 1954 ont un riche contenu. Les accords de 1948, nous liant non seulement à

six mais également avec la Grande-Bretagne, avaient un caractère positif non seulement dans le préambule, mais également dans le texte même des articles.

La partie du préambule de ce traité qui nous intéresse, porte en effet ceci : "Etant résolues à prendre toutes les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe, les hautes parties contractantes organiseront et coordonneront leurs activités économiques en vue de porter au plus haut point le rendement, par l'élimination de toutes divergences de leur politique économique, par l'harmonisation des productions et le développement des échanges commerciaux." L'article 8 précise, lui, qu'en vue de poursuivre une politique de paix, de renforcer leur sécurité, de promouvoir l'unité, d'encourager l'intégration progressive de l'Europe ainsi qu'une coopération plus étroite entre la politique avec les autres organisations européennes, les hautes parties contractantes au Traité de Bruxelles créeront un conseil pour connaître les questions relatives à l'exécution du Traité, de ses protocoles et de leurs annexes.

J'ai cru utile de me référer aux deux solidarités exigées en disant qu'elles devraient, le plus rapidement possible, permettre des développements et des élargissements dans les deux domaines que j'ai cités dans la première partie de mon exposé, c'est-à-dire la création d'une communauté technologique avec les autres pays candidats à adhésion au Traité de Rome, et le progrès dans la construction de la Communauté politique européenne. Sur ces deux sujets, celui du développement technologique et celui de la création de l'Europe politique, nous croyons que l'Europe peut et doit progresser. Nous restons fermement attachés à la procédure d'adhésion introduite par quatre Etats et s'il ne dépendait que de nous, les négociations seraient ouvertes aussitôt. Mais nous ne pouvons pas attendre que cet obstacle soit franchi pour essayer de progresser malgré tout."

Le budget de l'agriculture

Ce budget a donné lieu à un débat où de nombreuses interventions ont évoqué les questions de politique européenne.

A la Chambre, le 9 juillet, Mlle Devos (démocrate-chrétien) a ouvert le débat en attirant l'attention sur le revenu des agriculteurs : "Pour la Belgique, les prix unitaires signifient ou une stabilisation ou - les frais de production allant en s'accroissant - une réduction, voire un plafonnement des revenus des agriculteurs.

En ce qui concerne le prix du lait en particulier, source de revenus principale d'un très grand nombre d'entreprises familiales, le ministre Héger a obtenu un résultat maximum. Toutefois, on doute qu'avec les prix d'intervention actuels : 88 francs pour le beurre et 22 francs pour le lait maigre en poudre, le prix actuel du lait puisse être maintenu.

Toute diminution de 10 centimes au litre de lait, représente une diminution de revenus des travailleurs de 3 francs par heure.

Si, à partir du 1er avril 1969 on supprime la subvention du fonds agricole pour la prime à la qualité du lait, le rendement par litre de lait diminuera encore de 8 à 9 centimes le litre.

Nous avons affaire à d'énormes excédents agricoles et à un marché mondial déséquilibré; les dépenses du F.E.O.G.A. risquent de prendre des proportions énormes.

La politique agricole commune doit être mise en concordance avec les résolutions de la conférence de Stresa de 1958 : la politique des prix et du marché doit se faire parallèlement à la politique structurale. La politique des prix et du marché risque d'aboutir à la débâcle du marché mondial. Dès à présent, on insiste sur la limitation radicale des cotisations au F.E.O.G.A., mais on ne se préoccupe nullement de sa répercussion sur les ressources des agriculteurs et sur les engagements du traité de Rome.

Exception faite d'un certain nombre de réalisations partielles en matière de politique structurale, la commission européenne n'a pas grand-chose à son actif. La modification de ces structures est cependant inévitable.

La C.E.E. aurait dû stimuler cette restructuration d'après un plan préétabli et en tenant compte de la situation du marché. Nous sommes fermement opposés à une restructuration qui serait basée sur la politique des prix, car celle-ci est défavorable aux petites entreprises qui n'ont pas la possibilité de s'adapter en temps voulu. Pour ces dernières, il faudrait encourager, au moyen d'interventions du fonds d'orientation, un accroissement de volume plutôt que la cessation de l'exploitation.

Ce fonds devrait être affecté par priorité à l'octroi d'avantages sociaux plutôt qu'à la création de nouvelles zones de production.

Les excédents agricoles dans le monde croissent sans cesse, mais la faim aussi est en progrès constant. Le Kennedy Round a permis un certain espoir, grâce à l'instauration d'aides en produits alimentaires aux pays en voie de développement.

En consacrant 1 p.c. du revenu national brut à l'aide aux pays en voie de développement, chaque pays contribuerait bien davantage à la paix mondiale. Un grand nombre de problèmes économiques et agraires s'en trouveraient résolus en même temps. C'est pourquoi j'espère qu'on aboutira dans un proche avenir à la conclusion d'accords internationaux en cette matière."

M. Danschutter (socialiste), comme les autres orateurs, félicite M. Héger, ministre de l'agriculture, pour les résultats qu'il a obtenus au Conseil des ministres sur le prix du lait. Il souhaite cependant recevoir quelques explications sur l'accroissement des dépenses qu'entraîneraient l'accord conclu.

L'orateur croit que la difficulté d'assurer aux agriculteurs la parité de revenus résulte de l'accroissement du coût des facteurs de production, de sorte que l'effort de productivité a été largement compensé. M. Danschutter souligne une série de facteurs susceptibles d'améliorer le sort des agriculteurs : l'assainissement du secteur de la distribution, le recours aux coopératives agricoles, le remembrement, l'amélioration des conditions de cessation d'activité, la révision de la législation sur le bail à ferme, la lutte contre la spéculation.

M. René Lefèbvre (libéral) estime qu'il ne faut pas laisser s'accréditer l'impression que le budget belge de l'agriculture a été brusquement et considérablement augmenté en 1968. Le budget n'a guère varié par rapport à l'année précédente. Mais on y retrouve quelque 3,9 milliards qui représentent la contribution belge au F.E.O.G.A. Sans doute ces sommes ne profitent pas dans leur totalité à l'agriculture belge. En fait, déclare l'orateur, les montants payés au F.E.O.G.A. intéressent aussi bien l'industrie que l'agriculture car s'il n'y avait pas de marché commun agricole, il n'y aurait plus de marché commun industriel. M. Lefèbvre demande enfin au ministre de l'agriculture de lui communiquer le décompte de l'actif et du passif de la participation belge au F.E.O.G.A.

Le budget de l'agriculture a été examiné par le Sénat au cours de la séance du 16 juillet 1968. M. Sledsens (démocrate-chrétien) a déclaré qu'"il est plus que temps de mettre fin à l'affirmation répétée si fréquemment que l'agriculture impose trop de charges à la communauté nationale et que ces charges sont excessives par rapport aux besoins des autres branches de notre économie. On prétend trop souvent que les crédits destinés au F.E.O.G.A. et au Fonds agricole ne profitent pas à notre agriculture ou à notre horticulture mais ne représentent que le prix politique que nous devons payer pour participer à l'intégration économique des Six. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome, nos exportations de produits agricoles ont plus que doublé. Ce soi-disant prix politique est donc rentable pour l'agriculture belge aussi. Notre agriculture profite des dépenses du Fonds agricole. Même à défaut de politique agricole commune, mais dans l'hypothèse que les niveaux de prix et la liberté de production que la politique de la C.E.E. s'efforce de réaliser, soient appliqués, les dépenses seraient les mêmes. Nos obligations au niveau européen ont, il est vrai, rendu plus difficile une politique nationale agricole spécifique, mais on ne peut en tirer des conclusions erronées.

C'est précisément à cause de nos obligations que nous devons améliorer les possibilités compétitives de nos agriculteurs et horticulteurs dans le cadre du Marché commun. Dans le budget suivant, il faudra consacrer plus d'attention à l'amélioration des conditions de production, de l'infrastructure et des structures d'exploitation."

La politique commune de la pêche a été abordée par M. De Keyzer (socialiste): "Des projets de règlement ont été soumis au Conseil, a-t-il déclaré, en ce qui concerne la politique commune des structures et la réglementation commune des marchés. Il ne fait pas de doute, le ministre défendra énergiquement les intérêts belges. Je voudrais toutefois attirer son attention sur quelques points.

Lors des négociations à venir, les avantages accordés à la transformation de navires et à la promotion de nouveaux types de navires ne peuvent être perdus de vue.

Les récentes mesures protectionnistes de la France sont une cause d'incertitude et provoquent des pertes importantes. Il faut négocier avec la France, de préférence dans le cadre de la C.E.E., puisque les Pays-Bas et l'Allemagne occidentale connaissent des difficultés semblables."

M. De Keyzer a exprimé le voeu que la future politique européenne de la pêche maritime ne remette pas en cause les possibilités belges de soutien du marché.

M. Martens (démocrate-chrétien) évoque la participation belge au F.E.O.G.A. : "Les cultivateurs ne peuvent s'estimer satisfaits des résultats obtenus, car leurs revenus vont diminuer ou, dans le meilleur des cas, se maintenir. La majoration des crédits destinés à l'agriculture n'augmentera pas le revenu des agriculteurs - ce qui signifie un recul par rapport aux autres secteurs de l'économie - et l'intervention nette du F.E.O.G.A. constitue le prix que la Belgique paie pour la libéralisation des échanges commerciaux de toutes les marchandises dans le cadre de la C.E.E. Il va de soi que l'agriculture y a avantage, mais la contribution belge est plus que proportionnelle à notre production agricole et à notre produit national brut.

Je ne reproche pas au gouvernement les concessions qu'il a été amené à faire. Néanmoins, il ne peut présenter l'intervention du F.E.O.G.A. comme étant un cadeau aux agriculteurs belges, ni invoquer l'augmentation de cette intervention pour réduire le budget de l'agriculture. Une très grosse partie du budget de l'agriculture, 4 milliards environ, est affectée en fonction de la politique communautaire. Après déduction des dépenses du F.E.O.G.A. et du Fonds agricole et des dépenses de consommation, le ministre ne dispose plus que de 2 milliards pour une politique agricole nationale, ce qui est beaucoup trop peu."

A propos de la surproduction, M. Martens a déclaré : "La C.E.E. doit apprendre à vivre avec des excédents agricoles, comme les Etats-Unis l'ont fait pendant quarante ans. Il est indéniable que les excédents agricoles de l'Amérique ont énormément contribué à la paix dans le monde, en apaisant la faim dans le monde.

Après la deuxième guerre mondiale, les Américains ont réalisé une demande commerciale importante au Japon grâce à l'application du système des excédents agricoles.

Les autorités de la C.E.E. ont-elles déjà envisagé la réalisation de pareilles initiatives ? Il est certainement inexact de dire qu'au sein de la C.E.E. il n'y aurait pas de place pour le programme welfare, d'autant plus que les surplus laitiers ne représentent pas davantage que 3 à 4 p.c. de la production."

M. Dupont (démocrate-chrétien) a commenté l'accord sur la politique commune des produits laitiers. "Un communiqué de presse du 28 mai dernier, relatif à la politique agricole, signalait que l'intervention financière de la C. E. E. s'élèverait à 630 millions d'unités de compte.

Ces 630 millions sont insuffisants et ne permettent pas d'atteindre la fin de l'année. L'estimation de 800 millions, qui avait été avancée initialement, est déjà largement dépassée, M. Mansholt parle de 950 millions et peut-être bien d'un milliard, c'est-à-dire 50 milliards de francs belges.

Il existe deux éventualités : ou bien on sera prudent parce que les moyens sont insuffisants et le prix descendra en-dessous du prix d'intervention, ou bien on poursuivra dans la même voie et, quand les crédits seront épuisés, on avisera. Je crois que c'est cette dernière politique que l'on suit, puisqu'il appert du communiqué de presse précité que, une fois les 630 millions épuisés, on procédera à une nouvelle étude du problème dans le cadre de la politique agricole générale et qu'on examinera les mesures qui peuvent être prises. Ce n'est pas très rassurant. J'en conclus que le prix de 4,55 francs n'est pas garanti pour toute l'année, mais uniquement pour la période allant jusqu'au moment où ces 630 millions seront épuisés. Le ministre croit-il que l'industrie laitière, à condition que le prix du beurre soit maintenu, pourra payer 4,55 francs au producteur ? Ma réponse est négative. Un groupe important de laiteries a décidé d'abaisser le prix de 25 centimes. Cette mesure pourrait avoir une incidence très importante."

A propos des problèmes de structure agricole, M. Dupont a encore déclaré qu'une politique structurale réalisée par le canal de la politique des prix serait nécessairement mauvaise car elle obligerait de nombreux agriculteurs à quitter leur profession.

De l'avis de M. Beauvuin (démocrate-chrétien) trop de gens pensent que l'agriculture belge coûte fort cher. "Or, a-t-il déclaré, la stabilisation des prix et les interventions du F.E.O.G.A. profitent aux industries alimentaires et agricoles comme aux entreprises de toute sorte qui prêtent leurs services à l'agriculture. L'importance du secteur agricole dans notre économie n'est plus à démontrer."

M. Beauvuin expose ensuite les raisons du préfinancement par l'Etat des subventions à l'agriculture : "Au cours des cinq dernières années; pour une allocation globale théorique de 853 millions d'unités de compte, les allocations belges s'élèvent à 31 millions d'unités de compte. Cependant la comptabilisation réelle de 1964-65 ne comprend qu'un acompte de 60 %; celle de 1965-66, un acompte de 75 % et celle de 1966-67 une prévision d'acompte de 75 p.c. Le montant réel tombe cependant à 22 millions d'unités de compte dont le niveau réel se trouve encore plus bas en raison du retard."

L'orateur examine enfin la question de la surproduction : "On reproche en effet à la production laitière de la C.E.E. de créer des surplus s'élevant à quelque 150 000 tonnes de beurre et de vider les caisses du F.E.O.G.A. par des inter-

ventions à l'exportation. La production communautaire en graisses animales n'assure que 45% des besoins totaux des six pays. Le reste est couvert par des importations à des prix de famine pour les producteurs. Il s'agit donc là d'un dumping économique doublé d'un dumping social. En réalité, l'excédent laitier de la production communautaire ne représente qu'une faible part des 45 % des besoins en matières grasses des six pays.

L'organisation globale de ce marché reste la clé du problème et il n'est plus permis, dans ces conditions, de parler de surproduction. Ce ne sont pas les timides mesures de taxation envisagées qui peuvent être considérées comme une amorce de la solution. Cette politique de taxation et de contingentement trouve son fondement juridique dans la clause préférentielle énoncée comme base de toute politique économique commune. Il ne s'agit pas de considérer cette préférence comme applicable au seul secteur des graisses animales, mais bien globalement à tout le secteur des matières grasses, y compris celles de provenance végétale, et ce dans une mesure compatible avec les intérêts économiques et sociaux en cause."

M. Roelants (socialiste) a abordé la question des fraudes. "Une partie importante des moyens du F.E.O.G.A. a été mal dirigée, a-t-il déclaré. C'est surtout dans le secteur laitier que les fraudeurs ont frappé leur coup. De plus, la falsification du beurre se répercute sur le niveau des stocks de beurre, ainsi que sur la consommation de ce produit, dont la qualité n'inspire plus confiance au public. En outre, rien ne nous assure que le beurre destiné au transit est réellement exporté. Au mois de janvier, le ministre a demandé des explications au sujet de 17 000 tonnes de beurre, importées de pays d'Europe de l'Est en 1966 et en 1967 et réexportées vers l'Italie en passant par la Suisse après avoir été retravaillées en Belgique.

Lorsqu'on a posé la question de savoir quelle garantie nous avons que ce beurre serait de nouveau exporté, le ministre a répondu que le régime communautaire de taxes sur les produits composés était conçu de telle sorte que les pratiques commerciales illicites semblaient impossibles. Il est pourtant apparu que de tels procédés ont bel et bien été appliqués pour garder du beurre étranger en Belgique et exporter d'autres produits. Le ministre a aussi répondu que des difficultés juridiques et autres devaient être surmontées en vue de pouvoir transformer le beurre belge et qu'actuellement ces difficultés avaient été écartées. Il n'en est pourtant pas moins vrai que, nonobstant le fait que les excédents de beurre dans les six pays sont passés de 81 900 tonnes en 1962 à 152 300 tonnes, des milliers de tonnes de beurre ont été importées dans la C.E.E. Des sommes importantes doivent être affectées au stockage et le doute quant à la qualité du beurre n'en a certainement pas stimulé la consommation. Un règlement international dans le cadre de la C.E.E. est indispensable. Il faut faire en sorte que la fraude devienne impossible."

M. Stroobants (Front des francophones - Rassemblement wallon) demande l'intervention du F.E.O.G.A. pour la modernisation des abattoirs, surtout là où sont implantées des criées de viande. M. Demarneffe (démocrate-chrétien), appuie cette demande. Il s'inquiète par ailleurs de la surproduction de légumes

et de fruits : "Le pourcentage de produits détruits par rapport à l'ensemble de la vente n'a qu'une importance accessoire, a-t-il déclaré. Ce qui importe, ce sont les dépenses exposées pour cette destruction, dépenses qui ont été partiellement supportées par le F.E.O.G.A. Je vous fais néanmoins remarquer que l'on ne peut davantage abuser des moyens financiers de la C.E.E. que des moyens financiers nationaux.

D'ailleurs, y avait-il surabondance de fruits au marché ? En septembre 1967, on a détruit 1,9 million de kilogrammes de pommes, alors que 1,7 million de kilogrammes ont été achetés en France à des prix plus élevés. Cela prouve que la situation est boiteuse en ce qui concerne l'organisation du marché et la distribution."

M. Stryvay (libéral) déclare ne pas comprendre les dispositions d'un règlement communautaire qui ont amené les laiteries à décider la réduction de 25 centimes, à partir du 1er août, du prix qui serait payé aux producteurs pour un litre de lait.

Dans sa réponse aux orateurs, à la Chambre des représentants, M. Héger, ministre de l'agriculture, a déclaré que le prix de 4,55 FB pour le lait n'est pas un prix garanti, mais seulement un prix indicatif auquel il faut tendre : "Jusqu'il y a peu, nous Belges, étions les seuls à obtenir ce prix grâce à des subsides. Lorsqu'il n'y aura plus de subsides, nous ne pourrons plus imposer le paiement du prix indicatif mais nous espérons que les laiteries feront le nécessaire pour payer ce prix aux producteurs et qu'une saine émulation paiera.

Le paiement du lait à la qualité que nous avons pratiqué n'était plus possible à partir du 1er avril 1968, à moins d'une compensation. Au cours des discussions, nous avons obtenu de pouvoir poursuivre ce paiement sans compensation, à la condition qu'il soit dégressif, pour arriver au 1er janvier 1969 à une compensation réelle. Nous espérons qu'à ce moment le nouveau règlement sur le lait sera obtenu car celui-ci permettra des paiements à la qualité.

Le paiement à la qualité se faisait par le Fonds agricole. Le budget devra porter la régularisation de cette dépense."

Au Sénat, le ministre s'est montré surpris et déconcerté par l'annonce d'une réduction du prix du lait payé aux producteurs. "Il eut cependant été facile aux intéressés de m'en aviser directement dans une des nombreuses réunions que j'ai eues dans mon cabinet avec les représentants des associations professionnelles agricoles.

Nous sommes évidemment dans une période difficile car nous passons d'un système à un autre. Nous connaissons même au mois d'août une diminution du prix du beurre, corrigée d'ailleurs par une intervention auprès des producteurs. D'autre part, certaines mesures ont été prises en vue d'aider les intéressés à appliquer les décisions de la Communauté. L'information que nous a donnée M. Stryvay est grave. Evidemment, si l'on pose la question de savoir si tout le beurre doit être vendu "à l'intervention" et si tout le lait écrémé doit être of-

fert à l'intervention, je répondrais "non". Il y a, en effet, des exemples dans ce sens tel celui des céréales. Cependant, en ce qui concerne les laiteries dont a parlé M. Stryvay, ce qui importe c'est de savoir s'il s'agit d'une politique concertée et si elle a pour but de mettre en péril ce que nous essayons de mettre sur pied dans le cadre de la Communauté. Peut-être aussi s'agit-il d'une marchandise qui ne trouverait pas preneur sur le marché national.

Je sais qu'il s'agit d'un problème difficile et qui nécessite une période d'adaptation. C'est ainsi que, pour le fromage, nous avons connu des difficultés à la suite de décisions prises par un de nos voisins. De ce fait, la production de fromage a diminué et celle de beurre a augmenté ce qui a nécessité des interventions supplémentaires. Si, ce soir, je me trouvais en face de mes collègues de la Communauté, je leur demanderais un crédit supplémentaire pour le secteur du lait et cela pour trois raisons : d'abord en raison de la détérioration des prix du marché, ensuite par le fait de l'augmentation de la production de beurre au détriment du fromage, enfin à cause d'une augmentation de presque 2 % de la production nationale alors que nous l'avions estimé à 1 % au moment de l'établissement du budget. On avait évalué les surplus de beurre à 150 000 tonnes, mais le chiffre est dépassé et les stocks atteindront bientôt 250 000 tonnes !

Nous devons pouvoir compter sur toutes les bonnes volontés pour la mise en oeuvre du Marché commun. L'Etat ne peut pas tout faire ! Il ne lui est pas possible de garantir un prix, mais il peut permettre une valorisation maximum d'une production de qualité. Par parenthèse, le prime de qualité pour le lait, qui devait être supprimée le 1er avril dernier, a été prorogée jusqu'au 1er avril 1969, étant entendu que cette prime doit être dégressive."

A propos des problèmes de structures agricoles, M. Héger a déclaré : "Les structures dans la Communauté doivent faire l'objet d'une révision. Je crois que la notion de plans communitaires touchant les structures, est dépassée aujourd'hui. Dans l'esprit des auteurs de ces plans, il s'agissait, avant tout, d'accroître la productivité des terres, alors que nous nous trouvons confrontés aujourd'hui avec des problèmes de surplus.

A l'heure présente, toute notre attention doit porter sur l'orientation des productions en fonction des possibilités du marché. Un exemple : il faudrait produire davantage de la viande de qualité et moins de lait. Les principes qui valent dans le secteur industriel, valent aussi pour le secteur agricole. L'effort doit porter sur les moyens à mettre en oeuvre pour orienter la production dans le sens souhaité, et sur les régions où ces moyens pourront être mis en oeuvre de la façon la plus satisfaisante.

Dans les semaines à venir et dans le cadre de la révision de la politique agricole commune, à laquelle il est normalement procédé en fin d'année, les problèmes devront être revus dans leur ensemble. Cette révision doit être globale. Nous nous sommes toujours refusés à suivre ceux qui nous invitaient à entrer dans la voie d'une politique de restrictions dans le domaine de la produc-

tion laitière, parce que nous pensions qu'il fallait au contraire nous en tenir à des règles identiques, tant que les problèmes n'auraient pas été revus globalement."

Le ministre convient que la contribution belge au F.E.O.G.A. est lourde : "Mais elle vaut pour l'ensemble de notre économie. Si elle s'est trouvée fixée à 8 %, c'est parce que notre pays est exportateur de produits industriels. Il ne faudrait toutefois pas tomber dans le travers opposé, en affirmant que notre contribution au F.E.O.G.A. n'intéresse en rien notre agriculture. La vérité se situe entre ces deux thèses. Pour la campagne 1966-67, la contribution nette de notre pays à la section garantie du F.E.O.G.A., s'est chiffrée à 584 millions. Pour la campagne 1967-68, notre contribution dans les dépenses totales du F.E.O.G.A. s'élèvera à 6319 millions, alors que les dépenses belges, remboursées et exigibles, seront de l'ordre de 4945 millions. N'est-il pas, dès lors, abusif de prétendre que notre agriculture ne se trouve plus concernée ?

Il ne faut pas considérer que dans le domaine du F.E.O.G.A., il y a nécessairement une politique de retour. En effet, chacun des pays ne peut récupérer ce qu'il a versé dans le Fonds d'orientation et de garantie. Ainsi, pour ce qui regarde l'amélioration foncière, il y a des pays mieux lotis que d'autres. Il est donc normal que chacun ne reçoive pas exactement ce qu'il a versé."

(Compte rendu analytique 4, 9 et 11 juillet)

2. Signature du traité de non-prolifération nucléaire

La Belgique a signé le 20 août le traité de non-prolifération des armes nucléaires. A cette occasion, le ministère des affaires étrangères a publié une communication à la presse où sont évoqués les problèmes posés par les dispositions du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique. Il déclare à ce sujet :

"Sur le plan européen, la Belgique a veillé à ce que le traité de non-prolifération ne puisse entraver ni les réalisations déjà existantes, ni les progrès futurs de la construction et de l'unification européenne.

Il n'y a pas d'incompatibilité entre les buts poursuivis par le traité de non-prolifération et Euratom. En ce qui concerne les garanties prévues à ce traité, celui-ci se borne à faire référence à des accords qui doivent être conclus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne. Afin d'éviter que l'application du traité de non-prolifération soit incompatible avec le respect des dispositions du traité d'Euratom, ces garanties devront être définies de manière telle que les droits et obligations des Etats membres de la Communauté restent intacts, conformément à l'avis donné par la commission en vertu de l'article 103.

Dans ce but, la Commission des Communautés européennes devra entrer en négociation avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le gouvernement a l'intention de ne pas procéder à la ratification du traité avant que les négociations entre la commission et l'Agence n'aient abouti à un accord."

(Le Soir, 21 août 1968)

3. M. Harmel, ministre belge des affaires étrangères, fait le tour des capitales des Etats membres de l'U.E.O. (6 août - 18 septembre 1968)

M. Harmel, ministre belge des affaires étrangères, a entrepris dans les capitales des Etats membres de l'Union de l'Europe occidentale une série de voyages à titre privé, afin d'évoquer, au cours de conversations avec ses homologues ou leurs chefs de gouvernement, les problèmes européens de l'heure, avant de présenter un plan de relance pour la prochaine réunion des ministres de l'U.E.O.

La première visite du ministre belge, le 6 août, était pour Paris, où M. Harmel fut reçu à déjeuner par M. Debré. A la sortie de ce déjeuner de travail, M. Harmel a déclaré : "Nous avons consacré beaucoup de nos réflexions aux problèmes européens. C'est avec beaucoup de franchise que les perspectives européennes ont été abordées de part et d'autre".

Le 3 septembre, M. Harmel est reçu à Luxembourg par M. Grégoire, ministre des affaires étrangères du Grand-Duché. Un communiqué publié à l'issue des entretiens déclare : "La politique des deux gouvernements coïncide tant en matière de développement et d'élargissement des Communautés que sur les problèmes européens en général".

Puis le 9 septembre, M. Harmel rencontre à Bonn son collègue allemand M. Brandt. "A l'issue des entretiens des deux ministres des affaires étrangères, un porte-parole du ministère des affaires étrangères a communiqué que les deux ministres avaient exprimé les possibilités de préparer un élargissement de la C.E.E. M. Brandt a rappelé les propositions d'arrangement commercial présentées par le gouvernement allemand qui contribuerait à faciliter l'entrée ultérieure de la Grande-Bretagne. M. Harmel a cependant fait part de son scepticisme quant aux chances de gagner la France aux thèses allemandes."

Les 12 et 13 septembre, M. Harmel est à Rome où il rencontre M. Medici, ministre italien des affaires étrangères, qui se trouve être actuellement le président du Conseil des ministres de la C.E.E. Du communiqué publié à l'issue des conversations, il convient de retirer ceci : "Les deux ministres, assistés de leurs ambassadeurs et de leurs principaux collaborateurs, ont eu un échange de vues approfondi, consacré essentiellement à la situation européenne

et aux problèmes relatifs au Marché commun. Ils sont tombés d'accord sur la nécessité urgente de tout mettre en oeuvre pour surmonter les obstacles que rencontrent actuellement la relance du processus d'intégration européenne et l'élargissement de la Communauté, dont la nécessité s'impose encore davantage depuis les événements intervenus en Europe centrale."

Enfin, le 18 septembre, M. Harmel arrive à Londres, pour une visite brève et toujours de caractère privé, où il rencontre M. Stewart, son collègue britannique, et M. Wilson, Premier ministre.

M. Harmel revenait de Bucarest de même que M. Stewart, de sorte que les conversations ont porté à la fois sur le problème des relations Ouest-Est et sur les problèmes de construction européenne. A part certaines nuances d'analyse plutôt que de fond, Londres et Bruxelles pensent de manière presque identique, en accordant à l'O. T. A. N. leur collaboration étroite et totale sur le plan stratégique. Quant à l'adhésion britannique au Marché commun, les positions belges et britanniques ne sont guère modifiées sinon dans un esprit encore plus dynamique, rendu impérieux par les circonstances pour la Grande-Bretagne.

(Le Monde, 6 août 1968,

Bulletin de documentation, Ministère d'Etat du Luxembourg, n° 8 du 3 septembre 1968,

Le Soir, 10 septembre 1968,

Il Popolo, 14 septembre 1968,

Le Soir, 19 septembre 1968,

The Times, 19 septembre 1968).

4. Déclaration de M. Lefèvre sur les problèmes technologiques européens

M. Théo Lefèvre, ministre belge chargé de la politique et de la programmation scientifique avait été investi en juillet 1968 d'une mission d'information auprès des pays membres de l'ELDO (organisation européenne pour le lancement de satellites). Il s'agissait de savoir si les pays participants étaient favorables à la poursuite d'un programme de recherches qui comporterait une réduction du volume des travaux et modifierait l'importance des tâches confiées aux différents pays participants.

A l'occasion d'un discours prononcé le 24 septembre 1968 à Anvers, devant l'Association des patrons catholiques, le ministre belge a critiqué la façon dont s'exerçait la coopération internationale dans le domaine de la science. Il a déclaré en substance: La Belgique apporte chaque année une contribution d'un milliard de francs aux programmes internationaux. Cette charge est fort lourde. Si aucun avantage substantiel n'est lié à cette charge, le contribuable pourrait se détourner de ce luxe coûteux. Or, il se fait que cette inquiétude est justifiée dans le cas présent. Ainsi la Grande-Bretagne, qui se flatte d'être le

protagoniste d'une large communauté technologique européenne n'a pas hésité à se retirer de certains projets. Elle abandonnera l'ELDO en 1972 et ne s'associera pas à l'élargissement envisagé au CERN (Centre européen de recherches nucléaires). Par ailleurs, les pays européens se sont unis pour faire ensemble de la recherche scientifique mais, dès qu'il s'agit d'exploiter les résultats des recherches sur le plan industriel et commercial, nos plus grands partenaires ont choisi, chacun pour soi et dans la mesure de leurs moyens, de poursuivre leurs propres programmes nationaux. Le présent système conduit à une internationalisation des coûts et à une nationalisation des bénéfices - lesquels s'annoncent très prometteurs dans les secteurs technologiques avancés. Dans ces conditions, la Belgique ne peut guère espérer qu'un rôle de sous-traitant des grands partenaires.

Le ministre belge exposa ensuite les grandes lignes du budget de l'année 1969 en matière de crédits réservés à la politique scientifique. Ces crédits s'accroissent d'environ 15 % par rapport au budget de 1968 pour atteindre un montant total de 11,7 milliards de francs belges. L'unique secteur où la science enregistrera une diminution est celui de la coopération internationale et sa quote-part se situera en-dessous de 7 % contre 8,5 % en 1968.

A l'issue de la conférence des ministres de l'ELDO qui s'est tenue à Paris le 1er octobre 1968, M. Lefèvre a confié à la presse ses impressions sur le climat actuel de l'Europe spatiale. Il a déclaré notamment : "Les difficultés que nous connaissons présentement à l'ELDO n'apparaissent que comme la manifestation localisée d'un phénomène plus général : la remise en cause des méthodes, des institutions et des programmes de coopération scientifique et technologique que nous avons établis en commun depuis une dizaine d'années.

Les défauts de nos institutions de coopération en cette matière, les aléas auxquels ils nous exposent et les échecs auxquels ils nous conduisent sont en réalité la conséquence de l'absence de liaison entre les programmes de recherche et les problèmes de structure industriels et de dimension des marchés.

C'est sur ce plan, extrêmement vaste, que se situe le noeud de nos difficultés et c'est à ce niveau que nous devons tenter de le dénouer - s'il en est encore temps...

Je suis intimement convaincu que la coopération technologique ne pourra surgir et se développer en Europe que si nous aménageons les organes et les méthodes de cette coopération de telle manière qu'elles servent efficacement le progrès industriel de ce continent et que chaque pays participant soit assuré de recueillir sa part des fruits économiques de cette contribution.

Cela suppose deux choses : que nous introduisions plus d'unité dans les programmes, les institutions et le budget de recherche et que nous prolongions la solidarité au-delà du stade de la recherche et du développement jusqu'à celui de la production et de la commercialisation des résultats.

Ce n'est donc pas en cherchant dans le contexte actuel une solution expéditive - qui s'avère d'ailleurs introuvable actuellement - que nous parviendrons à rencontrer, de manière durable et sans trop d'aléas, les préoccupations essentielles qui devraient être celles de l'Europe spatiale."

(De Standaard, 25 septembre 1968 : Le Soir, 25 septembre et 3 octobre 1968)

France

1. Problèmes européens évoqués au cours des Débats sur la déclaration de politique générale du Gouvernement Couve de Murville (17-18 juillet)

A l'Assemblée nationale

Le 17 juillet, au cours du débat sur la déclaration de politique générale du gouvernement (1), M. Michel Habib-Deloncle (Union pour la Défense de la République) s'adressa au Premier ministre en ces termes :

... "Je vous félicite du choix que vous avez déjà fait avec le Gouvernement précédent et qui était d'honorer d'abord nos engagements malgré la crise. Mais je vous conjure d'aller plus loin.

Ne vous laissez plus voler l'Europe. On vous accuse d'être moins Européen que certains en France. Mettez chacun au pied du mur en prenant l'offensive. Proposez-leur de faire l'Europe sociale, non seulement en passant immédiatement à l'harmonisation des fiscalités, à l'harmonisation des charges sociales, à des systèmes de sécurité sociale, de durée du travail, d'âge de la retraite, de prestations familiales et d'aide aux vieux qui soient comparables dans les six pays de la Communauté, mais encore et surtout en faisant de la participation une entreprise européenne.

C'est une idée qui rencontrera plus d'écho en dehors de nos frontières qu'on le croirait à priori. Il y a plusieurs années, l'Allemagne s'est engagée sur cette voie pour certaines entreprises. Des systèmes de participation existent également aux Pays-Bas. Ce n'est pas un problème qui nous concerne seuls. Le général de Gaulle n'a-t-il pas dit que la grande question du siècle était : "Comment trouver un équilibre humain pour la civilisation, pour la société mécanique" ?

Comment croire que la "grande question de ce siècle" se limite aux frontières de notre pays ? Et qui peut répondre sinon l'Europe ? C'est elle qui doit répondre à la question de ce siècle et qui doit, là aussi, donner une réponse exemplaire. Et elle doit le faire à l'initiative de la France.

(1) J.O., A.N., Débats, 17 juillet 1968.

On sait bien que, pour répondre à cette question, le Président de la République a noté trois solutions possibles.

La solution communiste : elle s'incarne avant tout en U.R.S.S. La solution capitaliste : nous la voyons vivre sous nos yeux... dans la société qui règne aux Etats-Unis. Qui mieux que la société européenne pourrait être la société humaniste dont nous rêvons ?" ...

En réponse à plusieurs orateurs, M. Maurice Couve de Murville, Premier ministre, devait déclarer :

... "Je mentionnerai un dernier problème de caractère général, la politique européenne..."

A cet égard, je n'ai aucun complexe, car voilà maintenant plus de dix ans que je me suis attaché à ce problème avec, je crois, beaucoup d'activité et d'assiduité, et j'ai conscience d'avoir tout de même fait quelque chose de concret en ce qui concerne la construction européenne.

J'ajoute, comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire, que si à ce jour une Europe politique n'existe pas, qui, disait M. Fabre, pourrait nous consoler des déboires du Marché commun, ce n'est vraiment pas la faute de la France qui l'a proposée bien souvent. Je le rappelle en passant.

De toute façon, je le répète, nous avons l'intention de continuer la politique européenne..."

Le lendemain, au cours de la discussion de la loi de finances rectificative pour 1968 (1), M. Roland Boscary-Monsservin (républicain indépendant) définissait ainsi la politique agricole communautaire de son groupe :

... "Nous avons mis dix ans pour déboucher sur une réglementation commune en matière d'organisation de marchés et de détermination des prix. Nous avons, au cours de la dernière décennie, souvent bénéficié de circonstances favorables. Nous avons fréquemment fait triompher les thèses françaises ou, tout au moins, les compromis réalisés se sont, pour une très grande part, inspirés des thèses que nous avions défendues.

Le Marché commun a ouvert à la production française un débouché de 200 millions d'habitants ; il a, dans le même temps, créé un stimulant particulièrement efficace.

Il est bien évident que, dès lors que nous serions demandeurs au principal pour une révision de la politique agricole commune qui a été instituée jusqu'à ce jour, nos partenaires présenteraient de nombreuses demandes reconventionnelles, et je ne suis nullement assuré que, pour aboutir à de nouvelles conclusions, le climat serait pour nous demain aussi favorable qu'il l'était hier.

(1) J.O., A.N. Débats, 18 juillet 1968

En définitive, je crois que toute tentative pour remettre sur le chantier les règlements déjà intervenus constituerait pour notre agriculture une aventure susceptible de présenter de très grands dangers.

Cependant, puisque nous avons souligné qu'il y avait eu concomitance entre la mise en application de la réglementation européenne et la crise qui frappe certains produits et certaines régions, nous nous devons de pousser plus avant notre analyse et j'en arrive, quant à moi, à cette conclusion que la politique agricole européenne forme un tout dont malheureusement, dans l'immédiat, nous n'avons réalisé qu'une infime partie.

Sans doute avons-nous abouti à l'organisation des marchés et à la détermination des prix. Mais la politique agricole commune, c'est également une harmonisation des structures, c'est aussi et surtout une politique commerciale commune intracommunautaire dont l'application supposerait des frontières largement ouvertes et la suppression de toutes les entraves, même de celles qui se camouflent sous des motifs à caractère sanitaire."...

... "Je crois aussi qu'une des causes de la crise consiste dans le fait qu'à l'organisation des marchés, réalisés à l'échelon de la Communauté, et à la détermination de prix communs devrait répondre une notion de régionalisation, régionalisation sur laquelle seraient centrés à la fois les efforts communautaires et les efforts nationaux.

La politique communautaire, avec tout ce qu'elle représente de sens de l'unité, n'est valable qu'à la condition expresse d'être simultanément nuancée, je dirai même contrebattue - si je puis me permettre ce paradoxe - par un renforcement de la notion de région, avec tout ce que celle-ci implique."...

... "Donc, sur ce problème européen, notre orientation, à nous, républicains indépendants, est très nette : quelles que soient les crises actuelles, nous ne devons pas revenir en arrière, ni même proposer un nouvel examen des mesures précédemment adoptées à l'échelon européen. Au contraire, il faut très vite parvenir aux dernières réalisations, étant entendu que la politique européenne ne sera valable que du jour où elle sera appliquée dans son ensemble. Il sera d'ailleurs indispensable de l'assortir d'une politique régionale très marquée, à l'accomplissement de laquelle, en fonction de ce souci d'ouverture auquel M. le Premier ministre faisait allusion hier, il conviendrait d'associer étroitement tous les intéressés."...

Au Sénat

A l'occasion du débat du Sénat sur la déclaration du gouvernement, le 17 juillet, M. André Colin (Centre démocrate), faisait l'intervention suivante :
"... Pas une allusion n'est faite à la solidarité européenne qui, cependant, s'est manifestée ces jours derniers encore pour aider l'économie française dans son effort de redressement.

Vous avez décidé de respecter la date du 1er juillet et de ne pas vous opposer à l'ouverture des frontières dans le cadre du Marché commun. Vous avez, dans le même temps, pris unilatéralement des mesures pour sauvegarder quelques secteurs particulièrement menacés de l'économie française. Or, non seulement, malgré cette procédure, vous avez trouvé accueil et compréhension, mais encore et surtout vous vous êtes trouvé et tout récemment, en présence de manifestations de solidarité qui témoignent de la volonté de souligner la Communauté de destin qui unit maintenant les peuples européens. Elle va, cette solidarité, jusqu'à envisager l'intervention du fonds social européen dans les initiatives prises par le gouvernement français afin d'atténuer ce qu'on appelle les déséquilibres dans le domaine de l'emploi.

Il me semble que c'est ainsi l'Europe des peuples qui commence de se créer et de se révéler. Alors, allez-vous, en saisissant cette occasion et pour lui donner toute sa mesure, reprendre l'idée neuve et qui ne vieillit pas, malgré vos atermoiements et vos oppositions, allez-vous reprendre l'idée neuve de la construction des Etats Unis d'Europe qui donneraient à notre patrie et à notre continent les chances de la grandeur vraie et du progrès ?

A travers les grandes mutations qui se préparent et où est en jeu le sort de l'homme, à un instant où se dessinent les thèmes d'une nouvelle civilisation, c'est à cette échelle qu'il faut les envisager, à l'échelle de l'Europe ouverte, puissante de son rayonnement, puissante de sa cohésion, puissante de ses possibilités de progrès afin de donner toutes ses chances à la grande aventure que nous courons ensemble, la grande aventure de l'humanisme démocratique."

(Journal officiel, Sénat, 18 juillet 1968)

2. Entretiens Debré-Brandt

Après avoir reçu, le 29 août, le ministre italien des affaires étrangères M. Medici, M. Michel Debré recevait le 9 septembre au Quai d'Orsay son collègue allemand, M. Willy Brandt dans le cadre du traité franco-allemand qui prévoit une rencontre de ce genre tous les trois mois.

Les entretiens franco-allemands ont été évoqués par M. Michel Debré dans une interview diffusée par l'O.R.T.F. M. Debré a déclaré : "Les événements qui se sont déroulés au mois d'août, pour dire les choses comme elles sont, l'intervention soviétique armée en Tchécoslovaquie, à part ses incidences sur l'ensemble de l'Europe, ne pouvaient pas ne pas transformer cette réunion. Et, par la force des choses, voilà qui a été l'un des principaux sujets de notre rencontre.

Ai-je besoin de dire, a poursuivi M. Debré, que la manière dont le gouvernement allemand et le gouvernement français envisagent dans les prochaines années l'avenir de l'Europe est dominée par le souci d'établir entre les deux

gouvernements une collaboration qui soit à la hauteur du désir de paix entre l'Allemagne et la France. Cette volonté, partagée des deux côtés, explique que malgré certaines différences d'appréciation sur les problèmes immédiats, le fond de nos discussions est, avec la plus grande franchise, le désir mutuel de faire en sorte que l'Allemagne et la France suivent désormais, pour l'essentiel, des chemins identiques".

(Le Figaro, 9 septembre 1968)

3. Allocution de M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères, à l'Association de la presse diplomatique

Reçu à déjeuner par l'Association de la presse diplomatique française, M. Michel Debré a prononcé une allocution au cours de laquelle il exposa les deux principes de l'action diplomatique française fixés dès le début de la Vème République : indépendance et solidarité.

"La liberté que la France se réserve ne porte ombrage à personne, déclare-t-il, mais se prête fort bien à la coopération internationale".

Evoquant l'adhésion de la France au Marché commun, le ministre fit observer que cette adhésion "découle certes de nos intérêts bien compris, mais aussi de la conscience que nous avons de vivre à l'époque des grands ensembles".

M. Debré a mis l'accent sur la nécessité de créer les conditions d'une indépendance de l'Europe. En ce qui concerne les méthodes qui doivent permettre d'atteindre l'objectif ainsi défini, le ministre a insisté sur le "rôle d'initiative et de commandement qui revient aux Etats" et il a évoqué la perspective d'un élargissement des Communautés. Sur ce point, la politique de la France n'a pas changé : "Ne pas lâcher la proie pour l'ombre", "pas de saut dans l'inconnu", "ne pas remettre en cause ce qui a été accompli". En langage plus précis, c'est le maintien du refus d'accepter la candidature de la Grande-Bretagne, celle-ci constituant aux yeux de M. Debré un danger pour l'indépendance européenne. Cela n'a pas été dit expressément, mais a été fortement suggéré.

Traitant ensuite des rapports entre l'Est et l'Ouest, M. Debré a condamné l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie. "Une ombre funeste a été jetée sur la détente et menace de réveiller les vieux démons de la guerre froide". Il n'en demeure pas moins capital "de saisir les chances d'une modification des rapports avec l'U.R.S.S. pour autant de raisons si ce n'est davantage, que l'envisageant, pour ce qui les concerne, les Etats-Unis." "La voie nécessaire de la détente, a ajouté le ministre, passe par le rapide retrait des troupes d'occupation soviétiques".

Evoquant brièvement les autres préoccupations de la politique française : Vietnam, Moyen-Orient, Nigeria, Quebec, M. Debré a notamment déclaré à

propos de l'Alliance atlantique : la France restera fidèle au pacte atlantique "à moins d'événements qui viendraient changer les données fondamentales des rapports Est-Ouest", comme l'a affirmé, en 1966, le général de Gaulle. "Les événements en question ne sont pas ceux de Tchécoslovaquie" a dit M. Michel Debré.

(Le Monde,
Le Figaro, 17 septembre 1968)

Grande-Bretagne

1. Visite à Londres du ministre des affaires économiques de la République fédérale d'Allemagne

M. Schiller, ministre des affaires économiques de la République fédérale d'Allemagne, s'est rendu le 28 août 1968 dans la capitale anglaise pour y avoir des entretiens politiques.

L'atmosphère cordiale dans laquelle s'est déroulée la visite de M. Schiller à Londres a été généralement considérée comme un signe de la bonne collaboration qui s'est instituée entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Dans un éditorial du 27 août, le "Times" faisait remarquer que les "relations particulières" qui commencent peut-être à s'établir entre MM. Jenkins et Schiller pourraient jouer un rôle semblable à celui qu'ont joué par le passé les rapports qui existaient entre M. Callaghan, prédécesseur de M. Jenkins, et M. Fowler, ancien secrétaire d'Etat américain.

Comme on pouvait s'y attendre, les conversations ont surtout porté sur les problèmes économiques et monétaires. Toutefois, deux points de l'ordre du jour officieux touchaient directement à des problèmes politiques. Les deux ministres ont consacré à la situation actuelle du Marché commun et à son extension future, un échange de vues auquel assistait Lord Chalfont, ministre d'Etat du Foreign Office, qui est particulièrement chargé des problèmes européens.

Comme l'a déclaré M. Schiller lors de sa conférence de presse, la République fédérale prendra en automne de nouvelles initiatives en vue d'un renforcement et d'un élargissement de la C.E.E. ; ce point a d'ailleurs fait l'objet des entretiens qu'il a eus avec le Chancelier fédéral et le ministre des affaires étrangères avant son départ pour Londres. Il souhaite tout d'abord donner un contenu politique à la proposition allemande relative à un accord commercial entre la Grande-Bretagne et le Marché commun.

Le gouvernement britannique n'est plus aussi hostile que par le passé au plan allemand d'un rapprochement progressif des pays désireux d'adhérer à la C.E.E. Il souhaite cependant que cette proposition n'émane pas uniquement

du gouvernement de la République fédérale, mais de l'ensemble des six partenaires de la C.E.E. Telle est l'impression que le ministre allemand des affaires économiques a retirée des entretiens qu'il a eus à Londres avec Lord Chalfont, Ambassadeur extraordinaire de la Grande-Bretagne. Jusqu'à présent, le gouvernement britannique avait toujours désiré une adhésion pleine et entière et s'était toujours opposé à toute autre solution intermédiaire. Sa décision actuelle pourrait donc revêtir une portée d'autant plus grande.

Enfin, les ministres se sont entretenus de la situation internationale considérée à la lumière des événements de Tchécoslovaquie. Ils ont été unanimes à reconnaître qu'il était indispensable de renforcer l'alliance occidentale, mais ils ont aussi admis qu'il fallait essayer de poursuivre la politique de détente. La proposition allemande d'une rencontre au sommet des alliés occidentaux n'a pas été discutée avec Lord Chalfont, mais M. Schiller s'est fait l'interprète des graves préoccupations que cause au gouvernement allemand la nécessité de renforcer l'O.T.A.N. et la C.E.E. Les récents événements devraient contribuer à ranimer l'esprit européen.

(Industriekurier, 29 août 1968;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 29 août 1968;
The Times, 27 août 1968)

2. Les entretiens anglo-néerlandais à Londres

M. Joseph Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères, a eu un entretien, le 30 août à Londres avec M. Michael Stewart, ministre anglais des affaires étrangères.

Au cours d'une conférence de presse, M. Luns a déclaré que l'opinion publique et la plupart des gouvernements des pays du Marché commun estiment que les événements intervenus en Tchécoslovaquie et le changement de la situation en Europe centrale soulignent la nécessité de faire progresser l'unité de l'Europe occidentale. Il a déclaré à M. Stewart que le plan du Benelux qui prévoit des consultations étroites et régulières entre la Grande-Bretagne et les Six sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun reviendrait au premier plan de la scène politique. Il a également précisé que jusqu'à présent rien dans les déclarations de Paris n'indiquait un changement de l'attitude du gouvernement français.

(The Times, 31 août 1968;
The Guardian, 31 août 1968)

Italie

1. Débat de politique européenne au Parlement italien

Les deux Chambres du Parlement italien ont discuté différents problèmes relatifs à l'Europe.

M. Leone, président du Conseil, a souligné dans la déclaration de programme de son gouvernement que, bien qu'étant favorable au traité de non-prolifération, l'Italie estime qu'il ne doit pas entraîner, dans le domaine de la recherche à des fins pacifiques, de discrimination entre les puissances nucléaires et celles qui n'ont pas voulu le devenir.

L'Italie - a poursuivi l'orateur - aurait facilement pu acquérir le statut de puissance militaire nucléaire; elle a cependant préféré consacrer les moyens considérables qui auraient été nécessaires à cet effet à des oeuvres de paix et de civilisation.

Le président du Conseil a ensuite déclaré que les grands espoirs qu'ont fait naître les traités de Rome ne pourront être réalisés en Europe qu'à condition que l'union douanière devienne une union économique effective, ce qui ne sera possible que si l'on s'oriente, fût-ce même progressivement, vers une union politique.

L'Italie souhaite une Europe unie, démocratique et ouverte aux autres Etats européens qui en acceptent les principes, et en particulier au Royaume-Uni qui fait tout de même toujours partie intégrante de notre continent. Le gouvernement est conscient - a poursuivi M. Leone - de l'utilité de l'élection au suffrage universel direct des représentants du Parlement européen, qui permettrait de renforcer le caractère démocratique de cette institution. En attendant, le gouvernement estime que les orientations figurant dans la déclaration de programme mentionnée ci-dessus peuvent contribuer à favoriser la conclusion d'accords entre différents groupes en vue d'assurer aux différentes forces politiques représentées au Parlement européen la plus large faculté d'expression.

MM. Fanfani, président du Sénat, et Pertini, président de la Chambre, ont respectivement précisé que les institutions qu'ils président renouvelleront leurs représentants au Parlement européen à la rentrée parlementaire à la fin de l'été.

En réponse aux déclarations du président du Conseil, M. Nencioni, sénateur, a déclaré que le Mouvement social italien s'oppose au traité de non-prolifération des armes nucléaires non pas en raison de ses objectifs, mais parce qu'il prévoit en son article 3 un contrôle, inadmissible, de toutes les activités économiques, politiques et militaires du pays par une association internationale, l'A. I. E. A. Ce contrôle est également inacceptable pour des motifs d'or-

dre juridique et constitutionnel, en ce sens que dans la mesure où l'article 11 de la Constitution permet certes des limitations de souveraineté lorsqu'il s'agit d'assurer la paix et la justice entre les nations, mais à la condition expresse que les autres Etats fassent de même; or, ces conditions ne sont pas remplies en ce qui concerne les contrôles prévus par le traité.

M. Medici, ministre des affaires étrangères, répond en observant que le gouvernement est convaincu qu'il n'existe aucune incompatibilité juridique entre le traité de non-prolifération et l'article 11 de la Constitution. Cette question fait cependant l'objet d'un examen approfondi et le gouvernement en réfèrera lorsque le parlement discutera la loi de ratification.

L'Italie - a poursuivi le ministre - a déclaré devant l'Assemblée générale de l'O.N.U. qu'elle s'apprête à signer le traité en étant convaincue qu'il est compatible avec le traité d'Euratom et qu'il ne fait en rien obstacle à l'unification de l'Europe occidentale.

Dans cette même déclaration prononcée devant l'Assemblée générale de l'O.N.U., le gouvernement italien, sur la base des assurances données par les délégations des pays responsables de l'élaboration du traité, a pris acte de ce qu'il ne sera fait aucun obstacle à la liberté de la recherche scientifique et technologique et de ce que les interdictions du traité se réfèrent uniquement aux engins nucléaires explosifs qui ne se différencient pas des armes nucléaires; en effet, le jour où le progrès technique permettra une telle différenciation, les interdictions frappant les engins nucléaires explosifs à des fins pacifiques n'auraient plus aucune raison d'être. Le gouvernement italien a en outre déclaré qu'à son avis les contrôles doivent s'appliquer à toutes les exportations de matériels nucléaires quelle que soit leur destination, y compris donc à celles qui sont destinées aux puissances nucléaires.

A l'Euratom, le gouvernement a pris l'initiative de promouvoir les consultations communautaires sur le traité de non-prolifération. A ce propos, l'Italie espère que les contrôles seront effectués sur la base d'un accord entre l'Euratom et l'A.I.E.A. En ce qui concerne la Commission des Communautés européennes, le ministre a rappelé qu'elle avait indiqué que les deux traités seraient pleinement compatibles à condition, d'une part, que les Etats membres apposent leur signature sous réserve d'une subordination de l'entrée en vigueur de l'article 3 à la conclusion d'un accord entre Euratom et l'Agence internationale pour l'Energie atomique de l'O.N.U. (A.I.E.A.) et, d'autre part, que les Etats membres sursoient au dépôt des instruments de ratification jusqu'à la conclusion d'un accord satisfaisant avec l'A.I.E.A. ou adoptent d'autres mesures de portée identique.

Le représentant italien à la réunion ministérielle du Conseil atlantique - a poursuivi le ministre - a constaté que le traité de non-prolifération ne constitue pas un obstacle à la collaboration entre les alliés de l'O.T.A.N. dans le domaine de la planification nucléaire. L'Union soviétique a été informée de cette interprétation. M. Medici a enfin rappelé que le secrétaire d'Etat américain avait déclaré devant le Sénat des Etats-Unis que le traité n'a pas pour

objet le problème de l'unité européenne et n'empêcherait pas un nouvel Etat fédéral européen d'accéder au statut de puissance nucléaire que possède déjà un de ses membres. Un nouvel Etat fédéral européen - a précisé le secrétaire d'Etat - devrait contrôler toutes les fonctions de sécurité extérieure, y compris la défense, et toutes les questions de politique étrangère relatives à la sécurité extérieure.

M. Scelba, sénateur, intervenant sur cette question, a observé que le traité n'élimine pas mais réduit le risque d'une guerre nucléaire, en soulignant que, par sa nature même, il établit une discrimination entre les puissances nucléaires et les puissances non nucléaires, discrimination qui se justifie par l'objectif suprême qu'il entend poursuivre, à savoir la paix. Cette discrimination ne peut cependant aller au-delà des objectifs envisagés par le traité; est donc incompatible avec le traité toute attitude des puissances nucléaires qui pourrait perpétuer cette discrimination ou la traduire par des mesures qui ne sont pas imposées par les objectifs visés. A ce propos, le pouvoir des puissances non nucléaires, qui regroupent plus de 2 milliards d'hommes, devra être utilisé pour imposer dans les meilleurs délais, aux puissances nucléaires le désarmement qu'elles se sont engagées à accomplir.

M. Scelba a ensuite rappelé les critiques qui avaient été formulées à l'égard du traité. On a dit, par exemple, que le traité était illogique dans ses objectifs dans la mesure où, si les super-puissances voulaient éliminer les risques d'une guerre nucléaire, elles devraient choisir la voie du désarmement atomique, qui faciliterait, entre autres, considérablement la non-prolifération des armes nucléaires dans le monde. Cette observation n'est pas sans fondement, malgré le fait positif que les deux super-puissances aient annoncé des propositions qui pourraient constituer un pas décisif sur la voie du désarmement atomique. Une autre objection a trait aux incidences négatives que pourrait avoir le traité de non-prolifération des armes nucléaires sur le processus d'intégration politique de l'Europe. Cela parce que - selon certains - il ne peut y avoir d'unité politique européenne sans une politique de défense commune, et qu'une telle politique de défense implique nécessairement la possession de l'arme nucléaire. En réalité, le traité viserait donc à empêcher l'intégration politique européenne. Cette argumentation n'apparaît pas fondée, notamment parce que, d'une part, le traité est issu des votes de l'Assemblée des Nations Unies et qu'il est inconcevable que celle-ci se propose de faire obstacle à l'unité européenne, et que, d'autre part, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne figurent au nombre des signataires du traité et qu'ils sont tous deux profondément intéressés par cette unité. Le processus d'unification politique de l'Europe - a poursuivi l'orateur - est au point mort pour des motifs bien différents; et si la France s'obstine dans son attitude actuelle, l'unité n'est certes pas pour demain. Dans ces conditions, il ne serait pas raisonnable de renoncer aux avantages certains et immédiats qu'assure le traité pour un événement qui n'a guère de chance de se produire dans un proche avenir.

M. Scelba a ensuite évoqué les préoccupations qu'ont suscitées, à juste titre, les premières versions du traité en ce qui concerne Euratom. La dernière

version du traité, qui tient compte de ces préoccupations, prévoit la possibilité de négociations entre l'A. I. E. A. et Euratom en ce qui concerne les contrôles. Les problèmes relatifs au contenu du contrôle prévu à l'article 3 du traité demeurent cependant en suspens, et on n'a pas prévu ce qui se produirait si les négociations entre les deux institutions ne pouvaient être menées à bien dans les délais prévus. Les réserves formulées à cet égard par la Commission des Communautés, auxquelles s'est rallié le ministre des affaires étrangères, sont donc justifiées - a conclu l'orateur - .

(Sénat de la République, Compte rendu sommaire des 5, 18 et 25 juillet 1968; Chambre des Députés, Compte rendu sommaire du 5 juillet 1968)

2. Déclaration devant le Sénat de M. Sedati, ministre de l'agriculture, sur la politique agricole communautaire

Au cours d'un débat au Sénat, M. Sedati, ministre de l'agriculture de la République italienne, a rappelé que la situation financière de l'Italie au sein du F. E. O. G. A. , après avoir été déficitaire, s'était considérablement améliorée, au point même d'être positive à présent. Evoquant ensuite les incidences de la politique agricole commune sur l'agriculture italienne, le ministre a souligné que celle-ci s'adaptait progressivement à la nouvelle réalité européenne. Rappelant les conditions difficiles de l'élevage en Italie et les difficultés qu'il éprouve à s'intégrer pleinement à la zone communautaire, M. Sedati a déclaré que l'ensemble de la réglementation actuelle offre un système dans lequel les prix du marché tendent à atteindre un niveau fixé d'avance. En ce qui concerne le lait et le problème des surplus qui affecte l'ensemble de la Communauté, la délégation italienne s'est battue pour que les pays producteurs de surplus supportent, à eux seuls, les charges financières correspondantes.

Evoquant les problèmes liés à la politique des structures, l'orateur, après avoir observé que tant en théorie qu'en pratique, les interventions sur le marché doivent, en matière de politique agricole commune, ne faire qu'un avec les interventions sur les structures, a affirmé que la mise en oeuvre de la politique des prix a également été dictée par la nécessité de ne pas détériorer la position des agriculteurs par rapport à celle des autres catégories sociales et de permettre que l'évolution, plus lente, de la situation agricole, interviene dans la stabilité des marchés. Quoi qu'il en soit, l'importance de l'adaptation des structures aux réalités actuelles a été posée comme fondement d'une politique agricole.

Le ministre a rejeté les affirmations provenant de certains milieux selon lesquelles la politique agricole commune ferait apparaître des tendances à l'au-tarcie et a souligné que de telles théories étaient démenties notamment par l'accroissement considérable des échanges entre, d'une part, l'Italie et, d'autre part, l'Union soviétique, la Pologne et la Yougoslavie.

Évoquant enfin la destruction, à l'initiative de l'A. I. M. A. (Organisation d'Etat pour les interventions sur le marché agricole), de quantités considérables de produits agricoles, l'orateur a déclaré que l'A. I. M. A. avait été contrainte de procéder à la destruction de produits tels que choux-fleurs et oranges qui, en raison de leur caractère particulièrement périssable et des difficultés de transport, n'avaient pu être que partiellement consommés à temps. Cette intervention est cependant exceptionnelle puisque habituellement les produits stockés par l'A. I. M. A. sont destinés à des oeuvres de bienfaisance et d'assistance, ou servent à la fabrication d'alcool, à l'alimentation des animaux ou encore à des fins non alimentaires.

(Sénat de la République, Compte rendu succinct, 25 juillet 1968)

Luxembourg

Le traité de non-prolifération des armes nucléaires

Le service information et presse du gouvernement luxembourgeois a communiqué ce qui suit :

"Le 14 août 1968, les Ambassadeurs luxembourgeois à Londres, Washington et Moscou ont signé au nom du gouvernement le traité de non-prolifération des armes nucléaires (T. N. P.) et la convention sur le sauvetage des astronautes.

En ce qui concerne le T. N. P., le gouvernement luxembourgeois estime qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les buts poursuivis par ce traité et le traité Euratom.

Les garanties prévues à l'article 3 du T. N. P. feront en effet l'objet d'accords à conclure avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (A. I. E. A.).

Afin d'éviter que l'application du T. N. P. soit incompatible avec l'observation des dispositions du traité Euratom, ces garanties doivent être définies de manière telle que les droits et obligations des Etats membres et de la Communauté restent intacts, conformément à l'avis de la Commission rendu en vertu de l'article 103.

A cette fin, la Commission des Communautés européennes devra entrer en négociation avec l'A. I. E. A.

Le gouvernement a l'intention de ne pas procéder à la ratification du T. N. P. avant que les négociations entre la Commission et l'A. I. E. A. n'aient abouti à un accord".

(Bulletin de documentation, Ministère d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, N° 8, 30 septembre 1968)

1. Délibération au sein de commissions parlementaires sur la politique communautaire en matière de produits laitiers et de viande bovine

Au cours d'une réunion jointe tenue le 11 juin, les commissions permanentes de l'agriculture, des affaires économiques et des finances ont examiné avec les ministres de l'agriculture et des affaires économiques les accords conclus au sein du Conseil de la C. E. E. en matière de politique européenne des produits laitiers et de la viande bovine.

M. Lardinois, ministre de l'agriculture, a rendu compte de la session du Conseil du 29 mai à Bruxelles. A ce propos, il a fait remarquer que si l'accord réalisé ne permet pas encore de parler d'un véritable marché européen des produits laitiers, il contribue toutefois sensiblement à la réalisation d'un marché commun des produits laitiers et de la viande bovine.

D'autre part, le ministre a indiqué que le Conseil s'était également entendu sur la question du prélèvement d'une taxe sur les huiles et les graisses végétales. Grâce à un impôt sur les matières premières végétales destinées à la fabrication de la margarine, tant importées que produites dans la Communauté, celle-ci pourra bénéficier de ressources propres provenant du produit fiscal annuel estimé à 87,5 millions u. c. Le Conseil a ainsi confirmé la résolution de 1963 visant à l'instauration de cette taxe. Comme le Parlement européen n'avait aucun droit budgétaire, cette résolution a été reléguée au second plan. Le Conseil a constaté que la mise en oeuvre de cette décision entraînera l'octroi d'un certain droit budgétaire au Parlement européen. Le ministre a rappelé que cet impôt est fondé sur l'article 201 du traité de la C. E. E., et non pas sur l'article 43, ce qui signifie qu'avant de pouvoir être appliqués, ces prélèvements doivent être adoptés par les six parlements nationaux.

M. Lardinois a rappelé que le gouvernement néerlandais ne s'était jamais montré très favorable à l'instauration de cette taxe, et qu'il avait toujours déclaré qu'il ne l'approuverait que si le Parlement européen se voyait simultanément accorder certains droits budgétaires.

Selon le ministre, aucune décision n'est encore intervenue au sein du Conseil en ce qui concerne la politique à plus long terme qui devrait viser à améliorer l'équilibre entre la production et les débouchés. Cette question est étroitement liée à la politique agricole dans son ensemble et à la politique structurelle.

En réponse à une question d'un participant à la réunion, visant à savoir s'il était permis de parler d'un "renforcement" du droit budgétaire du Parlement européen, le ministre a répondu par l'affirmative; en effet, ce parlement dispose d'un embryon de compétences budgétaires, aussi réduites soient-elles.

Le Conseil ne s'est cependant pas prononcé sur la manière dont le droit budgétaire devrait être concrétisé. Selon le Conseil, il appartient à la Commission des Communautés européennes d'élaborer à cet effet des propositions, qu'il examinerait par la suite.

En réponse à une autre question d'un membre de la commission visant à savoir si le droit budgétaire doit notamment comporter celui de fixer le montant de l'impôt - l'orateur se réfère à la taxe sur la margarine -, un autre membre de la commission rappelle qu'en droit public néerlandais le droit budgétaire englobe la fixation du budget de toutes les dépenses publiques; cette fixation incombe à la loi, au même titre que la répartition des ressources. Ce qui importe également, en l'occurrence, c'est que les impôts ne peuvent être levés qu'en vertu d'une loi, ce qui ne signifie toutefois pas nécessairement que, partout ailleurs, le droit budgétaire doive comporter cet élément concret.

Le ministre a ensuite fait observer que l'on n'envisageait pas d'affecter plus particulièrement le produit de l'impôt sur la margarine au financement de la politique des produits laitiers.

Une discussion assez approfondie a été consacrée à la déclaration de la délégation allemande relative à la taxe sur la margarine. Le ministre a insisté à nouveau sur le fait que, du côté néerlandais, on n'éprouvait nul besoin de confirmer la résolution de 1964. Il s'est demandé si la délégation allemande était en droit de déclarer qu'elle n'était pas obligée de saisir le parlement national du prélèvement de cette taxe. En effet, il s'agit ici de ressources propres de la Communauté, au sens de l'article 201 du traité de la C. E. E. De l'avis du ministre, le gouvernement allemand désire se réserver le droit de ne pas faire peser cet impôt sur les consommateurs.

En réponse à une question d'un membre de la commission, le ministre a ensuite indiqué qu'en matière de financement, l'ensemble de la politique communautaire ne pouvait pas s'appuyer sur des dispositions d'orientation prévues par le traité de la C. E. E. Il en est ainsi aussi, naturellement, des mesures plus détaillées qui doivent encore être prises; toutefois, celles-ci devront évidemment cadrer avec l'ensemble de la politique agricole commune.

Le ministre des finances a fait observer qu'il lui paraissait souhaitable de faire participer, le plus tôt possible, ses homologues des finances aux discussions. Le gouvernement devrait attacher une importance particulière aux conséquences financières de la politique agricole commune.

En réponse à la question de savoir si la taxe prévue sur la margarine est conforme aux résolutions adoptées par la II^{ème} Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, le ministre des affaires économiques a fait observer que la résolution relative à cette taxe remonte à 1964 et qu'elle était seulement confirmée à présent. Le ministre a d'autre part reconnu que cette résolution ne suivait pas entièrement les recommandations de ladite

Conférence; aussi, du côté néerlandais, a-t-on dès l'origine présenté des objections contre cet impôt; compte tenu de la nécessité de parvenir enfin au sein du Conseil, à un résultat utilisable, notre délégation a finalement acquiescé à la résolution, sous la réserve susmentionnée.

(Compte rendu d'une délibération orale sur l'accord de la C.E.E. du 29 mai 1968 en matière de politique commune des produits laitiers et de la viande bovine - session 1967-1968, doc. 9668, 2 juillet 1968)

2. La position de la commission permanente de politique commerciale à l'égard de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. et des relations entre l'Est et l'Ouest

Le 22 août, la commission permanente de politique commerciale a procédé à un examen oral d'un certain nombre de points de la politique gouvernementale.

Le ministre des affaires économiques a tout d'abord fait observer que la tactique française consistant à ajourner indéfiniment, sans provoquer de crise dans la Communauté, l'adhésion de la Grande-Bretagne, a parfaitement réussi. En dépit d'une série de propositions émanant du Benelux, de l'Italie et de l'Allemagne, les délibérations au sein du Conseil relatives aux demandes d'adhésion ont eu pour seul effet de susciter un certain nombre de déceptions et de réduire toujours davantage la base de discussion. Les déceptions concernent les tentatives infructueuses de l'Allemagne pour formuler un point de vue des Six, l'incapacité manifeste d'établir un front des Cinq et, enfin, le fait que le Royaume-Uni se trouve acculé à une position de plus en plus intenable. Pour ce qui est de la réduction progressive de la base de discussion, la situation se présente comme suit, à l'issue des dernières réunions du Conseil : cette institution se trouve confrontée avec une sorte d'arrangement commercial, dont on ne sait s'il sera considéré dans la perspective d'une adhésion complète (article 237) et s'il répond aux exigences du G. A. T. T.

Le gouvernement néerlandais maintiendra sa position selon laquelle il ne saurait être proposé au Royaume-Uni d'arrangement commercial qui ne débouche pas sur une adhésion et qui ne soit pas conforme aux dispositions de l'article XXIV du G. A. T. T. (suppression des entraves commerciales pour la plupart des échanges, à réaliser dans un délai raisonnable et selon un calendrier et un schéma déterminés). Toute réglementation commerciale répondant à ces desiderata semblant exclue pour le moment, le gouvernement continuera de s'efforcer de trouver de nouveaux appuis au mémorandum présenté par le Benelux.

Bien que le Royaume-Uni ait fait entendre qu'il préférerait le mémorandum du Benelux aux tentatives d'arrangement du gouvernement allemand, celui-ci n'en a pas pour autant renoncé à trouver une solution en ce sens. Lors de la réunion du Conseil de la C.E.E. du 30 mai dernier, la délégation allemande

a précisé ses conceptions en matière d'arrangement. Il en résulte que cet arrangement consisterait en un accord commercial fondé sur l'article XXIV du G.A.T.T., qui prévoirait notamment, pendant une première phase de trois années, un abaissement réciproque annuel de 10% en moyenne du tarif douanier en vigueur avant les négociations Kennedy, et laisserait ouverte la possibilité de prévoir des exceptions limitées ainsi qu'une clause de sauvegarde. Pour ce qui est des produits agricoles, il est proposé une réglementation visant à un élargissement comparable des échanges. La dernière phase du désarmement douanier, qui n'est pas précisée, devrait coïncider avec l'adhésion.

Le représentant français à cette réunion a estimé ne pas encore pouvoir fournir d'éclaircissement sur la position de son gouvernement en ce qui concerne le calendrier d'un éventuel arrangement ainsi que l'importance des abaissements tarifaires à prévoir.

Du côté néerlandais, il a été précisé, à cette même réunion, que tout arrangement devrait être conforme à l'article XXIV du G.A.T.T. et qu'il devrait en outre conduire à l'adhésion.

Selon le ministre, il est vraisemblable que le Conseil continuera de s'intéresser à la possibilité de conclure un arrangement.

En réponse à la question de savoir s'il n'était pas souhaitable de parvenir à une politique commerciale commune de la C.E.E. avec les pays de l'Est, le ministre des affaires économiques a souligné que la France, à cet égard aussi, occupe une position à part au sein de la C.E.E. Ce pays ne songe pas à discuter d'une politique commerciale commune, du moins pas avant 1970. Le ministre a reconnu qu'il est regrettable qu'il n'existe pas de politique commerciale de la C.E.E. Une telle politique, a poursuivi l'orateur, permettrait, en effet, d'examiner, en commun, les plaintes concernant l'importation de produits agricoles à des prix de dumping, qui sont régulièrement formulées, et, le cas échéant, d'y remédier.

(Compte rendu d'un examen oral - Affaires économiques, budget public pour l'exercice 1968, session de 1967/68, doc. 9300)

3. Questions parlementaires

- Taxe sur la margarine et renforcement des compétences budgétaires du Parlement européen

MM. Schuijt et Van der Ploeg (K.V.P.) ont interpellé le gouvernement sur la coïncidence entre la mise en oeuvre de la taxe sur la margarine et le renforcement des compétences budgétaires du Parlement européen, qu'aurait exigée le représentant des Pays-Bas au cours de la session du Conseil des 28 et 29 mai 1968.

M. Lardinois, ministre de l'agriculture, a déclaré le 4 juillet : "La Commission a présenté, voici longtemps déjà, un certain nombre de propositions de résolution visant à fixer les principaux éléments de base des organisations de marché du lait et des produits laitiers et de la viande de boeuf. Une de ces résolutions visait à ce que le Conseil confirmât son intention d'instituer une taxe sur les matières grasses, comme il avait été convenu en 1964. Une autre résolution voulait que le Conseil décidât de donner suite à son intention, elle aussi déjà ancienne, de renforcer les compétences budgétaires du Parlement européen. Bien que ces deux résolutions fissent partie d'un seul ensemble de décisions à prendre, le gouvernement néerlandais estima que cela ne suffisait point et qu'il fallait également étroitement lier leur exécution. C'est pourquoi, au Conseil des 28 et 29 mai dernier, le ministre a soutenu le point de vue que le gouvernement néerlandais ne pouvait accepter la taxe sur les matières grasses que si les compétences budgétaires du Parlement européen étaient renforcées simultanément et sous une forme satisfaisante.

Dans la résolution pertinente, le Conseil a confirmé son intention d'instituer une taxe sur les matières premières grasses à usage alimentaire, d'origine végétale ou extraites d'animaux marins, importées ou produites dans la Communauté, mentionnées dans la décision du Conseil n° 64/128/C. E. E. (1)".

Interrogé sur le résultat pratique de ces décisions, le ministre n'a pu répondre. Beaucoup dépendrait de la manière dont le Conseil donnera suite à son intention de renforcer les compétences budgétaires du Parlement européen.

(Seconde chambre, session 1967-1968, Annexe, p. 1575)

- Elargissement de la Communauté

En réponse à une question de M. Van der Stoel (P.v.d.A.), du 27 juin, sur les négociations internationales relatives à la coopération avec les pays qui ont demandé à adhérer à la C. E. E., le gouvernement a déclaré expressément le 22 juillet qu'il continuait à préconiser, sur la base du mémorandum du Benelux, que les possibilités de coopération avec ces pays soient mises à profit.

Le gouvernement continuera à entretenir des contacts étroits avec ses partenaires du Benelux, afin d'exploiter toute possibilité de réaliser les idées contenues dans ce mémorandum.

(Seconde chambre, session 1967-1968, Annexe, p. 1693)

(1) Journal officiel des Communautés européennes du 27 février 1964.

- Approvisionnement en uranium

M. Nederhorst (P. v. d. A.) a posé le 9 juillet au gouvernement une question écrite sur les achats massifs d'uranium que l'on suppose être effectués par la France et qui pourraient signifier que la France occupe, en la matière, une position de monopole dans la Communauté européenne.

Le ministre des affaires économiques a répondu, le 29 juillet, que le gouvernement n'avait pu établir si le gouvernement français avait conclu avec l'Union sud-africaine un accord secret aux termes duquel il achèterait pendant dix ans la majeure partie de la production sud-africaine d'uranium.

Selon les renseignements disponibles, le Commissariat français à l'énergie atomique (C. E. A.) a bien conclu, il y a quatre ans environ, un accord avec l'Afrique du Sud portant sur une quantité relativement faible d'uranium. Autant que l'on sait, la France a alors intéressé l'Agence d'approvisionnement d'Euratom à cet accord.

Il est du reste de notoriété publique que la France mène une politique active d'approvisionnement en uranium et qu'elle a négocié et conclu des accords avec différents pays. Faute de renseignements sur l'ampleur du programme militaire français, ainsi que sur les achats et les options obtenues, il n'est pas possible d'établir si les stocks d'uranium dont disposent maintenant les autorités françaises sont trop importants pour être utilisés exclusivement à des fins militaires.

La situation qui règne actuellement sur le marché mondial de l'uranium ne justifie pas les craintes de voir surgir, dans la Communauté, un monopole français en matière d'approvisionnement en uranium, monopole qui placerait les autres Etats membres dans une situation de dépendance vis-à-vis de la France pour leur développement nucléaire.

Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement s'abstient de répondre à la question de savoir si cette façon d'agir du gouvernement français est conforme à la lettre et à l'esprit du traité de l'Euratom et, dans la négative, si le gouvernement néerlandais entend appeler l'attention de la Commission européenne sur ce procédé contraire au traité.

(Seconde chambre, session 1967-1968, Annexe, p. 1739)

4. Application des règlements communautaires

M. van der Ploeg (P. v. d. A.) a demandé le 23 août si le gouvernement estimait, sans aucune réserve, que les règlements de la C. E. E. doivent être appliqués intégralement, donc sans adjonctions, limitations ni dispositions aggravantes.

M. van der Ploeg estime que cette question est importante, car ce principe a été enfreint lors de la mise en oeuvre du règlement du Conseil du 27 juin 1968 (*) relatif au lait écrémé en poudre. Il ne peut en effet être livré au bureau néerlandais d'achat et de vente de denrées alimentaires (Voedselvoorzienings In- en Verkoopbureau) que du lait écrémé en poudre néerlandais, alors que le règlement de la C. E. E. en cette matière ne contient pas cette disposition restrictive et discriminatoire.

A la première question, M. Lardinois, ministre de l'agriculture, a répondu le 10 septembre qu'en principe il en était effectivement ainsi. Il a cependant ajouté que le Bureau néerlandais d'achat et de vente de denrées alimentaires ne peut pas, au vu des dispositions de ces règlements relatives aux indications portées sur l'emballage du lait écrémé en poudre, établir avec une certitude suffisante si le lait en poudre offert provient d'Etats membres ou de pays tiers. Le ministre a déclaré que, dans l'attente de décisions plus précises capables de résoudre cette difficulté pratique, il estimait nécessaire de limiter la possibilité de livraison au bureau d'achat et de vente de denrées alimentaires, au lait écrémé en poudre néerlandais.

(Débats de la Seconde chambre, session 1967-1968, Annexe, p. 1895)

5. Visite du ministre turc des affaires étrangères aux Pays-Bas

Au cours d'une conférence de presse donnée à La Haye, M. Ihsan Sabri Caglayangil, ministre des affaires étrangères de la Turquie, qui a séjourné aux Pays-Bas du 19 au 21 juillet, a dit que la Turquie, qui est actuellement liée à la Communauté économique européenne par un accord d'association, espérait un jour devenir membre à part entière de la Communauté.

Le ministre turc a ensuite parlé du "groupe des Dix" (il s'agit de 10 petits pays appartenant à l'Est comme à l'Ouest, qui, par des contacts dans les coulisses, s'efforcent d'établir une meilleure compréhension entre l'Est et l'Ouest). M. Caglayangil a déclaré que son pays souscrivait à cet objectif et qu'il était disposé à y collaborer, sans pour autant vouloir adhérer à ce groupe.

(Nieuwe Rotterdamse Courant, 19 juillet 1968)

(*) Journal officiel des Communautés européennes n° L 148.

II - PARTIS ET PERSONNALITES POLITIQUES

1. M. von Wrangel, député C.D.U. au Bundestag, présente un programme de politique européenne

"La relance de la politique européenne est la condition de nouveaux progrès sur le plan de la politique allemande et de la politique à l'égard des pays de l'Est" a déclaré, le 8 juillet, à Ratzeburg, M. Olaf von Wrangel, député C.D.U., qui a présenté, à l'occasion d'un congrès de la "Junge Union des Zonengrenzkreises Herzogtum Lauenburg", un programme de politique européenne en neuf points.

M. von Wrangel réclame l'organisation d'une conférence au sommet des pays de la C. E. E. et l'adoption de mesures d'harmonisation de l'ensemble des législations, notamment en matière de formation et de politique fiscale. Il souhaite, en outre, que l'on renonce, en Allemagne fédérale, aux conceptions particularistes, et demande que soit examinée la question de savoir s'il serait opportun d'organiser un referendum sur la réalisation de l'unité politique de l'Europe. Il conviendrait, en outre, de prévoir l'attribution de nouveaux pouvoirs au Parlement européen de Strasbourg.

(Die Welt, 9 juillet 1968)

2. Le groupe F.D.P. du Bundestag formule des propositions sur la politique agricole

Après une session à huis clos de deux jours de son groupe de travail "politique agricole", le groupe F.D.P. a soumis, le 25 juillet, ses propositions sur la politique agricole en même temps qu'il a pris position sur le programme du gouvernement fédéral. La révision de la politique agricole doit, selon le F.D.P., aboutir, avant tout, à une juste répartition des charges dans le cadre de la C.E.E. Les coûts de la politique agricole de la C.E.E. ne doivent pas paralyser la politique agricole nationale. Ainsi, le F.D.P. demande, pour certains produits, la fixation d'objectifs nationaux de production au-delà desquels la responsabilité financière de la Communauté ne serait plus acquise. La conception du gouvernement fédéral porte sur des problèmes qui ne sauraient être résolus qu'à long terme ; elle néglige les problèmes actuels de l'agriculture.

Les propositions du F.D.P. se résument à ceci : l'agriculture doit s'associer à une action concertée de façon à participer avec des droits égaux au développement général des revenus. Une politique active des prix doit demeurer un

élément essentiel de la politique agricole. Dans ce contexte, le F.D.P. réitère les conditions qu'il a posées en matière de prix, soit, pour l'année 1969/1970, 475 DM par tonne pour le blé tendre et 450 DM par tonne pour les céréales fourragères. De plus, il réclame un prix à la production de 0,30 DM par kilo pour le lait. En outre, il demande que le prix d'orientation pour les bovins soit fixé à 280 DM et que, pour le porc, le prix de base soit relevé.

Tout comme le gouvernement fédéral dans son programme, le F.D.P. réclame une révision de la clé de cotisation au Fonds agricole en fonction du volume national de la production. Il se félicite aussi de la proposition du gouvernement relative à la création d'une société d'encouragement à la commercialisation et se déclare d'accord pour l'essentiel avec les propositions du programme gouvernemental en matière de politique des structures.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 26 juillet 1968)

3. Proposition de M. Dichgans, délégué C.D.U. : L'eurofranc doit remplacer l'eurodollar comme septième monnaie des Etats membres de la C. E. E.

M. Dichgans, délégué allemand de la C.D.U., propose, dans le numéro de juillet des Cahiers européens du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen, de remplacer l'eurodollar en tant que moyen de crédit par un eurofranc émis par une banque de la Communauté européenne, émanation des six banques nationales d'émission.

L'article du délégué est basé sur un discours qu'il a prononcé devant son groupe, les 2 et 3 mai, à Nice. Déjà lors de la séance du Parlement européen du 13 mars à Strasbourg, le délégué avait donné un bref aperçu de ce problème.

En tant que septième monnaie de la C. E. E., l'eurofranc devrait jouer entre les Etats membres de la C. E. E. un rôle de crédits en devises analogue aux droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international. "Ce que peut faire le Fonds monétaire international, la Communauté européenne peut le faire aussi", écrit M. Dichgans. Elle pourrait octroyer des crédits, non pas anonymement dans le cadre d'une organisation mondiale, mais en fonction des intérêts de l'économie européenne. Le système de création de monnaie que serait l'eurofranc, loin de s'y opposer, se juxtaposerait aux droits de tirage spéciaux de Rio.

Ces crédits n'entraîneraient aucune perturbation dans le système monétaire international mais l'allégeraient, car les banques européennes d'émission n'auraient plus à demander des droits de tirage spéciaux que dans le cas où elles ne pourraient se procurer les moyens de paiement d'aucune autre façon. La banque de la Communauté européenne ne devrait pas, de l'avis du délégué, émettre des billets en propre, mais intervenir sous forme de crédits d'es-compte et de crédits sur titres comme toutes les autres banques d'émission

du monde. Un rapport fixe serait établi entre le volume de ces crédits d'escompte et la somme des crédits d'escompte des six banques nationales d'émission, et serait, éventuellement, assorti d'une marge.

En outre, la banque européenne émettrait des titres, par exemple des bons du Trésor, en vue de fournir des moyens de paiement au commerce mondial. Leur couverture résiderait dans une caution des banques centrales, laquelle constituerait une véritable action communautaire.

M. Dichgans souligne, d'autre part, que seule une union monétaire européenne constituerait une solution idéale. Cependant, pour des raisons politiques, elle n'est pas réalisable, ni même souhaitable. Tant qu'il n'existera aucune possibilité d'empêcher l'un ou l'autre gouvernement des Etats membres de manquer de raison dans sa politique économique, la soupape de sûreté doit continuer à fonctionner qui permettrait d'isoler un Etat contraint à la dévaluation.

Pour les banques nationales d'émission, les engagements en eurofrancs, y compris la caution, seraient des dettes en devises. Par conséquent, si, contre toute attente, la monnaie d'un pays devait être dévaluée, cela augmenterait la valeur de ses dettes en eurofrancs, comme tel est actuellement le cas pour des dettes en dollars.

La convention passée avec les banques nationales d'émission donnerait à l'eurofranc la même couverture en or que celle existant actuellement pour les monnaies nationales. On pourrait aussi imaginer de transférer une partie des réserves nationales d'or à la banque de la Communauté européenne, à raison de la participation des banques nationales d'émission à la banque communautaire. Toutes les banques de la Communauté devraient avoir le droit de tenir, outre les comptes en monnaie nationale, des comptes en eurofrancs.

M. Dichgans pose la question de savoir si les banques d'émission de la Communauté devraient remplacer, intérieurement, dans le cas où un système comme celui-là serait mis en vigueur, la marge de fluctuation de 3 % par un rapport de conversion rigide. Les six banques d'émission devraient alors s'accorder réciproquement les crédits nécessaires, permettant, de manière permanente, le rachat, à la charge de la banque d'émission intéressée, de toutes les devises offertes. Les intérêts produits par ces crédits joueraient alors le rôle que tiennent aujourd'hui les fluctuations.

Les crédits que les banques d'émission s'accorderaient mutuellement devraient être traités comme des crédits en devises en cas de dévaluation. A l'égard des monnaies mondiales courantes, les banques d'émission de la Communauté devraient constituer un front uni vis-à-vis des fluctuations des cours, comme les banques nationales d'émission l'ont jusqu'à présent fait chacune pour soi.

M. Dichgans souligne, en outre, que la juxtaposition, voire l'opposition, qui ont été de règle jusqu'à présent entre les Etats membres de la Communauté en matière de politique monétaire "affaibliraient sans raison la

position européenne au même titre que les interventions monétaires isolées des Etats de Californie, d'Alabama et de New York affaibliraient la position américaine".

Une nouvelle monnaie mondiale européenne pourrait avoir, pour l'ensemble des pays d'Europe et d'Afrique, une importance équivalente à celle du dollar, écrit M. Dichgans. L'eurofranc pourrait remplacer dans la Communauté la septième monnaie actuelle qu'est l'eurodollar. Celui-ci joue un grand rôle sur le marché européen des capitaux et sert à financer l'expansion de l'industrie américaine dans la Communauté.

Une grande partie des eurodollars est fournie par des financiers de la Communauté sans que ceux-ci y exercent aucune influence. L'eurodollar est télécommandé de Washington et il est de préférence négocié sur les places financières situées à l'extérieur de la Communauté, notamment à Londres et à Zurich. Ceux qui doutent que le marché monétaire puisse accepter une monnaie pour laquelle il n'existe pas de billets de banque feront bien de considérer que la convertibilité de l'eurodollar en billets de banque ne joue aucun rôle sur le marché de cette devise. La conversion n'est pratiquement jamais exigée. M. Dichgans souligne, en outre, que le cours officiel du dollar comporte une prime en raison de la possibilité de l'utiliser supplémentairement comme monnaie mondiale, car tout peut être acheté en dollars dans le monde.

Le délégué suggère que la création de l'eurofranc comme monnaie d'une banque centrale s'accompagne de l'émission de pièces européennes, même s'il n'y a pas de billets de banque. La politique européenne doit être tangible. L'opposition à la mise en circulation de ces pièces réside dans une difficulté technique. Les banques devraient acquérir des machines supplémentaires pour compter la monnaie. Ces difficultés ne devraient cependant pas entraver la progression de l'idée européenne.

(Cahiers européens du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen, n° 27, juillet 1968, pages 3-11)

4. Un député du parti socialiste allemand propose la création d'un comité technologique d'U. E. O.

Lors de la session d'automne de l'Union de l'Europe occidentale (U. E. O.) qui se tiendra à Paris du 14 au 18 octobre 1968, M. Gerhard Fläming, député S. P. D. au Bundestag et membre du Conseil de l'Europe, a l'intention de proposer, au nom de la commission de la science et de la technologie de l'U. E. O., la création d'un "Comité technologique permanent de l'U. E. O." Ainsi que M. Fläming l'a souligné, le 4 septembre 1968, à Hanau, le nouveau comité de l'organisation, composé de représentants des pays de la C. E. E. et de la Grande-Bretagne, devrait grouper des ministres de la science des pays de l'U. E. O.

Ce comité permanent devrait coordonner les efforts des Etats membres dans le domaine de la science et de la technologie. En même temps, sa création permettrait de s'assurer la coopération de la Grande-Bretagne dans un domaine d'avenir, avant que soit résolue la question de son adhésion aux Communautés européennes. Pour M. Flämig, l'union dans le domaine scientifique et technologique est la seule chance pour l'Europe d'assurer son avenir économique.

(VWD-Europa, 4 septembre 1968)

5. Déclarations de l'ancien ministre britannique, M. George Brown, sur le rôle européen de la Grande-Bretagne

Au cours d'une visite électorale dans sa circonscription, M. George Brown, chef adjoint du parti travailliste, a fait la déclaration suivante :

"Je suis tout à fait opposé à un monde dans lequel on considère qu'il y a deux super-puissances qui se diviseraient le monde entre elles, et le reste d'entre nous qui doit s'accommoder de ce qu'elles décident. C'est ainsi qu'on en arrive à la situation de la Tchécoslovaquie et de Cuba, et cela ne me plaît pas du tout".

"Je crois qu'en deuxième lieu, si nous voulons redevenir une puissance économique, il nous faut recouvrer notre influence séculaire dans le monde. Cela signifie que nous devons diriger l'Europe et en faire une nouvelle puissance qui empêchera le monde d'être divisé par deux super-grands".

(The Guardian, 16 septembre 1968)

6. Conférence du prince Bernhard des Pays-Bas sur la coopération européenne dans les domaines aéronautique et spatial

Parlant à Londres, le 18 septembre, devant la Society of British Aerospace Companies Ltd (une organisation qui groupe 300 entreprises européennes), le prince Bernhard des Pays-Bas s'est fait l'avocat d'une coopération européenne plus stricte dans les domaines de l'aéronautique et de la navigation spatiale. Tous les pays européens sont conscients de la nécessité d'une coopération au plan européen et aussi bien la désirent, a-t-il dit, tout en se demandant si ces pays étaient effectivement disposés à accepter les conditions qu'elle présuppose.

L'intégration industrielle de l'Europe est impossible à faire sans une intégration politique plus poussée. Pour parvenir à celle-ci en Europe, le prince Bernhard a

estimé que de nombreux obstacles restaient à surmonter. L'important, à l'heure actuelle, c'est que l'on reconnaisse pleinement toute la signification de cette intégration politique. A cet égard, le prince parla de la crainte croissante des hommes politiques, des économistes et des industriels européens de voir les Etats-Unis devancer l'Europe dans le développement industriel au point qu'elle ne puisse plus combler son retard technologique. Le secret de la réussite américaine, c'est pour une grande part, le fait que les Etats-Unis ne cessent de favoriser la recherche et l'enseignement. C'est ainsi que leur budget de la recherche spatiale est pour l'instant 30 fois supérieur à celui de l'Europe.

Il serait nécessaire de changer fondamentalement les méthodes d'organisation en Europe, et, en premier lieu, de réévaluer les relations actuelles qui fonctionnent entre l'industrie et le gouvernement. De plus, la recherche et l'enseignement technologique ne sont pas suffisants au niveau national. Ici aussi, il conviendrait de promouvoir les efforts en vue de parvenir à une coopération plus poussée à l'échelon européen. Dans les secteurs où la coopération existe déjà, il faut éviter à tout prix de perdre un temps précieux en évitant des négociations de longue haleine et des discussions politiques stériles. Si l'on veut obtenir des résultats concrets, le gouvernement comme l'industrie doivent comprendre qu'il est nécessaire de faire des sacrifices et d'abandonner une part de leur indépendance.

Suivant le prince Bernhard, la coopération dans le domaine spatial nous posera des problèmes plus complexes encore que dans celui de l'aéronautique. Cette coopération n'en reste pas moins absolument impérieuse si les pays européens entendent progresser dans la voie de l'exploration de l'espace. Si nous avons vu naître les organisations gouvernementales ELDO, ESRO et la Conférence européenne sur les Télécommunications par Satellite et si, sur le plan industriel, nous avons institué l'Eurospace, l'Europe n'en reste pas moins totalement privée d'une politique globale cohérente dans le domaine de l'espace. On ne peut que regretter la décision prise, il y a quelques mois, par le gouvernement britannique de ne plus participer à la réalisation du projet ELDO, à partir de 1971. A l'heure actuelle, environ 75 % de l'humanité vit dans des régions desservies par des moyens de communication primitifs et c'est pour quoi les satellites de télécommunication ont un brillant avenir devant eux. Les avantages que l'on peut espérer en retirer pour les secteurs social, économique et politique sont énormes. Peut-on dans ces conditions qualifier le projet ELDO de projet de prestige ? L'Europe devrait-elle dépendre en permanence du bon vouloir des Etats-Unis pour le lancement de ses satellites ?

Le prince a cité ce passage d'un document publié par Eurospace - une organisation de 300 entreprises européennes qui groupe quelque 2 millions de travailleurs : Si l'Europe en venait à renoncer à ses activités dans la navigation spatiale, ce serait un événement non seulement économique, mais aussi historique, qui signerait le début de sa propre décadence.

En conclusion, le prince Bernhard déclara que les connaissances technologiques de l'Europe, son génie inventif et son imagination créatrice permettent encore, à l'heure actuelle, au vieux continent de relever avec succès le défi qui lui est fait.

(Handels Transport Courant, 19 septembre 1968)

7. Le groupe de la C. S. U. discute de la politique européenne de défense

Réuni en session à Bad Berneck, le groupe de la C. S. U. au Bundestag a adopté, le 20 septembre 1968, une résolution sur la politique extérieure et de la sécurité. Refus de signer le traité d'interdiction des armes nucléaires, création des conditions requises par un potentiel européen intégré de défense et large coordination par la République fédérale et la France de leurs politiques extérieure et de la défense, étaient les thèmes principaux de la résolution.

Français et Allemands, déclarait la résolution, devraient enfin prendre au sérieux leur responsabilité commune pour l'Europe. "Sur la base d'une politique extérieure et de la défense obligatoire pour les deux parties, il faut rechercher un renforcement régional de l'alliance occidentale". Pour favoriser la naissance d'une communauté des peuples d'Europe occidentale, qui doit former le point d'appui et l'élément moteur d'une organisation comprenant toute l'Europe, l'achèvement de la C. E. E. dans le domaine de la politique économique est aussi urgent qu'un arrangement commercial avec l'Angleterre et les autres pays candidats à l'adhésion.

Tant que les puissances nucléaires poursuivent leur course aux armements et ne sont pas disposées à se soumettre à un désarmement général et contrôlé, "l'équilibre de la terreur reste instable", a déclaré la C. S. U. "On ne remédierait pas à cette situation, mais on l'aggraverait, au contraire, en signant le traité". En envahissant la Tchécoslovaquie, l'Union soviétique a porté atteinte aux principes de la Charte des Nations unies et elle s'efforce cependant, en même temps, de faire valoir comme un privilège particulier, en tant qu'ancien adversaire, le droit d'employer la force contre la République fédérale : "C'est pourquoi la République fédérale a besoin de garanties politiques et institutionnelles qui lui assurent une protection nucléaire contre l'agression et le chantage, jusqu'à ce que soient satisfaites les conditions de la formation d'un potentiel de dissuasion européen intégré".

L'aspiration américaine, poursuit la résolution, à inciter les membres de l'alliance occidentale à déployer de plus grands efforts pour assurer leur propre sécurité, est "justifiée en principe". Pour renforcer l'Alliance atlantique, une communauté d'équipement de l'Europe occidentale et une communauté européenne de défense doivent être édifiées.

"La C. S. U. demande avec insistance des décisions en politique européenne et en politique d'alliance. Si rien ne se produit maintenant, l'Europe devra vraisemblablement compter sur de graves contre-coups". Le parti préconise une union politique et militaire entre la République fédérale et la France.

M. Richart Stücklen, président du groupe de la C. S. U. au Bundestag, a fait cette déclaration à l'issue de la session des députés de la C. S. U.

Malgré un ordre du jour très chargé, cette demande de progrès de la politique européenne a complètement dominé la conférence, qui a duré trois jours. Les députés s'en sont tenus ainsi à la ligne indiquée par le président de la C. S. U., M. Franz Josef Strauss, à la journée du parti à Munich, en juillet, lorsqu'il avait demandé une grande initiative européenne. Sous l'impression de l'invasion de la Tchécoslovaquie, les hommes politiques de la C. S. U. ont établi un lien encore plus étroit entre ces exigences et les considérations de politique de sécurité.

Comme l'a déclaré au Journal "Die Welt" M. Friedrich Zimmermann, président de la Commission de la défense du Bundestag, la C. S. U. veut obtenir que le groupe des pays d'Europe occidentale s'unisse plus étroitement. La condition en est une politique commune avec la France. Si cependant Paris s'y refuse, il sera inévitable que la République fédérale s'appuie davantage et à bref délai sur les Etats-Unis.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 21 septembre 1968 ;
Die Welt, 21 et 23 septembre 1968 ;
Neue Zürcher Zeitung, 23 septembre 1968)

8. M. Hallstein, ancien président de la Commission de la C. E. E. , plaide en faveur d'une réorganisation de la politique de défense de l'Europe

Lors du congrès de la C. D. U. -Westphalie à Recklinghausen, le 22 septembre 1968, M. Hallstein, ancien président de la Commission de la C. E. E. , a fait un exposé pessimiste sur la situation de la République fédérale et de l'Europe occidentale.

Depuis les événements de Prague, l'illusion de sécurité de l'Occident s'est pratiquement "volatilisé", a dit M. Hallstein. Il faut se rendre compte que, par sa politique européenne, l'Union soviétique vise non seulement à assurer sa suprématie dans la mer Baltique et la Méditerranée, mais également, à long terme, à imposer à la République fédérale un statut analogue à celui de la Finlande afin d'empêcher tout nouveau progrès dans l'intégration de l'Europe libre. Les récents événements ont montré que l'Europe "n'existe pas dans le domaine vital de la sécurité". Aucune voix ne peut s'élever qui soit mandatée pour parler au nom de l'Europe.

M. Hallstein a, d'autre part, préconisé la réorganisation de la politique de défense de l'Europe au sein de l'O. T. A. N. A la rigueur, il faudra s'engager dans cette voie, même sans la France. Les déclarations de certains hommes politiques américains, tels que MM. Rusk et Katzenbach, permettent de conclure que les Etats-Unis d'Amérique ne sont pas opposés à une forme nouvelle de Communauté européenne de défense avec l'appui de l'Amérique. Cette bipolarité à l'intérieur de l'Alliance atlantique peut être réalisée sans modifications profondes du traité. D'autre part, la réorganisation de la politique de défense de l'Europe peut constituer, en outre, l'amorce de nouveaux progrès vers l'union politique. L'Europe libre doit reconnaître que, pour ce qui est de sa sécurité, elle ne doit pas dépendre exclusivement des grandes puissances. Ce problème de la sécurité se pose aujourd'hui avec plus d'acuité que jamais ; il n'y a pas eu de préavis et il n'y en aura pas.

A l'occasion du congrès européen que la fédération de la C. D. U. pour le land de Schleswig-Holstein a tenu à Kiel, le 29 septembre dernier, M. Hallstein s'est prononcé également en faveur d'un réaménagement de l'O. T. A. N.

Il a souligné que l'O. T. A. N. ne devait plus être une "association groupant un géant et de nombreux nains". L'Europe doit rassembler ses forces et présenter, face aux Américains, une "opinion unique".

M. Hallstein a répété qu'il n'était pas exagéré de prétendre que la diplomatie soviétique visait à donner à la République fédérale un statut analogue à celui de la Finlande. Il lui faudrait alors, pour toutes les décisions de politique étrangère, tenir compte de l'opinion du grand voisin.

M. Helmut Lemke, ministre président du Schleswig-Holstein, a déclaré dans son discours d'ouverture que l'Europe doit organiser sa politique de défense à l'intérieur de l'O. T. A. N. , en renonçant même, le cas échéant, au concours de la France.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 29 septembre 1968 ;
Die Welt, 30 septembre 1968)

9. Conférence de M. Toncic-Sorinj, ancien ministre des affaires étrangères autrichien, sur "la Communauté européenne vue de l'extérieur"

A l'invitation du mouvement européen à Luxembourg, M. Lujo Toncic-Sorinj, ancien ministre des affaires étrangères de l'Autriche, a prononcé un discours sur la C. E. E. vue de l'extérieur, sur l'espoir que les pays de l'Est européen mettent dans la réalisation de la Communauté.

L'orateur a d'abord rappelé l'origine de l'intégration européenne : "La C. E. E. est passée de l'ère de la stagnation et de la résignation à celle de l'intégration. Elle a suscité à ses débuts beaucoup de réserves et de réactions émo-

tionnelles de la part des "exclus". On lui a reproché la rigidité de son action et on l'a accusée d'être un "facteur de division" et une "solution bâtarde" vouée à l'échec. Il y a donc eu de part et d'autre des réserves et des réactions émotionnelles ; celles-ci ont maintenant disparu car on peut engager le dialogue. Tout comme le rêve d'une grande Europe unie ne s'est pas réalisé intégralement, la C. E. E. a assoupli quelque peu son attitude. On cherche à ménager des formules transitoires plus souples. Il y a vingt ans, à la Haye, il ne s'agissait pas seulement de créer une Europe occidentale. Il s'agissait de créer une Europe non pas jusqu'à l'Oural, mais jusqu'à la frontière de l'Union soviétique, en y incluant les Etats satellites. Tel était alors le point de départ'.

M. Toncic-Sorinj a ensuite retracé l'attitude de l'Autriche à l'égard de l'intégration européenne : "Pendant des années, l'Autriche a respecté les thèses de la C. E. E. et a défendu le statut de son pays par rapport à la nouvelle Communauté. Jusqu'à présent, les efforts de rapprochement n'ont pas abouti, mais n'ont pas non plus échoué. On se trouve actuellement dans une période morale qui vaut également pour d'autres pays européens. La C. E. E. déclare qu'elle est astreinte à certaines limites dans lesquelles il ne saurait y avoir pour le moment aucune "ouverture". C'est ainsi que les pays de l'A. E. L. E. rencontrent des difficultés à la différence des pays africains, à l'égard desquels la C. E. E. n'adopte pas une attitude aussi dogmatique. Il convient également de mentionner le problème des pays de l'Est, que leur idéologie amène à subordonner tout système économique et toute culture à la puissance militaire et qui considèrent également la C. E. E. comme un adversaire.

Aux yeux de l'Union soviétique, la C. E. E. est dirigée par son Etat membre le plus puissant, à savoir la République fédérale. En tant que pays neutre, l'Autriche est à même d'apprécier l'hostilité du Kremlin, qui ne fait en définitive que politiser l'économie et la culture. Les pays de l'Est ne font que poursuivre la politique qu'ils pratiquent pendant des siècles. Toute tentative de centralisation en Europe est considérée par les Russes comme étant dirigée contre leur pays. C'est cette politique même qui est poursuivie aujourd'hui inexorablement, bien que sous une forme nouvelle."

Evoquant l'agression des pays du Pacte de Varsovie contre la Tchécoslovaquie, l'orateur a engagé les Etats membres de la C. E. E. à poursuivre leurs contacts avec les pays satellites du bloc de l'Est européen : "Ces contacts personnels ont été couronnés de succès. Sans eux, la situation n'aurait jamais évolué ainsi dans les pays de l'Est. Il serait donc absurde que l'Occident interrompe maintenant ces contacts. Les Occidentaux ne doivent pas abandonner les peuples des pays de l'Est à leur sort, car ces peuples appartiennent également à l'Europe. C'est pourquoi il convient de maintenir les contacts même avec leurs gouvernements, car ces peuples opprimés ne doivent pas être déçus par l'Occident. Celui-ci doit poursuivre ses efforts d'intégration, mais sans dogme excessif. Il n'est question dans aucun texte d'institution intégrale. Là où la possibilité existe, il conviendrait de faire usage de cette possibilité, et passer à la coopération. Il est faux d'attendre des miracles dans la mesure

où le but classique du Diktat, à savoir la "suppression des frontières" est déjà atteint et favorise les autres. Les peuples des pays du bloc oriental espèrent fermement la réalisation de l'intégration européenne. Nous leur apportons plus qu'ils ne veulent l'admettre. S'ils le pouvaient, ces peuples opprimés deviendraient sans doute les meilleurs des Européens. C'est pourquoi l'Occident ne devrait pas les décevoir".

(Tageblatt, 23 septembre 1968)

III - ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. Les milieux économiques allemands et la crise française

Pour le commerce mondial qui, pour la République fédérale, a plus d'importance que pour bien d'autres nations industrielles, la crise française est une dure épreuve à passer, a déclaré, à Munich, le 7 juin, M. Wolf von Amerongen. Et lors du 125ème anniversaire de la Chambre de commerce et d'industrie de Munich et de Haute Bavière, le membre du comité directeur de la Conférence des chambres de commerce et d'industrie allemandes souhaita vivement que tout soit mis en oeuvre pour défendre la position de la C. E. E. qui, dans les échanges mondiaux, est celle du bloc le plus puissant et le plus riche de perspectives d'avenir.

De même, M. Schöllhorn, secrétaire d'Etat au ministère de l'économie, a réclamé que l'on prête assistance à la France : "Il y va de nos propres intérêts quand la maison du voisin est en feu".

Aucun indice ne permet aujourd'hui de déduire avec quelque certitude qu'il faut s'attendre à une dévaluation du franc. C'est à cette conclusion qu'est parvenu à Heidelberg, le 8 juillet, M. Ludwig Erhard, dans un discours devant le "Management-Seminar der Arbeitsgemeinschaft für wirtschaftliche Betriebsführung", séminaire qui étudiait les répercussions de la crise française sur l'économie allemande. Au contraire. Les restrictions aux importations, les facilités accordées aux exportations et le retour au contrôle des changes signifieraient plutôt que Paris entend défendre la parité du franc et procéder à une remise en ordre de ses affaires. Tout en éludant la question de savoir si cette tentative serait ou non couronnée de succès, M. Erhard n'a pas fait mystère de son scepticisme.

On ne saurait maîtriser les forces qui sont à l'oeuvre en France par un recours à une surveillance, un contrôle et un blocage des prix. Le professeur Erhard s'attend d'ailleurs à ce que ceux-ci augmentent de 6 à 7 % en 1968 et en 1969.

D'une analyse approfondie de la balance française des paiements, M. Vogel du "Deutsches Industrieinstitut" a conclu que la France ne disposait plus de réserves d'aucune sorte pour faire face aux dernières hausses de coûts. Ses réserves monétaires, en diminuant de 25 % les dernières semaines, sont descendues à 5,5 milliards de dollars. Les réserves monétaires ne sauraient d'ailleurs faire office de mesures politiques et créer une monnaie forte. Le mark, sinon, n'eût-il pas été au départ un enfant mort-né ? A court terme, la politique française peut apparaître bonne. A moyen terme cependant, le double

impératif d'une expansion intérieure et d'un équilibre des échanges commerciaux ne peut se réaliser sans dévaluation du franc. Celle-ci donnerait aux exportations françaises cette plus grande marge d'expansion dont la France a un besoin pressant pour résorber son sous-emploi intérieur, déclara M. Vogel.

Le 10 juillet, M. Düren, secrétaire exécutif du Congrès des chambres de commerce et d'industrie allemandes (D. I. H. T.), a déploré le fait que le gouvernement français ne soit pas disposé à appliquer les règles du traité C. E. E. pour surmonter cette crise de politique intérieure. M. Düren, qui parlait au cours d'une manifestation organisée en commun par l'Ecole technique supérieure et la Chambre de commerce et d'industrie de Darmstadt, qualifia cette évolution d'assez alarmante. Pareille attitude est typique de la tendance à s'opposer à ce que la Commission européenne devienne un organe communautaire indépendant. Et un changement de cette attitude ne semble certes pas se profiler à l'horizon.

Suivant M. Düren, la C. E. E. se trouve affrontée à un dilemme. Au moment où elle enregistre un magnifique succès à l'extérieur en achevant l'union douanière, un an et demi plus tôt que prévu, les conditions d'une progression efficace et rapide de son intégration sont défavorables. Il précisa que le commerce mondial s'était accru de 80 % depuis la création de la C. E. E. , les échanges intra-communautaires de 200 % et ceux avec les pays tiers de 90 %.

En raison de l'attitude adoptée par le gouvernement français ces dernières années, on peut se demander si et quand les partenaires de la France pourront jamais défendre avec la même ténacité leurs intérêts et leur position dans la Communauté. A ce propos, M. Düren rappela qu'un porte-parole de la France avait, à nouveau, opposé un refus catégorique à l'adhésion de la Grande-Bretagne lors de la conférence de l'Union de l'Europe occidentale qui venait de s'achever.

(Die Welt, 1er et 8 juin 1968 ;
Industriekurier, 8 juin 1968 ;
Neue Zürcher Zeitung, 29 juin 1969 ;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 9 juillet 1968)

2. Hambourg et le Marché commun : considérations du sénateur H. Kern

Pendant plus de dix ans, le développement de la C. E. E. - considéré dans son ensemble - a été profitable à l'économie de Hambourg. Celle-ci a pu se développer dans une grande mesure au même rythme que l'économie de la République fédérale et des Etats membres de la C. E. E. C'est la conclusion à laquelle arrive M. Helmuth Kern, sénateur de Hambourg et président du Département de l'économie et des transports, dans une analyse de la situation et des perspectives de développement après l'entrée en vigueur de l'union douanière au 1er juillet 1968, c'est-à-dire un an et demi avant la date prévue par le traité de la C. E. E.

Le sénateur estime que le dynamisme de la C. E. E. a conféré à l'économie de Hambourg un taux de croissance plus élevé que celui qui aurait été le sien en l'absence de toute intégration. Les perspectives d'un nouvel accroissement du commerce extérieur de Hambourg ne sont pas défavorables. En s'orientant davantage vers le marché de la C. E. E. et en intensifiant ses efforts pour améliorer sa position sur le marché africain, Hambourg pourrait trouver de nouveaux débouchés, en même temps qu'elle renforcerait ses relations traditionnelles avec l'Amérique latine, l'Asie et les Etats-Unis.

Il est certain qu'un élargissement de la C. E. E. aurait pour effet de stimuler la croissance économique et serait donc également bénéfique à la ville de Hambourg. Pour mettre à profit les perspectives que lui offre la C. E. E. et l'élargissement possible de cette Communauté, Hambourg devra être animée d'une plus grande volonté d'adaptation afin de s'ouvrir aux stimulants que donnent à la croissance économique les changements qui s'opèrent continuellement en Europe et Outre-mer, d'en tirer davantage et, enfin, d'en faire bénéficier d'autres.

Le sénateur Kern a fait remarquer, en particulier, que, si la C. E. E. constitue un atout appréciable, le volume des échanges aurait certainement pu s'accroître plus fortement encore dans une Communauté élargie. Il n'y a toutefois pas lieu d'être mécontent car si "l'oeuvre achevée fait l'admiration de tous, celle en devenir n'est généralement pas appréciée à sa juste valeur". L'importance des progrès réalisés par la C. E. E. est mise en évidence par le fait qu'en 1958, les échanges entre les Etats membres atteignaient environ 58 milliards de DM et qu'en 1965, ils se montaient à 195 milliards de DM. La progression est de 239 %. Pendant la même période, le commerce extérieur avec les pays tiers s'est accru de 85 % pour atteindre 250 millions de DM. Cependant, ce développement rapide de la C. E. E. est freiné parce que les institutions suprationales ne disposent pas en fait de pouvoirs suffisants.

Signalons à ce propos que M. Hans Apel, membre hambourgeois du Bundestag (S. P. D.), a demandé à la Commission de Bruxelles si elle était disposée à intervenir avec toute la célérité et toute la vigueur qui s'imposent auprès des gouvernements intéressés pour que ceux-ci éliminent les distorsions de la concurrence incompatibles avec une politique commune des transports et préjudiciables aux ports de mer allemands. On pourrait, éventuellement, estime M. Apel, recourir à l'institution provisoire de paiements compensatoires dans les transports internationaux, et cela jusqu'à ce que soit réalisée l'harmonisation des prix des carburants, des régimes fiscaux, des systèmes d'assurance et des conditions de travail que la Commission s'efforce d'atteindre.

En sa qualité de membre du Parlement européen, M. Apel a fait remarquer à la Commission que l'organisation différente des marchés des transports à l'intérieur de la C. E. E. cause un sérieux préjudice aux ports de mer allemands.

(Die Welt, 1er juillet 1968)

3. La section allemande du C. E. P. E. S. et l'intégration européenne

La section allemande du Comité européen pour le progrès économique et social (C. E. P. E. S.), constitué en 1952, dans différents pays européens, par des industriels, des banquiers et des savants, a proposé, le 15 juillet, dans une déclaration adressée à la Commission de la C. E. E. et au gouvernement fédéral, un plan d'action précis tendant à la réalisation de l'union économique.

La section allemande du C. E. P. E. S. préconise notamment, dans sa déclaration, la mise en place dans la C. E. E. d'un système commun d'impôts indirects, prévoyant des taux d'imposition harmonisés. Elle réclame, en outre, l'élimination des obstacles concurrentiels, juridiques et fiscaux à la pratique de la coopération, à la réalisation de fusions et la création d'entreprises de type européen.

La section allemande estime que les problèmes économiques actuels de la France ne pourront être résolus de manière satisfaisante que dans le cadre de la Communauté et non par des accords bilatéraux. La politique conjoncturelle et monétaire des Etats membres devrait, avant tout, viser à la stabilité monétaire. Il faudrait qu'à l'avenir, les recommandations du Conseil de ministres, en matière de politique conjoncturelle, soient publiées à des intervalles plus rapprochés, soient plus détaillées et plus contraignantes pour les gouvernements des Etats membres.

Ce n'est pas uniquement à la C. E. E. qu'il appartient de réaliser les conditions de l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays à la Communauté ; il faut aussi que les candidats à l'adhésion se montrent davantage acquis à l'idée de l'intégration économique et politique de l'Europe. Tant que la Grande-Bretagne ne considérera pas l'intégration politique comme découlant logiquement de sa demande d'adhésion, on pourra, tout au plus, envisager des solutions intérimaires, relevant de la politique commerciale, entre la situation actuelle et l'adhésion à part entière.

Enfin, la section allemande du C. E. P. E. S. réclame une révision de la politique agricole de la Communauté, afin de réduire les charges de plus en plus inadmissibles qu'elle implique pour les consommateurs et les contribuables.

(Industriekurier, 16 juillet 1968)

4. Prise de position de la Chambre de commerce germano-suisse sur la politique européenne

M. Mayer-Marsilius, directeur de la Chambre germano-suisse de commerce, dont le siège est à Zurich, écrit dans le bulletin du 19 août de la Chambre, que le bilan de l'intégration est "maigre et propre à inciter au pessimisme".

Il y a un certain temps déjà, la Chambre de commerce germano-suisse avait proposé la conclusion d'un traité commercial entre la C. E. E. et la Suisse. "L'argument souvent invoqué du "pied dans l'étrier" nous semblait suffisamment important pour nous faire accepter une solution assez peu favorable sur le plan matériel", déclare aujourd'hui M. Meyer-Marsilius, au sujet de sa proposition. Actuellement, celle-ci n'a guère de chance d'aboutir. "Il en serait peut-être autrement", estime M. Meyer-Marsilius, "si la C. E. E. et la Suisse étaient seules en présence". Mais aujourd'hui, toute possibilité de solution, même limitée, des problèmes d'intégration par voie d'accord commercial est obérée "par le problème du préalable de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. ",

Que ladite C. E. E. traverse une crise institutionnelle n'est plus un secret pour personne. Il ne faut pas oublier que la C. E. E. n'est pas sortie sans dommages des crises antérieures. La Communauté y a perdu son dynamisme, et la Commission, dans une large mesure, son rôle moteur. C'est pourtant à sa force motrice qu'elle est redevable de la rapidité de ses progrès (union douanière, organisation des marchés agricoles). Cependant, la C. E. E. n'a pas seulement perdu de son dynamisme interne, elle a aussi perdu beaucoup de son pouvoir d'attraction à l'extérieur. "Que faire dans ces circonstances pour que les Suisses, lucides et réalistes, trouvent de l'attrait à la C. E. E. ?" demande le directeur de la Chambre de commerce germano-suisse.

De l'A. E. L. E. non plus d'ailleurs, la Suisse ne peut attendre la solution du problème de l'intégration, est-il dit dans le même article, car cette organisation est trop hétérogène. Elle a cependant rempli son rôle en tant que solution intérimaire. "Il s'est avéré que ni la C. E. E. , ni l'A. E. L. E. ne sont parvenues à vaincre l'égoïsme des Etats européens, même si elles peuvent mettre à leur actif quelques enseignements et premiers résultats utiles. Il n'est pas question de nier leurs réalisations positives".

Cet inventaire se termine par la question de savoir ce que "coûterait" l'intégration et il y est dit ensuite textuellement : "Il est possible que l'écart technologique croissant entre les Etats-Unis et l'Europe contraigne un jour les Européens à s'unir plus étroitement. Peut-être la coopération technologique ouvrira-t-elle la voie à l'instauration, entre la Suisse et la C. E. E. , d'une collaboration exempte de tout sentimentalisme et conditionnée uniquement par la puissance des faits, par les nécessités inéluctables de l'évolution technique!"

(Industriekurier, 20 août 1968)

5. Le marché belge des produits laitiers et la politique communautaire

Les organisations professionnelles des agriculteurs belges ont pris position à propos des difficultés surgies sur le marché des produits laitiers à la suite d'une chute des prix constatée dans ce secteur pendant l'été 1968.

A la mi-août, la Fédération nationale des Unions professionnelles agricoles (U. P. A.) a insisté pour que le prix de 4,55 F. le litre de lait à 3,3 % de matières grasses, arrêté par la Communauté économique européenne, soit effectivement payé aux producteurs et pour que les laiteries soient mises en mesure d'obtenir des recettes de marché suffisantes pour régler leurs fournisseurs à ce prix. Les U. P. A. déclarent que des mesures transitoires de sauvegarde et du soutien du marché doivent être prises sans délai, au plan national, afin de placer les producteurs et les laiteries à l'abri d'une concurrence anormale de la part de divers pays partenaires. Ces mesures, transitoires, doivent être maintenues jusqu'à ce qu'interviennent les modifications nécessaires aux règlements communautaires, tant pour ce qui concerne essentiellement le prix d'intervention aux principaux dérivés que pour l'harmonisation des conditions de production et la révision fondamentale de la politique globale des matières grasses.

Par ailleurs, le Comité directeur du Boerenbond belge s'est réuni, à la même époque, en séance extraordinaire, sous la présidence du professeur Boon. Il a examiné la situation du marché laitier depuis l'entrée en vigueur de la politique communautaire européenne pour les produits laitiers le 29 juillet 1968 et l'instauration depuis lors d'un prix communautaire indicatif du lait.

Le Comité directeur du Boerenbond constate que l'industrie laitière des autres pays partenaires ne paie pas le prix indicatif et exerce ainsi une pression sur le marché du lait. Cette pression est encore augmentée du fait que certains pays partenaires octroient des subventions au secteur laitier. En conséquence de cet état de choses, même les laiteries belges travaillant efficacement ne peuvent payer le prix indicatif préconisé.

Le Boerenbond belge exige dès lors : que des conditions normales de concurrence soient instaurées entre les pays partenaires de la C. E. E. ; que, vu la situation intenable du marché, la situation de détresse soit immédiatement proclamée pour le marché belge du fromage et des mesures adéquates prises ; que les prix d'intervention soient adaptés de telle manière que, grâce à leur application, le prix indicatif puisse être atteint ; qu'en vue d'une rémunération équitable du producteur, la détermination de la teneur en graisse butyrique par des tiers soit immédiatement rendue légalement obligatoire.

Le Boerenbond belge se déclare satisfait que les instances officielles ont donné suite à son appel d'instaurer un organe de concertation entre tous les milieux intéressés du secteur laitier, afin d'obtenir la transparence du marché et d'en tirer les conclusions qui s'ensuivent.

Le Boerenbond belge maintient son point de vue que, dans les circonstances actuelles, il est inadmissible que certaines laiteries adaptent leur marge de transformation au détriment du prix du lait à payer au producteur.

(De Boer, 24 août ;
Le Soir, 20 août)

6. Prise de position des milieux économiques allemands sur l'association des Etats africains

Le retard important que les 18 Etats africains et malgache (E. A. M. A.), associés à la C. E. E., accuse par rapport à d'autres régions en voie de développement, justifie, pour les milieux économiques allemands, le maintien de mesures d'aide particulières de la Communauté européenne.

Dans un mémorandum, adressé au gouvernement fédéral, les principales organisations de l'économie allemande (Fédération de l'industrie allemande, Chambre de commerce et d'industrie allemande, Fédération des banques privées, Fédération du commerce de gros et du commerce extérieur, Union des associations d'exportateurs), réunies au sein du "groupe de travail pour les pays en voie de développement", ont souligné que, grâce à l'association, une coopération plus étroite s'est instituée entre la C. E. E. et les pays en question et a contribué à leur stabilité politique et économique. C'est pourquoi les milieux économiques ne formulent aucune objection contre la prorogation, pour un temps déterminé, de l'association, à condition que l'accord actuel soit modifié dans certaines de ses parties essentielles et qu'il soit orienté plus nettement encore que par le passé vers l'intégration des Etats africains à l'économie mondiale.

Ainsi que le déclare la Fédération de l'industrie allemande, les milieux économiques attachent une importance particulière à ce que les négociations qui vont s'ouvrir sur le renouvellement de l'accord d'association aboutissent à une nouvelle contraction de la marge préférentielle dont bénéficient les produits tropicaux des Etats associés. L'expérience a montré que les Etats africains associés ne tirent, matériellement, que peu de profit de ces préférences sur les marchés de la C. E. E., alors qu'il en résulte, pour l'économie allemande, de graves préjudices psychologiques, en particulier en Amérique latine. Des réserves catégoriques sont formulées, d'autre part, contre l'exigence des Etats associés d'obtenir des garanties en matière de ventes.

Le groupe de travail pour les pays en voie de développement attire l'attention sur le fait que l'ensemble des réglementations préférentielles inhérentes à l'association et, aussi, les "contre-préférences" accordées par les E. A. M. A. aux produits de la C. E. E., appelleront un nouvel examen lorsque les négociations sur les préférences générales accordées aux produits industriels semi-finis et finis de tous les pays en voie de développement et sur les accords mondiaux pour les matières premières auront abouti à un résultat concret.

A l'avenir également, l'association consistera essentiellement dans l'aide financière commune accordée dans le cadre d'un fonds européen de développement. Le groupe de travail pour les pays en voie de développement approuve la création, pour un temps déterminé, d'un nouveau fonds, mais refuse une augmentation du volume actuel de l'aide financière. En revanche, il estime qu'il est indispensable d'améliorer sensiblement les conditions d'octroi de cette aide et les modalités de sa répartition, en vue de mettre fin au dé-

séquilibre qui existe actuellement entre les contributions de l'Allemagne et sa participation à l'exécution des commandes et d'augmenter l'efficacité du soutien financier.

Le mémorandum énumère, dans le détail, les modifications que les milieux économiques jugent utile d'apporter au système. Ils recommandent entre autres de rechercher davantage des projets rentables, de transformer certaines subventions à fonds perdu en crédits bénéficiant de conditions spéciales et d'intensifier le rôle joué par la Banque européenne d'investissement. D'autre part, il est indispensable d'améliorer le système actuel d'octroi et de versement de l'aide.

(VWD-Europe, 26 août 1968)

7. La Fédération néerlandaise des syndicats de l'industrie métallurgique et l'intégration européenne

L'Assemblée générale de la Fédération générale des industries métallurgiques des Pays-Bas a adopté à Amsterdam, le 30 août dernier, une résolution sur l'intégration européenne, dans laquelle elle a constaté que de nombreux problèmes politiques, sociaux et économiques ne pouvaient plus être résolus dans le cadre étroit des frontières nationales ; la réalisation d'une véritable Communauté européenne devient ainsi une nécessité absolue, et le nouveau traité européen devra garantir les principes suivants :

1. le principe de la supranationalité ;
2. l'exercice d'un contrôle démocratique par un parlement issu d'élections directes ;
3. autonomie et indépendance financières de l'institution européenne suprême ;
4. la possibilité pour tous les pays démocratiques européens d'adhérer à la Communauté ;
5. perte de la qualité de membre de la Communauté ou suspension de l'accord d'association avec elle pour les pays dont la forme de gouvernement n'est plus démocratique ;
6. le maintien et l'extension des droits de consultation des organisations de travailleurs dans les décisions politiques, comme le prévoit déjà le traité instituant la C. E. C. A.

Considérant que l'évolution vers des espaces économiques plus grands, débordant les frontières nationales, pose de nouveaux problèmes au mouvement syndical européen dans le cadre de sa tâche primordiale qui est la défense des intérêts des travailleurs, l'Assemblée invite le bureau de la Fédération :

- à prendre toutes mesures nécessaires afin que les organisations des travailleurs de l'industrie métallurgique et de l'industrie électronique des pays membres de la C. E. E. puissent atteindre à un degré d'intégration élevé et réaliser une coopération aussi étroite que possible ;
- à insister auprès de la Fédération des syndicats néerlandais pour qu'elle poursuive efficacement ses efforts visant à réaliser une intégration profonde et à établir une coopération aussi étroite que possible entre les centrales syndicales des pays de la C. E. E. , conformément à la résolution adoptée par elle, lors de sa 24ème Assemblée générale.

(Metaalkoerier, 6 septembre 1968)

8. Union européenne d'Allemagne : Majorité en faveur de l'accélération de la politique d'intégration

Le 5 septembre 1968, à Bonn, l'Union européenne d'Allemagne a laissé entendre au gouvernement fédéral que, dans sa grande majorité, le public serait favorable à de nouvelles initiatives en matière de politique européenne.

"En tout cas, ce n'est pas en louvoyant que l'on peut remettre en marche le processus d'intégration actuellement dans l'impasse", a souligné le Secrétaire général de l'Union, M. Gerhard Eickhorn, dans sa déclaration à la presse.

267 délégués du Bundestag ont apporté leur appui à une résolution tendant à relancer la politique européenne de l'Allemagne.

Dans le cadre d'un sondage d'opinion de l'Institut Emnid, 10 % seulement des personnes interrogées ont encore répondu positivement à la question de savoir si la coopération européenne s'est améliorée au cours des douze derniers mois. C'est le chiffre le plus bas enregistré depuis 13 ans.

(VWD-Europa, 5 septembre 1968)

9. M. Münchmeyer, président de l'Union fédérale des banques privées, demande une union monétaire européenne

Prenant la parole, à Düsseldorf, le 13 septembre 1968, devant l'Industrieclub, M. Alwin Münchmeyer, président du Bundesverband des privaten Bankgewerbes, a préconisé la création d'une union monétaire européenne, pour surmonter les difficultés de la politique monétaire. Une réévaluation du DM n'est ni réaliste, ni nécessaire, et elle ne résoudrait pas les problèmes de la politique

monétaire. Une union monétaire européenne ne doit pas nécessairement être le couronnement de l'intégration européenne, mais pourrait bien se révéler le plus puissant facteur d'intégration. Une telle politique permettrait à l'Allemagne de n'être plus seule sur la ligne de feu de l'actuelle bataille monétaire. Il est regrettable qu'aujourd'hui l'Allemagne soit pressée de toutes parts de répondre précisément de ce que d'autres ont causé faute d'avoir observé une discipline monétaire suffisamment stricte.

Dans la mesure où une union monétaire européenne deviendrait une réalité et où la Communauté se transformerait en un marché intérieur, ce bloc renforcerait son importance tactique et son poids dans les négociations politiques face aux autres grandes nations commerciales. Cette unité créerait également, de façon indirecte, une position particulière de négociation dans les problèmes de politique monétaire, la discussion sur la situation de la balance nationale des paiements de chacun des Etats membres devant alors faire place à une appréciation de la balance des paiements de l'ensemble de la Communauté. M. Münchmeyer a illustré cette thèse à l'aide des données suivantes : en 1967, la balance commerciale extérieure de la République fédérale se soldait par un excédent de 16,9 milliards de DM ; vis-à-vis des pays tiers, cet excédent était de 12,5 milliards de DM. Cependant, ce qui est beaucoup plus important c'est que l'excédent du commerce de l'ensemble de la C. E. E. avec les pays tiers ne soit que de l'ordre de 3 milliards de DM environ. Selon M. Münchmeyer, "c'est justement autour de ce chiffre que devraient être centrées les discussions, si des divergences d'opinion sur un déséquilibre de l'économie extérieure devaient se faire jour lors des négociations entre une union monétaire européenne et les pays tiers".

Les conditions requises pour une union monétaire européenne sont plus favorables qu'il ne peut sembler de prime abord. Elles sont en tout cas meilleures que dans d'autres domaines nécessitant une harmonisation, par exemple la politique sociale et la politique fiscale. Le noyau institutionnel que requerrait la création d'un Federal Reserve System européen existe déjà avec le Conseil de ministres des finances et le comité monétaire de la C. E. E. Son activité en tant qu'élément moteur devrait être intensifiée dès que possible et son existence garantie par voie d'accord.

M. Münchmeyer compte que la création d'une union monétaire accélérera le lent processus d'harmonisation communautaire. On pourrait sans doute éliminer plus rapidement les différences entre les charges fiscales et autres conditions de concurrence, si la politique monétaire et du crédit recevait, enfin, une orientation uniforme pour l'ensemble de la C. E. E. et que la libération des mouvements de capitaux nivelait les différences des taux d'intérêt.

A long terme, l'union monétaire européenne pourrait empêcher l'Allemagne de se retrouver régulièrement au bout de quelques années devant le dilemme suivant : modifier le cours du change ou être contaminée par l'inflation. Pour cela, toutefois, il est indispensable qu'une institution monétaire européenne centrale soit soutenue par les gouvernements nationaux et qu'elle se sente te-

nue d'assurer, aussi bien la stabilité des prix, que la croissance et le plein emploi. "Je pense que, de ce point de vue, les conditions existant en France et en Italie sont meilleures qu'autrefois". En outre, avec l'institution d'une banque européenne centrale, la République fédérale pourrait beaucoup mieux qu'aujourd'hui jeter son poids économique dans la balance pour endiguer des tendances inflationnistes.

Les cours des changes des monnaies des pays de la C. E. E. sont désormais pratiquement cimentés entre eux par l'existence des organisations de marché agricole. Des modifications des cours des changes ne sont plus guère possibles, car elles se répercuteraient immédiatement sur le revenu de l'agriculture et déclencheraient le paiement de nouvelles subventions. De là, il n'y aurait plus qu'un pas jusqu'à la fixation définitive des parités et à la suppression des marges d'intervention. Or, de l'avis de M. Münchmeyer, "des cours fixes, sans fluctuation vers le haut ou vers le bas, représentent un élément constitutif essentiel de toute union monétaire".

(Industriekurier, 14 septembre 1968 ;
Die Welt, 14 septembre 1968)

10. Le secrétaire général de "Force Ouvrière" : "Il faut interdire à la C. G. T. l'accès des organismes européens"

Prenant la parole samedi, à Charleville-Mézières, devant les délégués syndicaux F.O. de la métallurgie, M. Antoine Laval, secrétaire général de cette fédération a évoqué les événements de Tchécoslovaquie en soulignant qu' "ils ont une fois de plus montré la signification profonde de ce qu'ont voulu faire des hommes de bonne volonté comme Jean Monnet et Robert Schuman qui furent à l'origine de la C. E. C. A. Il ne suffit pas de dénoncer la puissance écrasante des deux blocs issus de Yalta".

Pour nous, a dit M. Laval, aujourd'hui comme hier, nous persistons à penser que les Etats Unis d'Europe libres et démocratiques constitueraient une puissance d'équilibre et un remarquable facteur de paix, ce que le président de la République française semble vouloir ignorer. Aussi sommes-nous opposés à l'entrée des organismes communistes français et italiens de la C. G. T. , de la C. G. I. L. dans les organismes de la Communauté européenne. Ce serait, dit-il, l'introduction du cheval de Troie. Si le gouvernement français prenait cette responsabilité, elle serait grave de conséquences. Le mouvement syndical international libre, tout entier, devrait alors réagir afin de ne pas renier son combat des vingt dernières années.

Auparavant, le leader syndicaliste avait déclaré approuver pleinement la déclaration de M. André Bergeron, secrétaire confédéral F.O. , après la conférence du Général de Gaulle, au sujet des projets de participation, et s'est par ailleurs montré résolument en faveur d'une relance de la construction euro-

péenne élargie à la Grande-Bretagne et à tous les pays libres et démocratiques de l'Europe : "Les pays communistes de l'Est, la Grèce, l'Espagne et le Portugal ne pouvant y trouver place en raison du caractère dictatorial de leur activité".

(Combat, 16 septembre 1968)

11. Pour le secrétaire général de la F. N. S. E. A. , la nouvelle politique agricole française ne peut être qu'européenne

M. Michel Debatisse vient de participer aux travaux du congrès annuel de l'Union départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Charente, à Angoulême.

Le secrétaire général de la F. N. S. E. A. a marqué son accord avec les grandes lignes de la nouvelle politique définie par le ministre français de l'agriculture, posant notamment le problème d'une organisation de la profession agricole destinée à adapter celle-ci aux besoins de la consommation. Il a toutefois tenu à préciser qu'à son avis "la nouvelle orientation de la politique agricole française ne vaudrait que dans la mesure où elle se réaliserait dans le cadre de la Communauté européenne. Les décisions à intervenir sont à prendre en commun avec nos partenaires. Il est inconcevable que nous nous imposions des sacrifices si nos partenaires allemands ou néerlandais, par exemple, continuent d'agir isolément".

(Le Monde, 24 septembre 1968 ;
Le Figaro, 23 septembre 1968)

12. Avis de M. Berg, président du Bundesverband der Deutschen Industrie (B. D. I.) (Union fédérale de l'industrie allemande), sur l'évolution européenne

A l'occasion de l'ouverture de l'exposition industrielle de Berlin, le 27 septembre 1968, M. Berg, président de l'Union fédérale de l'industrie allemande, a dressé un bilan de la C. E. E.

Selon M. Berg, ce bilan est positif et l'essor conjoncturel est stimulé par l'existence d'un marché plus étendu. Cependant, un nouvel élan et de nouvelles initiatives sont maintenant indispensables. Pour passer de l'union douanière à l'union économique, la politique fiscale, la politique de la concurrence et la politique commerciale sont des rubriques importantes. Une meilleure coordination est nécessaire dans tout le domaine de la politique conjoncturelle et de la politique monétaire en Europe. La fusion des traités exige, elle aussi, que

l'on réponde encore à quelques questions. "Et je voudrais également souligner ici - a poursuivi l'orateur - que l'industrie allemande continue à se prononcer énergiquement pour l'ouverture des portes de la C. E. E. aux pays candidats à l'adhésion".

M. Berg a énergiquement rejeté l'idée d'une réévaluation du DM. Apparemment, beaucoup s'obstinent à penser que l'on doit opérer celui qui est en parfaite santé pour guérir le malade. De telles ordonnances ne guérissent rien. Ce n'est pas faire preuve d'une connaissance profonde de la politique économique que de reprocher à un pays le succès de sa politique de stabilité, au lieu de s'en inspirer, surtout à un pays qui a tout fait pour soutenir les autres monnaies.

"Notre opinion est sans équivoque : seuls des cours du change solides peuvent assurer le fonctionnement du commerce mondial. Venant au deuxième rang par son importance dans le commerce mondial, la République fédérale d'Allemagne a un intérêt particulier à organiser la coopération en matière de politique monétaire et à orienter, dans le cadre de la C. E. E. , de l'O.C.D.E. et du groupe des Dix, tous les pays vers la stabilité économique intérieure. Des mesures autonomes en matière de politique monétaire seraient exactement à l'opposé de tels objectifs".

Il en est de même en ce qui concerne l'intégration qui est nécessaire et dont la solidité des cours du change est une condition déterminante. M. Berg estime particulièrement important ce facteur de la politique d'intégration. L'industrie allemande travaille avec ténacité à combler les fossés qui existent dans la politique commerciale en Europe. Elle ne peut pas donner son accord ou assister sans agir à l'exécution de projets qui creuseraient de nouveaux fossés. La C. E. E. du futur doit devenir le bastion de la stabilité et nous devons arriver à ce que la Communauté économique devienne une Communauté de la stabilité.

(Industriekurier, 28 septembre 1968)

Sur le plan communautaire et international

I - L'EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

1. Allocution de M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes, devant le Hamburger Uebersee-Club

Selon M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes, l'union douanière, réalisée le 1er juillet, doit être complétée le plus rapidement possible par une union économique véritable.

Devant les membres du Hamburger Uebersee-Club, M. Rey a souligné le 11 juillet que cela suppose avant tout la suppression des barrières fiscales et de toutes les formalités aux frontières, la mise en oeuvre d'une politique commune des échanges, de l'industrie et de la recherche, et, pour couronner le tout, l'institution d'une monnaie européenne unique.

La Commission s'engagera sur cette voie lors de la fusion des trois traités européens en un nouveau traité général et veillera à ce que celui-ci lui permette de jouer son rôle de moteur dans la poursuite du développement communautaire et d'administratrice des affaires courantes de la Communauté économique. Le président a souligné par ailleurs que les accords de Luxembourg sur une interprétation restrictive du principe des décisions à la majorité au sein du Conseil n'ont pas été reconnus par la Commission. Celle-ci considère le droit de veto comme un instrument désuet et inadéquat.

La Commission mettra tout en oeuvre en vue de promouvoir une participation de plus en plus étroite des peuples aux affaires européennes, surtout par l'instauration du suffrage universel pour l'élection des membres du Parlement européen.

(Die Welt, 13 juillet 1968)

2. Les membres allemands de la Commission de la C. E. E. critiquent les mesures prises par la France pour remédier à la crise économique

Les trois membres allemands de la Commission des Communautés européennes, MM. Hellwig, von der Groeben et Haferkamp, ont commenté à Bonn, devant des journalistes, la signification du 1er juillet ainsi que les objectifs que la Communauté devrait, selon la Commission, s'assigner pour l'avenir. Au sujet des récentes mesures de sauvegarde françaises, ils ont déclaré, précisant le point de vue de la Commission, que s'il faut reconnaître que l'analyse de la situation économique faite par la France est correcte, on ne peut cependant pas admettre l'ampleur et la durée des mesures prises par ce pays.

En principe, la Commission est disposée à considérer comme étant réunies les conditions requises pour la mise en oeuvre de l'article 109 du traité de la C. E. E. , aux termes duquel un Etat membre peut "en cas de crise soudaine dans la balance des paiements" prendre de sa propre initiative et sans délai les mesures de sauvegarde nécessaires, lesquelles ne peuvent avoir, selon M. von der Groeben, "qu'un caractère conservatoire". Ces mesures peuvent être prises pour quelques semaines au maximum, mais non pour six mois. La Commission insiste à présent pour que l'on substitue aux mesures françaises la procédure communautaire de "concours mutuel" des Etats membres, prévue par l'article 108.

D'autre part, les membres de la Commission ont souligné que la France reste disposée à réaliser l'union douanière au 1er juillet, comme prévu, et c'est là un facteur beaucoup plus important que les mesures économiques et commerciales prises par Paris à la suite de la crise intérieure française. La limitation des importations n'affecte que 20% des importations françaises et d'ailleurs, le volume des contingents qui ont été fixés est généralement supérieur à celui des importations de 1967. Pratiquement, l'impact des mesures françaises n'est donc pas trop grave. Mais politiquement, il importe que les décisions soient prises par les institutions communautaires et non unilatéralement par un Etat membre. Ce qui doit jouer maintenant, c'est la solidarité des autres pays.

En matière de politique monétaire, on se heurtera dans un proche avenir, à de grosses difficultés. Les membres allemands de la Commission seraient heureux, a déclaré M. Hellwig, de voir le gouvernement allemand prendre, en Conseil de ministres, l'initiative de mesures d'aide à la France. Le traité n'énumère pas les mesures à prendre, mais de l'avis des membres de la Commission, on pourrait envisager, par exemple, une aide temporaire des Etats membres consistant dans la réduction de la taxe compensatoire sur le chiffre d'affaires, frappant les produits importés de France.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 2 juillet 1968)

3. M. Bodson, membre de la Commission, examine la politique sociale de la Communauté au 1er juillet 1968 et le rôle de la jeunesse en Europe

Au moment où la Commission des Communautés rendait publique une déclaration sur la signification du 1er juillet 1968, M. Bodson, membre de cette Commission, tenait à Luxembourg un discours portant sur la politique sociale de la Communauté et sur le rôle de la jeunesse.

M. Bodson a d'abord souligné le caractère partiel de la politique sociale communautaire. "Les actions qui ont été entreprises par la Haute Autorité et la Commission de la C. E. E. en faveur des travailleurs des autres secteurs économiques ne méritent cependant pas le nom de "politique sociale". Les con-

quêtes sociales des Communautés n'ont ni l'ampleur ni la cohésion qui sont les caractéristiques d'une politique sociale; elles ne s'étendent ni à tous les aspects des conditions de vie et de travail ni ne sont le fruit d'un plan d'ensemble bien articulé; les Communautés doivent se contenter d'intervenir dans la mesure où cela leur paraît possible et non chaque fois que l'évolution technique et économique en fait apparaître la nécessité ou qu'aucune occasion se présente. Il y a eu ainsi beaucoup d'occasions manquées.

Des occasions ont été manquées surtout parce que les traités ne donnent pas aux institutions communautaires tous les instruments dont elles auraient besoin pour atteindre les objectifs ambitieux qui leur ont été assignés légitimement par les traités.

A cet égard, on peut cependant se montrer optimiste.

C'est ainsi qu'il a déjà été décidé de remplacer les trois traités actuellement en vigueur par un nouveau traité communautaire.

J'espère que le nouveau traité fera profit des expériences qui ont été faites successivement par la Haute Autorité de la C.E.C.A., la Commission de la C.E.E. et la Commission des Communautés européennes. J'espère que le nouveau traité aura un "poids social" réel, non seulement par ses objectifs, mais également par ses moyens et qu'il fournira à la Commission tous les instruments et moyens nécessaires sur le plan social.

De toute manière, la Commission est obligée d'avoir l'accord des gouvernements et le soutien des syndicats".

Le commissaire a invité les syndicats à aménager leurs structures sur le plan européen et à créer une communauté syndicale. Il a ajouté : "Ce n'est que lorsque la Commission aura trouvé, grâce à cette nouvelle structure, un partenaire permanent et qu'un équilibre des forces aura été instauré au niveau communautaire que la voie sera ouverte à l'élaboration et l'application d'une politique sociale européenne".

A propos du rôle de la jeunesse, M. Bodson a déclaré que les événements récents ont fait preuve de l'aversion des jeunes pour la société de consommation, pour les taux de croissance économique et le produit national brut. La jeunesse désire une transformation de la société et compte sur le dialogue qui lui permettra de participer à cette société selon ses vues. C'est pourquoi la Commission a décidé de réunir un colloque de la jeunesse européenne : "Mais nous avons beaucoup à apprendre de la jeunesse. Nous aimerions en particulier savoir comment les jeunes se représentent l'avenir de l'Europe. Les jeunes seront demain dans les bâtiments que nous construisons aujourd'hui; il est donc absolument judicieux de leur demander leur avis sur nos plans de construction, car nous risquerions sinon d'avoir travaillé pour rien et de voir ces jeunes dans quelques années tenter de détruire ce que nous aurions à peine terminé.

Le colloque sera consacré non seulement à la production et à la distribution, mais aussi bien aux problèmes de gestion et d'administration des entreprises et aux questions culturelles.

Les discussions accorderont une place très large à l'université et à l'enseignement général. Il revient à la Commission européenne de veiller à ce que le processus de transformation de la Communauté s'opère au même rythme que celui des pays qui la composent, sans des retards qui seraient imputés à l'organisation européenne elle-même et la discréditeraient aux yeux des travailleurs et des jeunes".

(Tageblatt, 2 juillet 1968)

4. Déclaration de M. Mansholt sur la responsabilité des Etats-Unis et de l'Europe dans le développement du commerce avec le tiers-monde

Au cours d'une interview accordée à un quotidien belge, M. Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés, a déclaré à propos de l'aide aux pays en voie de développement : "Nous ne pouvons que regretter amèrement d'avoir essayé deux échecs successifs. Le Kennedy round n'a rien apporté aux pays en voie de développement et n'a été qu'une "affaire" conclue par le "club des riches". Les espoirs se sont portés ensuite sur la C.N.U.C.E.D. non pas qu'elle soit capable de résoudre les problèmes définitivement, mais on a espéré pouvoir faire des progrès et voir prendre des dispositions en vue de résoudre le grand problème des échanges commerciaux.

Cela n'a pas réussi, en raison surtout d'un manque d'activité politique de la part des pays riches, je dirais presque en raison de leur mauvaise volonté politique, qui résulte essentiellement, à mon avis, d'une grande imprévoyance à l'égard de ce problème. Les hommes "politiques", qui représentaient les pays de l'O.N.U., ont fait preuve de trop peu de compréhension en la matière. On ne considère plus ce problème sous l'angle politique, il est trop petit, trop limité pour cela, on le considère du point de vue commercial. On se rend compte, une fois de plus, qu'il faut une organisation internationale, puisque, isolément, les hommes ne peuvent progresser assez rapidement".

Le vice-président est certes d'avis que la solution doit être recherchée dans une organisation internationale : "Je crois cependant que la mise au point de cette organisation doit être telle que certains pays importants, notamment les Etats-Unis et la Communauté européenne, prennent en main la direction des travaux. Dans l'intérêt de l'efficacité, la Communauté européenne devrait peut-être prendre le caractère d'une Communauté politique. Jusqu'à présent, la Communauté européenne n'a pas bénéficié d'un sort meilleur que les autres pays et elle n'a pas non plus fait preuve d'une vue très large sur ce problème.

Les Etats-Unis et la Communauté européenne doivent donner l'exemple et dire clairement quelles sont les initiatives qu'ils sont prêts à prendre et qui doivent aller très loin.

Ils pourront essayer ensuite de se mettre d'accord avec les régions moins développées qui, de leur côté, doivent reconnaître qu'il faut donner une série de garanties afin que les pays riches soient assurés que les réalisations qu'ils souhaitent seront effectivement mises en pratique.

Je ne vois pas l'intérêt qu'il y aurait à réunir encore une fois une conférence de 80 pays. Certains pays devront d'abord la préparer et tenter de mettre sur papier les grandes lignes de l'accord. On pourrait ensuite les soumettre aux autres. Peut-être pouvons-nous établir ici une comparaison avec le traité de non-prolifération des armes atomiques. Deux grands, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. , sont parvenus à un accord. Les grandes lignes de l'accord sont fixées, et les autres pays sont libres désormais d'y participer ou non".

Quant à la sous-alimentation du tiers-monde, M. Mansholt estime qu'on peut l'envisager de différentes façons : "Je crois que nous devrions pouvoir améliorer sensiblement le niveau alimentaire à court terme de ces pays, en assurant une production excédentaire qui corresponde à leurs besoins et en leur en faisant cadeau. Toutefois, l'augmentation définitive du niveau alimentaire de ces pays doit se fonder sur leur propre production, ce qui signifie que le niveau technique de leur agriculture doit être amélioré. Tout un programme a été mis au point à cet effet, mais lui aussi progresse trop lentement, en raison surtout d'un manque de crédits, car il est très coûteux".

(De Standaard, 15 juillet)

5. Interview du professeur Levi-Sandri sur la rencontre franco-allemande de Bonn des 27 et 28 septembre 1968

Dans une interview qu'il a accordée au journal "Avanti", le professeur Levi-Sandri, vice-président de la Commission des Communautés européennes, a commenté comme suit l'entrevue qui a eu lieu les 27 et 28 septembre 1968 à Bonn entre le Général de Gaulle et le Chancelier Kiesinger :

D. Que pensez-vous des déclarations faites à Bonn par le Général de Gaulle qui semblent contenir une nette menace : la sortie de la France du Marché commun ?

R. Je ne sais pas quel est le texte exact des déclarations qui ont été faites à Bonn. S'il est vrai que - comme je l'ai lu dans la presse - il aurait été dit que "la France a vécu longtemps sans le Marché commun" et qu'elle pourrait le faire encore, on ne pourrait donner tort à ceux qui estiment que la France croit vivre à l'époque de Louis XIV et non en l'an de grâce 1968.

D'autre part, tous les pays européens ont vécu jusqu'avant la deuxième guerre mondiale en refusant toute forme de coopération et d'intégration entre eux. Le résultat, nous l'avons vu dans les deux guerres mondiales qui ont justement trouvé leur origine, ici, en Europe.

La vérité est qu'aucun Etat européen, voulant être réellement indépendant et se refusant à devenir un vassal ou des Etats-Unis ou de l'Union Soviétique, aucun Etat européen n'est capable aujourd'hui d'agir seul, de renoncer à intégrer sa propre économie dans un marché plus vaste, de se refuser à une coopération avec les autres Etats européens qui doivent défendre les mêmes intérêts et sauvegarder les mêmes traditions. Que cela plaise ou non, nous sommes tous dans la même barque et en ramant chacun pour soi ou d'une façon non coordonnée, nous ne la ferons pas avancer d'un mètre.

Et la France, moins que les autres, peut se passer de cette collaboration et de cette intégration si elle veut trouver une solution au problème de son agriculture, de sa production agricole excédentaire et de son industrie peu développée et c'est si vrai que pour les quatre semaines de grève du mois de mai elle a dû faire appel à des mesures de sauvegarde communautaires.

D. Comment expliquer alors la satisfaction manifestée par le Chancelier Kiesinger à l'issue du colloque avec de Gaulle si l'on considère que celui-ci a liquidé, en deux paroles, les propositions que Brandt avait faites au Conseil des ministres des affaires étrangères de la C. E. E. au nom de son propre gouvernement et que les "Cinq" avaient acceptées ?

R. Je ne connais pas - je le répète - le texte précis des déclarations et des conclusions de Bonn. Certes, on ne peut pas ne pas être douloureusement frappé par l'incertitude et la passivité que semblent manifester nos amis allemands. Et en particulier nos compagnons d'armes. Je pense à Brandt, qui avait proposé le jour précédent, ici à Bruxelles, une solution indubitablement modeste qui malgré tout laissait ouverte la porte à l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté. Je pense aux déclarations que, quelques jours auparavant, Schmidt avait faites au nom du groupe socialiste et Barzel au nom du groupe démocrate-chrétien. Je pense aux déclarations de Kiesinger en réponse aux deux orateurs précédents. Je me demande comment ils ont pu accepter - s'il est vrai qu'ils les ont acceptées - les conclusions auxquelles on serait arrivé au cours du colloque de Bonn. Evidemment, du côté français, on a dû avancer des considérations - appelons-les - de poids et très graves.

D. Peut-on encore parler à ce stade de "coopération européenne" ?

R. Que faire ? C'est difficile à dire. Mais il est certain qu'il faut trouver des voies nouvelles. La construction européenne ne peut pas s'arrêter et elle ne peut surtout pas se transformer en une communauté d'Etats soumis à la France. Ce qui choque le plus dans la situation actuelle et nous préoccupe

- D. le plus pour l'avenir, c'est ce souverain mépris manifesté à l'égard des cinq pays qui ont pourtant tout fait pour venir à l'encontre des prétentions du sixième. De la part de ce "sixième" aucun pas en avant, même modeste, n'a été fait. Comment peut-on alors, dans une telle situation, parler de "coopération européenne" ?
- D. 'Vous semble-t-il encore possible de parler de la possibilité d'une relance européenne ? Et dans l'affirmative, par quel moyen, par quels efforts ? Et le socialisme italien, les syndicats de travailleurs qui dans notre pays se placent déjà virtuellement sur le terrain européen, est-il possible qu'ils n'aient rien à dire ?
- R. Il faut que la relance européenne - si elle doit être une véritable relance - ne vienne pas seulement d'en haut, des gouvernements, mais qu'elle trouve son appui dans une volonté bien précise des peuples et, pour eux, des partis, des syndicats qui doivent en interpréter les aspirations. Il est possible que les partis et les syndicats n'aient pas encore compris que c'est sur le plan européen que se joue l'avenir du pays, et que c'est sur le plan européen qu'il faut désormais s'engager à fond. En ce qui nous concerne, nous socialistes, une position plus claire et plus décidée, se traduisant non seulement par des affirmations générales de principe mais par des actes politiques précis et des programmes de gouvernement, est désormais absolument indispensable. Et nous devons en parler au Congrès.

(Avanti, 2 octobre 1968)

II - MOUVEMENTS, ORGANISATIONS ET PERSONNALITES

1. Le Comité exécutif des syndicats libres des six pays se prononce en faveur d'une relance de la Communauté par le renforcement de sa structure démocratique

Le Comité exécutif des confédérations syndicales libres des six pays de la Communauté européenne, réuni à Düsseldorf les 10 et 11 juillet 1968 sous la présidence de M. Rosenberg, a pris un certain nombre de décisions.

Après avoir entendu un rapport de M. Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, sur l'attitude de F.O. lors des événements de mai dernier, le Comité exécutif a félicité F.O. pour les résultats obtenus sur le plan syndical au cours de cette période difficile.

Le Comité exécutif souligne que les difficultés actuelles de l'économie française doivent être résolues en commun par les Six, et que, sur la base du Traité de Rome, les organes de la Communauté doivent surveiller étroitement la nature, l'ampleur et la durée des mesures de sauvegarde prises par la France.

A partir de l'automne 1968, le Comité exécutif mettra sur pied une campagne pour relancer l'idée européenne dans l'opinion, particulièrement parmi les travailleurs. Cette campagne insistera sur la nécessité du renforcement démocratique de la Communauté et de son élargissement à tous les autres pays démocratiques d'Europe.

Par ailleurs, le Comité exécutif désire un assouplissement des formalités aux frontières, une harmonisation de la fiscalité, et une surveillance des prix en faveur des consommateurs. De même, il demande que soit mise d'urgence en oeuvre une politique commune en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Le Comité exécutif revendique que la création de la future société anonyme européenne, par la concentration économique qu'elle favorisera, ne se fasse pas au détriment des travailleurs.

Le comité se félicite de l'entente intervenue entre les employeurs et les travailleurs de l'agriculture pour une harmonisation de la durée du travail.

Les confédérations syndicales des six considèrent la semaine de 45 heures comme une base valable pour l'harmonisation des conditions de travail des

salariés agricoles, et le Comité exécutif voit dans cette entente un premier pas vers la conclusion d'accords collectifs européens.

(Informations à la presse du Secrétariat syndical européen C.I.S.L., 11 juillet 1968)

2. Prise de position du C.O.P.A. sur les problèmes laitiers européens

Le 12 septembre, le Comité des organisations professionnelles agricoles du Marché commun s'est réuni pour examiner cette même question. Il a constaté que, dans tous les pays de la Communauté européenne, les prix du lait perçus par les producteurs étaient nettement inférieurs au prix indicatif de 39 Fpg, c'est-à-dire de 4 F 55 le litre à 3,3% de matières grasses.

Cette constatation étant faite, il trouve la cause de cette situation dans l'insuffisance des mesures d'organisation de marchés adoptées par le Conseil des ministres de la C.E.E. le 29 mai 1968. Le C.O.P.A. insiste pour que la Commission mette en oeuvre, en accord avec les organisations professionnelles agricoles, des solutions d'urgence et des moyens à court et à long termes susceptibles d'aboutir à un redressement de cette situation qui entretient depuis longtemps un grave malaise au sein de la classe paysanne.

Le C.O.P.A. souhaite discuter avec les autorités européennes au sujet des différents points que le président Mansholt compte présenter au Conseil des ministres en ce qui concerne la politique de structure. Il souhaite que l'ensemble de la politique agricole soit examiné non seulement sous l'angle des structures mais également sous celui de la politique des prix, de la politique sociale, commerciale, etc.

Les organisations professionnelles ajoutent que les garanties offertes aux producteurs se situent dans les prix d'intervention pour le beurre et la poudre de lait écrémé mais qu'elles sont insuffisantes pour leur assurer le respect du prix indicatif. Cette situation a entraîné les laiteries primaires à diminuer de O F 25 le litre à 3,3% payé au producteur. Le prix de 4 F 55 le litre est pratiqué depuis le 1er avril 1965. D'avril 1965 à avril 1968 les coûts de la production ont augmenté de 10,4% en agriculture. Il n'est donc pas possible, déclarent les organisations agricoles, d'admettre une diminution du prix du lait qui entraîne automatiquement une diminution du revenu agricole d'un milliard de francs. Il s'agit essentiellement du revenu de la majorité des petites et moyennes exploitations, et le problème revêt ainsi une importance particulière, notamment dans les régions moins avantagées par le climat et le sol.

La libre circulation des produits a engendré de graves difficultés dans les fromageries belges. La fabrication de fromage a diminué de 48% en août 1968 par rapport au mois d'août 1967. Le lait normalement destiné à la production de fromage passe dans le circuit du lait de consommation, engendrant ainsi une concurrence acharnée et une pression à la baisse sur le prix à la consommation.

A l'occasion de l'Assemblée générale annuelle des Gildes Wallonnes du Boerenbond qui s'est tenue le 17 septembre 1968 à Louvain, M. Héger, ministre belge de l'agriculture, s'est déclaré déçu de l'attitude des agriculteurs des autres Etats membres. Il conviendrait de fixer des normes qui mettent fin à une situation anarchique qui pourrait comporter demain un danger beaucoup plus grand encore. Il faudrait mettre fin au bradage des prix. Chacun devrait prendre conscience de la solidarité qui le lie aux partenaires, et respecter les règlements adoptés et les prix fixés d'un commun accord.

(De Standaard, 18 septembre 1968 ;
Le Soir, 15/16 septembre)

3. Les problèmes de la politique agricole européenne évoqués à la journée internationale du commerce des céréales de Hambourg

Lors de la Journée internationale du commerce des céréales qui a eu lieu le 19 septembre 1968 à Hambourg, le président de l'Union des négociants en céréales de la Bourse de Hambourg, M. Toepfer, a réclamé une limitation sévère de la culture des céréales dans la C. E. E.

Au cours de la discussion sur les surplus agricoles qui a été au centre des échanges de vues de Hambourg, M. Toepfer était d'avis, de même que M. Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes, qu'il n'était plus possible de rétablir l'équilibre du marché au moyen de la politique des prix. M. Toepfer a proposé que la Communauté mette en friche 5 millions d'hectares de terres cultivables et réduise ainsi la production de céréales d'environ 15 millions de tonnes. Le fermage des terres ainsi abandonnées nécessiterait le paiement d'une somme de 600 millions DM à charge des Etats. Outre ce loyer, les agriculteurs pourraient recevoir certaines primes pour la mise en friche de leurs terres.

En principe, M. Mansholt partage l'avis de M. Toepfer selon lequel le seul moyen d'éliminer les excédents et d'assurer aux agriculteurs des revenus convenables est de poursuivre la rationalisation dans le sens d'une nouvelle orientation des structures agricoles après une réduction de la production de grandes exploitations. Cela poserait un "énorme problème social" et ferait supporter à l'ensemble de la population de la Communauté européenne une charge de quelques milliards d'unités de compte par an. Mais ces fonds seraient consacrés à la mise en oeuvre d'une solution efficace alors que les sommes dépensées jusqu'ici pour la politique agricole l'ont été sans but bien défini. Il n'existe cependant pas encore de solutions "brevetées". Toutefois, la Commission présentera au Conseil des ministres, à la fin du mois d'octobre, un document contenant des propositions dans lesquelles elle indiquera la voie à suivre pour réduire la production.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 20 septembre 1968)

4. Le XVIIIème Congrès de l'U.E.D.C. souligne l'engagement des démocrates-chrétiens en faveur d'une Europe unie

Le XVIIIème Congrès européen des partis démocrates-chrétiens s'est réuni à Venise du 12 au 15 septembre 1968.

Dans son allocution, le président de l'U.E.D.C., M. Rumor, a regretté l'absence de l'Europe sur la scène politique mondiale. Les derniers événements - a précisé l'orateur - ont mis définitivement en lumière la fragilité des ambitions françaises tendant à assumer, par une course atomique isolée, le rôle de garant de la sécurité européenne.

L'intégrité et l'indépendance de l'Europe, sa capacité d'initiative et son poids international ne peuvent, selon la profonde conviction des esprits les plus réalistes et les plus éclairés, avoir pour seule base que l'intégration politique du continent avec son passage à un stade fédéral européen lié, sur un pied d'égalité, aux Etats-Unis.

Il y a d'autre part - a continué l'orateur - une raison à la faiblesse de l'Europe qui, du fait justement du retour de la détente, pourrait aggraver la situation si l'on ne parvient pas à l'unification des pays européens. S'il est vrai, en effet, que l'intervention de Moscou en Tchécoslovaquie enlève toute autonomie aux différents pays du bloc oriental, il est évident que tout le réseau des rapports culturels, économiques et commerciaux tissés entre les pays européens de l'une et de l'autre zone politique, sera toujours plus conditionné par Moscou. On court ainsi le risque d'offrir à Moscou une occasion facile de tirer parti des contradictions qui existent entre les différents pays européens et de leurs intérêts divergents de nature économique et commerciale pour en accroître et aggraver la désarticulation.

Des conceptions analogues ont été exprimées par le ministre Colombo qui a souligné qu'il existait deux types de détente, d'une part, la détente entre Américains et Russes qui évite le conflit nucléaire total mais ne garantit pas l'indépendance, la liberté, la souveraineté des pays mineurs et n'évite pas les conflits locaux; d'autre part, la détente entre les peuples d'Europe occidentale et ceux du pacte de Varsovie. Ce type de détente facilite le développement des ferments de liberté, atténue les conséquences de la politique des blocs et peut conduire à la longue à la réalisation d'une Europe plus vaste dans laquelle la coopération d'abord et l'intégration ensuite peuvent donner une physionomie propre et autonome à notre continent tout entier. Il est clair cependant que l'on ne peut suivre ce chemin qu'à la condition qu'il y ait entre les différents pays un minimum d'homogénéité, c'est-à-dire de démocratie et de liberté.

L'intervention russe en Tchécoslovaquie - a poursuivi l'orateur - est un coup d'arrêt à la politique qui tend à dépasser les blocs et à une vision plus large de l'Europe; c'est la détente entre Européens que l'Union Soviétique ne veut pas admettre parce qu'elle ne tient pas compte de la logique des blocs; elle

peut par contre admettre la politique des différents pays occidentaux à l'égard des pays de l'Est comme c'est le cas pour la France, dans la mesure où ces initiatives représentent un obstacle à l'intégration supranationale et à la construction politique de l'Europe.

Ce que la Russie craint le plus est, en effet, l'unification politique du continent, ne serait-ce que pour sa force d'attraction à l'égard des pays de l'Est. Si donc le processus d'intégration européenne est bloqué sur le plan politique, cela favorise inexorablement la politique des blocs. Le sens des réponses erronées que la politique gaulliste donne aux problèmes européens est de croire que l'Europe des patries peut donner une réponse appropriée au défi américain et jouer un rôle significatif dans le domaine international.

Le ministre Colombo a souligné ensuite qu'il existe des problèmes concernant la croissance de l'Europe dans les domaines et les matières qui ne sont pas réglés par les traités européens. "En cette matière - a précisé le ministre, nous pouvons nous inspirer du principe que pour faire l'Europe avec la France il faut aussi avoir le courage de réaliser certaines choses sans la France. Il faut donc davantage d'initiatives des Cinq inspirées par nos conceptions supranationales qui sollicitent chacun des pays européens, et en particulier la France et l'Angleterre, à se prononcer sur les diverses propositions. Elles pourraient porter sur :

- a) une Communauté monétaire
- b) une Communauté technologique
- c) la recherche d'une articulation européenne du pacte atlantique et d'une solution aux problèmes d'une défense commune".

Le Congrès a conclu ses travaux en votant la résolution suivante :

- I -

a) Devant les tragiques événements de Tchécoslovaquie - dernier attentat de l'U. R. S. S. à l'indépendance des nations - les Partis démocrates-chrétiens manifestent leur solidarité avec le peuple tchécoslovaque et condamnent l'agression soviétique contre une nation coupable seulement de vouloir rester maître de son destin.

Une nouvelle fois le communisme a manifesté son caractère totalitaire qui n'hésite pas à écraser par la force militaire la volonté d'évolution et les manifestations de liberté, qui répondent si profondément aux aspirations des peuples.

b) Il devient de plus en plus évident que l'unité de l'Europe est la condition primordiale de son autonomie, de son développement et de sa sécurité. Les Partis démocrates-chrétiens ont travaillé efficacement à cet idéal et à la réalisation des constructions partielles, mais ils proclament que des efforts hardis sont indispensables pour consolider l'oeuvre européenne, afin d'assurer

les chances importantes de progrès offertes aux nouvelles générations qui animeront l'Europe de leur dynamisme et de leur générosité.

c) Dans un monde qui connaît trop de conflits, les Partis démocrates-chrétiens apportent leur concours total à l'établissement des conditions d'une paix véritable.

Ils considèrent que la réalisation d'une Europe unie est fondamentale pour la recherche lucide de la détente.

Ils affirment que la force se révèle incapable de surmonter les conflits actuels auxquels seules des négociations peuvent mettre fin.

Ils estiment que de nouvelles initiatives devraient être prises pour donner plus d'autorité et d'efficacité à l'organisation des Nations Unies.

Ils déplorent vigoureusement, en cette vingtième année de la proclamation des droits de l'homme, la violation continue des dispositions de cette Charte universelle.

d) Les démocrates-chrétiens condamnent fermement tous les régimes totalitaires et expriment leur vive solidarité avec les peuples opprimés.

e) Les Partis démocrates-chrétiens réaffirment qu'une paix durable se fonde sur la justice et que la solution des problèmes des pays en voie de développement en est inséparable.

Ils confirment la nécessité de plus en plus urgente d'une collaboration organique avec les pays de l'Amérique latine.

L'unité plus grande de l'Europe lui permettrait de peser de manière décisive pour que s'instaure enfin une politique de coopération internationale qui est seule capable de surmonter les problèmes du sous-développement. Cette coopération a son point d'attache dans la loyale entente avec les Etats-Unis d'Amérique.

- II -

a) Le progrès de l'Europe demande notamment, au niveau communautaire :

- la fusion des communautés dans des conditions qui sauvegardent et renforcent l'autonomie de la Commission;
- le maintien de la règle de la majorité au sein du Conseil des ministres;
- les élections au suffrage universel et direct du Parlement européen et le renforcement de ses pouvoirs;

- l'élargissement de la Communauté aux pays démocratiques de l'Europe et notamment à la Grande-Bretagne.

b) Le progrès de l'Europe exige, d'autre part, un renforcement de la coordination de l'action des partis démocratiques européens. En ce qui les concerne, les Partis démocrates-chrétiens se doivent en particulier de mettre à l'étude des formules d'association entre la C.E.E. et l'Amérique latine.

c) Pour être à même de s'acquitter valablement de leurs responsabilités internationales, les pays européens doivent avant tout mener à bien une oeuvre multiple d'adaptation des structures politiques nationales aux perspectives d'une Europe intégrée et moderne.

d) De leur côté, les structures administratives demandent également un renouveau profond en raison de l'évolution culturelle et économique des collectivités locales, qui exige une participation accrue des citoyens à la vie démocratique de leur pays. Ce renouveau devra être axé sur la décentralisation et sur une pluralité de niveaux de pouvoir, dont l'étude plus approfondie sera activement poursuivie.

e) L'ensemble des réformes visant le renouveau des sociétés nationales ne saurait par ailleurs se développer sans s'appuyer sur une politique culturelle à la hauteur de cette tâche. Dans cette optique, il y a lieu d'envisager un ensemble d'initiatives nouvelles de coopération et de participation culturelle à l'échelle européenne. Il en va en effet de l'aptitude de l'Europe à relever les défis de notre époque et notamment ceux que posent les aspirations d'une jeunesse qui manifeste son inquiétude par la contestation.

f) Fidèles à leur inspiration, les Partis démocrates-chrétiens doivent contribuer de façon substantielle au renouveau, à la fois dimensionnel et fonctionnel, des structures économiques, en vue d'instaurer, par la mise en route d'un processus de programmation, une démocratie économique réelle, permettant la satisfaction équilibrée des besoins perçus par la société. Il apparaît également indispensable de favoriser l'association des travailleurs au pouvoir de décision dans le cadre de l'entreprise.

- III -

Les considérations qui précèdent risquent cependant d'apparaître comme des simples voeux face à l'impasse où se trouve l'Europe communautaire. L'accomplissement de l'union douanière ne fait que rendre encore plus urgent le réveil d'une volonté politique vigoureuse et cohérente qui a trop longtemps fait défaut aux Européens.

C'est pourquoi les démocrates-chrétiens lancent un appel pressant à toutes les forces démocratiques de l'Europe occidentale et en tout premier lieu à

la jeunesse, afin qu'elles s'engagent solidairement dans la construction d'une Europe politiquement intégrée et élargie, en établissant en commun les lignes d'une stratégie politique.

(Il Popolo, 15 et 16 septembre 1968)

5. Le Congrès politique du Mouvement européen aux Pays-Bas

Au cours du Congrès politique du Mouvement européen, qui s'est déroulé à Rotterdam du 21 au 23 septembre, M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que l'intégration économique de l'Europe ne conduisait pas automatiquement à son unification politique. Serait-il risqué, a-t-il poursuivi, d'affirmer qu'une communauté politique n'est liée, ni nécessairement limitée, aux pays qui ont déjà procédé à l'intégration de leurs économies ?

Il est funeste de faire naître des illusions qui ne pourront être réalisées. La recherche d'une voie pour sortir l'Europe de son impasse actuelle ne devra jamais nous conduire à adopter des solutions fallacieuses ou des compromis qui remettent en cause les principes de la Communauté supranationale. "J'estime toutefois que nous ne violons aucun de ces principes en recherchant un moyen de réunir au sein d'une communauté politique tous les pays démocratiques désireux d'y adhérer à l'heure actuelle", ajouta le vice-président de la Commission européenne.

Evocant les événements survenus en Tchécoslovaquie, M. Mansholt a dit que la prétendue politique de "détente", telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à présent par nos capitales nationales, a conduit à des catastrophes comme celles qu'a connues la Hongrie ou que connaît, maintenant, la Tchécoslovaquie. On prétend, en général, pour expliquer ces événements, qu'il n'existe qu'une seule alternative : soit poursuivre une politique de détente ou revenir à la guerre froide. Cette conception politique serait inexacte. "Si notre seule possibilité consistait, sans vouloir la guerre froide, à poursuivre la politique de détente, cela équivaldrait à une capitulation devant Moscou", déclara-t-il. "Il nous faut renoncer à pratiquer une politique exclusivement bilatérale. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une plate-forme communautaire pour notre politique étrangère. Ce n'est qu'à cette condition que nous aurons une base pour négocier avec les pays du bloc oriental. Et à mesure que nous ferons sentir que nous sommes capables de nous affirmer sur le plan supranational en tant que communauté démocratique organisée sans subir le joug d'une hégémonie, les pays du bloc oriental pourront amorcer un processus de démocratisation et de libération progressive. Les expériences que nous avons recueillies des contacts avec les pays du C. O. M. E. C. O. N. nous apprennent combien ces pays sont intéressés aux questions institutionnelles qui offrent une autre alternative que la dictature. La décision de normalisation des relations entre les pays de l'Europe n'est nulle part ailleurs. C'est à nous-mêmes de la prendre".

Le professeur Brugmans, recteur du Collège européen de Bruges, a affirmé que le Mouvement européen doit revenir à la conception qui était la sienne il y a 20 ans, lorsqu'il plaidait en faveur d'une Europe englobant aussi bien les petits pays d'Europe orientale et faisant droit aux besoins de sécurité de l'Union Soviétique à ses frontières occidentales. L'Union Soviétique a opté il y a 20 ans pour une politique tendant à faire des pays du bloc oriental des satellites. Les nombreuses insurrections qui se sont produites en Europe orientale démontrent toutefois que sa politique a été un échec complet du point de vue historique. En revanche, ce qui n'a pas échoué, suivant le professeur belge, c'est la conception d'un socialisme fondé sur la liberté. Aussi faut-il que l'Europe occidentale accepte pleinement le régime socialiste des pays d'Europe orientale, c'est-à-dire un régime fondé sur la production des biens et la possession collective des moyens de production. C'est à partir de là que ces pays doivent s'efforcer de réaliser leur intégration : il faut qu'ils mettent en oeuvre un marché commun socialiste qui formerait une confédération avec le Marché commun d'Europe occidentale. De l'avis de M. Brugmans, le Conseil de l'Europe à Strasbourg pourrait constituer, à cet égard, une formule valable.

Dans son communiqué final, le Congrès politique du Mouvement européen affirme qu'une Europe politiquement unie devra disposer de la puissance militaire nécessaire pour contribuer à assurer sa sécurité. Cette puissance être une puissance intégrée, relevant d'institutions gouvernementales contrôlées démocratiquement. Par ailleurs, le communiqué souligne expressément que la politique de défense d'une Europe unie ne saurait avoir pour objectif la création d'une nouvelle superpuissance militaire. Elle devra au contraire être subordonnée aux efforts visant au contrôle et à la réduction des armements dans le monde entier, aussi bien des armes conventionnelles que des armes nucléaires. C'est pour contribuer à ces efforts que l'Europe devra accepter en tant qu'unité de renoncer à devenir une puissance nucléaire autonome. Le communiqué déclare enfin que la sécurité de l'Europe ne saurait être assurée durablement qu'à la faveur d'un système mondial de sécurité.

(Nieuw Europa, septembre 1968;

Nieuwe Rotterdamse Courant, 21 et 23 septembre 1968)

6. Le XXIème Congrès de l'Internationale libérale lance un appel en faveur de l'Europe unie

Le XXIème Congrès annuel de l'Internationale libérale qui s'est tenu du 20 au 24 septembre a adopté à l'unanimité, à l'issue de ses travaux, une résolution sur la situation internationale qui traite entre autres problèmes, celui de l'unification européenne.

La résolution déclare à ce propos : "Le renforcement des capacités de défense des nations libres vers l'extérieur . . . exige une répartition plus équilibrée de l'influence et du pouvoir de décisions au sein de l'O. T. A. N., un important

progrès vers l'unification de l'Europe démocratique et enfin une amélioration radicale du statut et de l'efficacité des Nations Unies.

Pour atteindre ces objectifs, l'unification de l'Europe démocratique est d'une importance fondamentale. L'Internationale libérale note avec satisfaction que l'Internationale démocrate-chrétienne et l'Internationale sociale-démocrate partagent cette opinion et sont disposées à coopérer dans ces secteurs vitaux. L'Internationale libérale estime qu'une réunion des trois internationales pourrait être extrêmement utile pour atteindre ces objectifs.

Actuellement, l'unification et la défense effective de l'Europe rencontrent de graves obstacles dans la politique du Général de Gaulle et dans le manque de courage politique, d'imagination et d'initiative dont font preuve d'autres gouvernements. Conformément à ce qui a été décidé au cours de la réunion des dirigeants libéraux européens réunis à Londres au mois de mars 1968, l'Internationale libérale propose que les pays de la C. E. E., le Royaume-Uni, le Danemark, l'Irlande et la Norvège commencent immédiatement à mettre en place des institutions et des politiques communes, et à procéder à l'élection au suffrage universel direct d'un Parlement européen. Les politiques communes devraient inclure les relations extérieures, le désarmement, la défense, y compris la production et l'acquisition d'armes, le développement de la recherche scientifique et de la technologie, l'éducation et les relations culturelles, les aspects des aides, des investissements et des échanges avec les pays en voie de développement et des affaires économiques et monétaires qui ne sont pas couverts par les traités de Rome. A la longue, la participation de la France à une telle oeuvre est évidemment essentielle, ce qui n'empêche que l'on pourrait, voire que l'on devrait, même en l'absence provisoire, aussi regrettable fût-elle, de la France, engager le processus qui d'ailleurs, bien loin d'aller à l'encontre des intérêts de ce pays, les servirait.

Une Europe démocratique unifiée soutiendrait la comparaison avec les Etats-Unis et l'Union Soviétique, et multiplierait ses forces morales, politiques et matérielles. Elle apporterait une contribution décisive à la prospérité du monde, à son équilibre et à sa sécurité. Graduellement mais inévitablement, elle influencerait dans un sens libéral sur les conditions de vie dans les pays qui se trouvent aujourd'hui sous l'opposition autoritaire ou totalitaire en Europe centrale ou orientale, dans les Etats baltes, ainsi qu'en Grèce, en Espagne et au Portugal. Elle faciliterait la solution de certains problèmes spécifiques qui menacent aujourd'hui la paix et la liberté.

(La Nuova Tribuna, octobre 1968)

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

Cette bibliographie représente une sélection des titres des ouvrages acquis ainsi que des périodiques dépouillés à la Bibliothèque du Parlement européen pendant la période couverte par la présente édition des Cahiers.

1. Problèmes généraux

- 1.- BALL, George W.: The Discipline of power. Essentials of a modern world structure.
London (etc.), Bodley Head, (1968). 363 p. 8^o
(20.570) (bibliographie)

- 2.- BARZEL, Rainer: Gesichtspunkte eines Deutschen.
Düsseldorf, Wien, Econ-Verl., (1968). 291 p. 8^o
(20.529)

- 3.- HALLETT, Graham: Britain and the future of Germany.
(The Political Quarterly, n^o 3, July-September 1968,
p. 283-300).

- 4.- BROMBERGER, Merry, BROMBERGER, Serge: Les Couloirs de l'Europe.
Paris, Presses de la Cité, (1968). 418 p. 8^o
(20.672)

- 5.- CAMPS, Miriam: Die Diskussionen über die politische Union.
(Die Internationale Politik. 1962. München, Wien, 1968.
p. 111-167).
(8255)

- 6.- CAMPS, Miriam: Is "Europe" obsolete?
(International Affairs, n^o 3, July 1968, p. 434-445).

- 7.- CAMPS, Miriam: Hat die europäische Idee noch eine Zukunft?
(Europa-Archiv, n^o 14, 25. Juli 1968, p. 495-507).

- 8.- CLUB DEMOCRATIE DIRECTE. Boulogne-sur-Seine: La Politique internationale de la France. Conférence-débat avec la participation de David Rousset. (Paris, le 25 mai 1966).
Boulogne-sur-Seine, Club Démocratie Directe, (1966). 54 p.
(multigr.) 4⁰
(20.195)
-
- 9.- CONGRES 1968 Europese Beweging in Nederland (Rotterdam).
Congresverklaring.
(Nieuw Europa, n^o 9, september 1968, p. 194-197, 200).
-
- 10.- DROUIN, Pierre: L'Europe du marché commun. Nouv. éd. remise à jour au 1er janvier 1968.
(Paris), Julliard, 1968. 416 p., tabl. 8⁰
(14.899/1)
-
- 11.- DUNK, H.W. von; Tien jaar de Gaulle.
(Nieuw Europa, n^o 9, september 1968, p. 203-206).
-
- 12.- EUROPAEISCHE politische Einigung ... : Europäische politische Einigung, 1949-1968. Dokumentation von Vorschlägen u. Stellungnahmen. Zsgest. von Heinrich Siegler.
Bonn (etc.), Siegler, (1968). XXV, 435 p. 8⁰
(Dokumentationen der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik).
(20.420) Ex. 1-3
(R. 20.420) Ex. 4
-
- 13.- FERRAT, André: L'Europe et le socialisme.
(La Revue Socialiste, n^o 216, août-octobre 1968, p. 785-807).
-
- 14.- GRAZIANO, Luigi: La Politica estera italiana nel dopoguerra.
Padova, Marsilio, (1968). 189 p., fig. 8⁰
(Collana di Attualità politica, 2).
(20.314) (notes bibliogr.)
-
- 15.- KULSKI, W.W. : De Gaulle and the world. The foreign policy of the Fifth French Republic.
(Syracuse, N. Y.), Syracuse U.P., (1966). XVI, 428 p. 8⁰
(20.245) (bibliographie)
-
- 16.- LEGRAND-LANE, Raymond: Où en sont les Communautés Européennes?
(Projet, n^o 26, juin 1968, p. 653-665).
(20.283)
-

- 17.- LUNEN, Matthieu van: Politique et économie dans l'intégration européenne.
(Res Publica, n^o 2, 1968, p. 279-313).
-
- 18.- MARCHAL-VAN BELLE, G. : Les Socialistes belges et l'intégration européenne.
Bruxelles, Ed. de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1968. 190 p. 8^o
(Collection du Centre National d'Etude des Problèmes de Sociologie et d'Economie Européennes).
(20.118) (notes bibliogr.)
-
- 19.- MELLAERTS, Gaetan: La Génèse du marché commun.
Lausanne, Centre de Recherches Européennes, 1968. 97 p. 8^o
(20.373)
-
- 20.- NORD, H.R. : Bezinning over Europa en mogelijkheden van een nieuw begin.
(Nieuw Europa, n^o 6, juni 1968, p. 143-144; 146).
-
- 21.- RELAUNCHING (A) of Benelux?
(Common Market, n^o 4, April 1968, p. 74-80).
-
- 22.- REVOLUTION (La) fédéraliste. (Par) Alexandre Marc (e. a.).
Paris, Presse d'Europe, 1968. 61 p. 4^o
(L'Europe en Formation, n^o 100, juillet 1968).
-
- 23.- ROCHEFORT, Robert: Robert Schuman. Postf. du P.A.-M. Carré.
Paris, Ed. du Cerf, (1968). 381 p. 8^o
(20.600)
-
- 24.- SATTLER, Andreas: Das Prinzip der "Funktionellen Integration" und die Einigung Europas. Die Uebertragung von Hoheitsrechten u. ihre Konsequenzen, untersucht am Beispiel der Europäischen Gemeinschaften.
Göttingen, Schwartz, 1967. XIII, 234 p. 8^o
(Göttinger rechtswissenschaftliche Studien, 68).
(20.524) (bibliographie)
-
- 25.- SCHOLL-LATOUR, Peter: Das Europa des Generals de Gaulle.
(Aussenpolitik, n^o 4, April 1968, p. 197-205).
-

- 26.- TRUGBILD Nationalstaat. Mit Beitr. von: Hans von der Groeben (e. a.). Köln, Europa Union Verl., (1968). 87 p. 8^o (Europäische Schriften d. Bildungswerks Europäische Politik, 16). (20.282)
-
- 27.- UNION EUROPEENNE DES DEMOCRATES-CHRETIENS. Nederlandse Equipe. La Haye: Mini- of kosmopolitiek? (Verslag van de studiedag.. op 3 mei 1968 over mogelijkheden en grenzen van Nederlands buitenlands beleid). Den Haag, Katholieke Volkspartij, 1968. pp. 171-225. 8^o (Politiek, n^o 6, juni 1968).
-
- 28.- VANDENBOSCH, Amry: Dutch foreign policy since 1815. A study in small power politics. The Hague, Nijhoff, 1959. X, 318 p. 8^o (20.564) (bibliographie)
-
- 29.- VISNE, François: ABC de l'Europe. T. 1-2. Paris, Libr. Générale de Droit et de Jurisprudence, 1967-68. 2 vol. 8^o
2. L'Europe juridique. 1968. II, 283 p., tabl. (Economie et législation européennes, 3, 4). (R. 19.708).
-
- 30.- WESTERN European perspectives on international affairs. Public opinion studies and evaluations. Ed. by Richard L. Merritt a. Donald J. Puchala. With the ass. of New York (etc.), Praeger, (1968). XX, 552 p., tabl., fig. 8^o (Praeger special studies in international politics a. public affairs). (20.328).
-
- 31.- ZAGARI, Mario: La Sfida europea. (Milano, ETAS Kompass, (1968). VIII, 144 p. 8^o (Nuova collana di saggi, 6). (20.307).
-

2. Questions institutionnelles

- 32.- AUBENAS, Benoit: Réflexions sur une fonction publique européenne.
(Annuaire Français de Droit International. T. 13, 1967.
Paris, 1968. p. 587-606).
(R. 7887)
-
- 33.- BELLANGER, François: Contribution à l'étude de la nature juridique
des "Accords de Luxembourg" du 29 janvier 1966.
(Nederlands Tijdschrift voor Internationaal Recht, n^o 2, 1968,
p. 179-196, 234-235).
-
- 34.- BERKHOUWER, C. : Dialoog tussen Commissie en Parlement stekt.
(Nieuw Europa, n^o 7-8, juli-augustus 1968, p. 165-166).
-
- 35.- BRAUN, Nicole-Céline: Les Débats sur l'Europe au Parlement
français.
(Revue du Marché Commun, n^o 111, avril 1968, p. 645-652).
-
- 36.- DAUSSIN, Armand: Réflexions sur le statut-type de la fonction publique
européenne.
(Mélanges offerts à Polys Modinos. Paris, 1968. p. 11-27).
(20.755)
-
- 37.- DEBRE, Michel, REY, Jean, MANSHOLT, Sicco: Le Rôle politique
des commissaires.
(Agenor, n^o 8, 1968, p. 65-68).
-
- 38.- FEIDT, Jean: L'Activité du Parlement Européen en 1967.
(Revue du Marché Commun, n^o 111, avril 1968, p. 677-684).
-
- 39.- GOJAT, Georges: De la nécessité d'une instance arbitrale pour les
fonctionnaires européens.
(Revue du Marché Commun, n^o 116, octobre 1968, p. 919-923).
-
- 40.- KAMPF an zwei Fronten: die Arbeit des Europäischen Parlaments.
(Par) Hans Furler, Alain Poher (e.a.)
(Europäische Gemeinschaft, n^o 5, Mai 1968, p. 22-27).
-

- 41.- LASSALLE, Claude: Les Comités et l'évolution institutionnelle de la C. E. E.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 4, 1968, p. 395-419).
-
- 42.- LEGRAND-LANE, Raymond: Aspects du parlementarisme européen.
(Etudes, avril 1968, p. 511-523).
(20.189)
-
- 43.- MAYNE, Richard: The Institutions of the European Community.
London, Chatham House; P. E. P., 1968. 82 p. 8^o
(European series, 8)
(20.252) (bibliographie)
-
- 44.- PESCATORE, Pierre: La Répartition des compétences et des pouvoirs entre les Etats membres et les Communautés Européennes. Etude des rapports entre les Communautés et les Etats membres.
(S.l.n.d., après octobre 1967). II, 107 p. (multigr.) 4^o
(20.096) (bibliographie)
-
- 45.- VALS, Francis: Le Parlement européen: dix ans de lutte pour la démocratie.
(La Revue Socialiste, n^o 216, août-octobre 1968, p. 780-784).
-
- 46.- WEBER, Jürgen: Die Bemühungen der Beratenden Versammlung des Europarats um Effektivität.
(Europa-Archiv, n^o 19, 10. Oktober 1968, p. 717-724).
-
- 47.- WEYDERT, Jean: Une Europe instrumentale.
(Projet, n^o 26, juin 1968, p. 647-652).
(20.283)
-
- 48.- WINTER, J.A.: Parlementaire vragen over aanvulling van het EEG-verdrag.
(Ars Aequi, n^o 3, maart 1968, p. 76-82).
-

3. Questions économiques

- 49.- ANDRIESEN, J. E., MIEDEMA, S., OORT, C. J.: De Sociaal-economische besturing van Nederland. 4de druk. Groningen, Noordhoff, 1967. 270 p., tabl. fig. 8^o
(20.115) (bibl.p.chap.)
-
- 50.- ARANDA, Gabriel: Ce que représentent vraiment les sociétés américaines en Europe.
(Entreprise, n^o 645, 20 janvier 1968, p. 45-53).
-
- 51.- BELIN, Bertrand: La Ficellerie-corderie en Europe.
(Revue du Marché Commun, n^o 113, juin 1968, p. 765-773).
-
- 52.- BERAUD, René Christian: Les Mesures d'effet équivalent au sens des articles 30 et suivants du Traité de Rome.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 2, mars-avril 1968, p. 265-292).
-
- 53.- BERGEDORFER GESPRÄCHSKREIS ZU FRAGEN DER FREIEN INDUSTRIELLEN GESELLSCHAFT. Hambourg: Haben wir im entstehenden Europa noch eine Chance für die freie Marktwirtschaft? (Referent: Hans von der Groeben. 30. Tagung am 6. Mai 1968). (Hamburg, Körber u. Blanck), 1968. 62 p. 8^o
(Bergedorfer Protokolle, 30).
(20.436)
-
- 54.- BRENNER, Rolf O.: Le Marché commun est-il également possible pour le secteur de la construction?
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 230, mars-avril 1968, p. 279-289).
-
- 55.- BRIGIDA, Franco: La Programmazione in Italia.
Padova, Marsilio, (1968). 120 p., tabl. 8^o
(Collana di Attualità politica, 5).
(20.308)
-
- 56.- BROES, Ernest: L'Approvisionnement en minerai de fer des pays de la C. E. C. A.
(Revue du Marché Commun, n^o 112, mai 1968, p. 692-702).
-

- 57.- CAPERDONI, Enrico: Lo Sviluppo italiano del dopoguerra.
Padova, Marsilio, (1968). 191 p., tabl. 8^o
(Collana di Attualità politica, 8).
(20.309) (notes bibliogr.)
-
- 58.- COCCO, Jacopo di: The Economic objectives of the Treaty of Rome.
(Lo Spettatore Internazionale. English ed., n^o 3, July/September
1968, p. 286-326).
-
- 59.- COMMUNAUTES EUROPEENNES. Presse et Information (Service).
Bruxelles: Les Consommateurs dans le marché commun.
Bruxelles, Paris, (s.d.) 2 fasc. 4^o
(Com. 20.438)
-
- 60.- CONSTANT, S. C., RITTER, Jean, LAIGROZ, Jacques: L'Europe du
charbon et de l'acier.
Paris, P. U. F., 1968. 199 p., tabl., fig., ill., ct. 8^o
(Europe de demain, 2).
(20.610).
-
- 61.- DEFI (Le) de la "business school". (Par) Jacques Pujol (e. a.).
Paris, Sté. d'Information Commerciale, 1968. 203 p. 8^o
(Horizons et Conjoncture, n^o 101-103, mars-juillet 1968).
-
- 62.- DEGAND, Cl.: Le Marché commun du cinéma. De la liberté du droit
d'établissement dans la distribution au problème du financement et des
aides.
(Revue du Marché Commun, n^o 111, avril 1968, p. 659-667).
-
- 63.- DENIAU, Jean-François: La Communauté Economique Européenne en
tant qu'ensemble commercial. (Projet, juin 1968).
(Problèmes Economiques, n^o 1.076, 15 août 1968, p. 6-11).
-
- 64.- DENTON, Geoffrey, FORSYTH, Murray, MACLENNAN, Malcolm:
Economic planning and policies in Britain, France and Germany.
London, Allen a. Unwin, (1968). 424 p. 8^o
(Political and Economic Planning).
(20.465) (bibl.p. chap.)
-
- 65.- DITGES, Harald: Die EWG-Zollwertanmeldung.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 11,
November 1968, p. 427-429).
-

- 66.- DOSSIER de la politique régionale européenne.
(Communes d'Europe, décembre 1967, p. 3-19).
-
- 67.- DUBOIS, Alex: Ce qui a été accompli et ce qui reste à faire pour le fonctionnement harmonieux de l'union douanière.
(Revue du Marché Commun, n^o 118, décembre 1968, p. 1017-1025).
-
- 68.- ECONOMIE (L') de la Communauté Européenne. (Par) Pierre Maillet (e.a.).
Paris, Sirey, (1968). 642 p., tabl., fig. 8^o
(L'Economique, 2).
(20.361) (bibliographie)
-
- 69.- EHLE, Dietrich: Massnahmen mit gleicher Wirkung wie mengenmäßige Beschränkungen und ihre Abschaffung im gemeinsamen Markt.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 12, Dezember 1967, p. 453-457).
-
- 70.- ENTREPRISES (Les) dans le marché commun. Les opérations d'interpénétration. Répertoire des mouvements analysés du 1er janvier au 31 juillet 1968.
Paris, Opera Mundi Europe, 1968. 208 p. 4^o
(Opera Mundi Europe. Série semestrielle, n^o 9, 1968).
-
- 71.- FERRY, Jacques, REST, Baron van der: Dialogue sur la situation actuelle de la sidérurgie.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 230, mars-avril 1968, p. 187-206).
-
- 72.- FOURASTIE, Jean, COURTHEOUX, Jean-Paul: La Planification économique en France. 2e éd., ref.
Paris, P.U.F., 1968. 314 p., tabl. 8^o
(L'Economiste, 3).
(15.259/1) (notes bibliogr.)
-
- 73.- FRANCESCHELLI, Remo: L'Entreprise communautaire.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 3, juillet-septembre 1968, p. 538-547).
-
- 74.- HEMMER, Carlo: L'Economie du Grand-Duché de Luxembourg.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 231, mai-juin 1968, p. 441-460).
-

75. - ITALIE. Istituto Centrale di Statistica. Rome: I Conti degli italiani. Compendio della vita economica nazionale. (Real. par Giuseppe Carbonaro). Roma, (A.B.E.T.E.), 1968. 88 p. tabl. fig. 8^o (20.497)
-
76. - JAQUELIN, Pierre: Le Rush industriel italien. (Direction, n^o 149, avril 1968, p. 374-381).
-
77. - KAPTEYN, P. J. G.: The French exceptional measures: a dangerous precedent. (Common Market, n^o 8-9, August-September 1968, p. 194-196).
-
78. - KEES, Andreas: Die Dynamik europäischer Koordinierungspolitik. (Zeitschrift für die Gesamte Staatswissenschaft, n^o 3, (August 1968, p. 586-605).
-
79. - KOCH, K.: Die Europäischen Zollvorschriften. (Internationale Wirtschafts-Briefe, Fach 5, Europäische Wirtschaftsgemeinschaft, Gruppe 2, p. 103-110).
-
80. - KOCH, K.: Der Zollwert im Gemeinschaftsrecht und nationalen Zollrecht. (Internationale Wirtschaftsbriefe, Fach 3, Deutschland, Gruppe 11, p. 391-394).
-
81. - LA PALOMBARA, Joseph: Clientela e parentela. Studio sui gruppi d'interesse in Italia. (Interest groups in Italian politics. Princeton, N.J., 1964). (Trad. dall'inglese di Cesare Mannucci). (Milano), Ed. di Comunità, 1967. 403 p. 8^o (16.648/1) (bibliographie)
-
82. - LAVENIR, Hervé: Les Perspectives régionales de l'Europe. (Res Publica, n^o 2, 1968, p. 133-149).
-
83. - LOVEJOY, Robert: Policy making without reference to growth limitations: the Italian case 1960-1964. (Economia Internazionale, n^o 3, agosto 1968, p. 501-514).
-
84. - MARCHE (Le) commun et les consommateurs français. (Union Agriculture, n^o 289, octobre 1968, p. 38-42).
-

- 85.- MAYRZEDT, Hans: Einige allgemeine tatsächliche Bestimmungsgründe für den Grad der Harmonisierung der Wirtschaftspolitik.
(Aussenwirtschaft, n^o 4, Dezember 1968, p. 381-415).
-
- 86.- NAISSANCE de l'Europe des régions. (Par) Hervé Lavenir (e.a.)
Genève, Centre Européen de la Culture, 1968, 78 p. 8^o
(Bulletin du Centre Européen de la Culture, n^o 2, hiver 1967-1968).
-
- 87.- NOUVELLE (La) organisation de la coopération économique franco-allemande.
(Le Droit et les Affaires, n^o 130, 13 mai 1968. Les Documents de la Quinzaine, n^o 12, p. 1-4).
-
- 88.- PETRILLI, Giuseppe: Partecipazioni statali, politica di piano e integrazione europea.
(Civitas, n^o 4, aprile 1968, p. 27-38).
-
- 89.- POLA, Giancarlo: Il Programma economico italiano 1966/70.
In app. il testo integrale del Piano.
(Milano, ETAS Kompass, (1967). 266 p., tabl., fig. 8^o
(20.293)
-
- 90.- PONTIE, Philippe: Les Petites et moyennes unités artisanales, industrielles et commerciales face au marché commun. (L'Européen, n^o 84, 1968).
(Problèmes Economiques, n^o 1.076, 15 août 1968, p. 19-23).
-
- 91.- PROGRAMME d'action économique pour la France.
Paris, Société d'Edition de Technique et Démocratie,
(1968). 361 p., tabl., fig., 1^o dpl. 4^o
(Technique et Démocratie, n^o spécial, avril 1968).
-
- 92.- RESTA, Nicola: la C. E. E. et la dimension des entreprises: rôle essentiel des P. M. E.
(S. 1.), 1968. (diff. pag.), tabl., fig. 4^o
(Union Internationale de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises: Bulletin avril 1968).
(20.442)
-
- 93.- ROM COLTHOFF, A. : Wat betekent de E. E. G.-douane-unie voor de Nederlandse economie?
(Nieuw Europa, n^o 6, juni 1968, p. 133; 136).
-

- 94.- ROUSSELLIER, Hubert: L'Exportation dans la vie économique française.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 231, mai-juin 1968,
p. 431-438).
-
- 95.- SPORMANN, Kurt: Kommission der Europäischen Gemeinschaften
erleichtert Kooperation.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 8, August 1968,
p. 285-288).
-
- 96.- STRATEGIE (La) américaine en Europe.
(Entreprise, n^o 663-664-665, 15 juin 1968, p. 133-147).
-
- 97.- TERPSTRA, Vern: American marketing in the common market.
New York (etc.), Praeger, (1967). XII, 168 p., tabl. 8^o
(Praeger special studies in international economics and development).
(20.317) (bibl.p.chap.)
-
- 98.- TILLING, Johann, NISSEN, Olaf: Federal Corporations als Vorbild
für die europäische Aktiengesellschaft? Ein Gegenvorschlag zu Sanders
Entwurf.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 9, September 1968,
p. 330-331).
-
- 99.- TUROT, Paul: Confrontations constructives au Centre européen des
entreprises publiques.
(Revue du Marché Commun, n^o 114, juillet-aout 1968, p. 823-828).
-
- 100.- UNIVERSITE. Paris. Institut d'Administration des Entreprises: Les
Investissements étrangers en Europe. Séminaire org. par l'Institut
d'Administration ... et l'Association pour le Développement des
Etudes de Gestion des Entreprises. Avec la collab. de P(ierre) Uri
(e.a.). Av.-Pr. de P. Lassègue.
Paris, Dunod, 1968. IX, 267 p., tabl., 8^o
(Collection de l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Uni-
versité de Paris).
(20.391)
-
- 101.- VINCENT, H. R. : Laagontwikkelde gebieden in Europa.
Underdeveloped areas in Europe.
(S.l.n.d.) 308 p., tabl., 1 ct. 8^o
(20.677)
-

102.- VITO, Francesco: Problems of the underdeveloped regions of Italy.
(Rivista Internazionale di Scienze Sociali, n^o 4, luglio-agosto 1968,
p. 333-350).

103.- WATERSCHOOT, Paul: L'Industrie des ordinateurs électroniques
dans la C. E. E.
(Reflets et Perspectives de la Vie Economique, n^o 3, mai 1968,
p. 279-288).

4. Questions financières et monétaires

-
104. - ADOLFSE, J. Th. : Tien jaar Europese Investeringsbank.
(Nieuw Europa, n° 11, november 1968, p. 235-237)
-
105. - ALBRECHT, Karl: Die Reservewährungen, das Währungssystem und die Politik der EWG.
(Europa-Archiv, n° 15, 10. August 1968, p. 543-556).
-
106. - ASZKENAZY, H. : Les Bourses du Marché commun en 1968.
(Les Problèmes de l'Europe, n° 41, 1968, p. 84-91).
-
107. - BACHMANN, Hans: Europäische Verhaltensmöglichkeiten gegenüber dem Trend zu einem Welt-Dollar-Standard.
(Aussenwirtschaft, n° 2-3, Juni-September 1968, p. 77-116)
-
108. - BACHMANN, Hans: A European monetary union as a next step in the process of European unification.
(Aussenwirtschaft, n° 1, März 1968, p. 47-54).
-
109. - BAFFI, Paolo: L'inflazione in Europa occidentale e le monete di riserva.
(Moneta e Credito, n° 81, 1° trimestre 1968, p. 3-23).
-
110. - BAUMANN, Wolfgang: Währungspolitische Integration in der EWG.
(Die Industrie, n° 39, 27. September 1968, p. 11-15).
-
111. - BURGIO, Mario: Le Nouveau régime fiscal des dividendes en Italie et dans ses relations avec les pays de la C. E. E.
(Le Droit et les Affaires, n° 118, 6 novembre 1967. Les Documents de la Quinzaine, n° XLVII).
-
112. - CAMPOLONGO, Alberto: Dinamica dell'investimento in Italia, 1951-1967.
(Moneta e Credito, n° 82, giugno 1968, p. 123-147).
-
113. - COIS, Daniel: La Banque française à l'heure de l'Europe.
(L'Usine Nouvelle. Ed. suppl., septembre 1968, p. 12-24).
-

114. - COLOMBO, Vittorino: La Situazione tributaria nell'Italia e nella C. E. E.
(Quaderni di Azione Sociale, n° 3-4, marzo-aprile 1968, p. 353-372).
-
115. - CROMER, Earl of: A European monetary board,
(The Atlantic Community Quarterly, n° 2, summer 1968, p. 199-208).
-
116. - DEPOORTERE, G. : De Belasting over de toegevoegde waarde.
(Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiekrecht, n° 3, mei-juni 1968, p. 153-158, n° 4, juli-augustus 1968, p. 237-242).
-
117. - DICHGANS, Hans: Problèmes du système monétaire européen.
(Cahiers Européens, n° 27, juillet 1968, p. 3-11).
-
118. - DISPARITE (La) des taux de profit des entreprises en Europe et aux Etats-Unis.
(Bruxelles, Weissenbruch, s.d.). 23 p., tabl., fig. 4°
(Compagnie Lambert pour l'Industrie et la Finance: Rapport de l'exercice 1967, Annexe).
(20.437) (notes bibliogr.)
-
119. - EMMINGER, Otmar, HANKEL, Wilhelm, MUENCHMEYER, Alwin:
Unbehagen am Weltwährungssystem.
(Wirtschaftsdienst, n° 8, August 1968, p. 419-432).
-
120. - EURO-DOLLAR (L') et ses deux marchés.
(Banque Nationale de Paris, n° 7, juillet 1968, p. 16-28).
-
121. - FEDERATION DES INDUSTRIELS LUXEMBOURGEOIS. Luxembourg:
Les Entreprises luxembourgeoises devant la TVA.
Luxembourg, Impr. Belfort, 1968, 49 p. 8° (20.479)
-
122. - FLICK, Hans: Mehrwertsteuer, Import-Export.
(Bonn, D.I.H.T., (1967). 200 p., tabl. 8°
(Schriftenreihe, 106).
(20.085).
-
123. - GLESKE, Leonhard: E' possibile una integrazione monetaria europea?
(Lo Spettatore Internazionale, n° 4-5, luglio-ottobre 1968, p. 666-677).
-
124. - GOBBATO, Onorio: Relazioni tra euroemissioni e mercato dell'euro-dollaro.
(Rassegna Economica, n° 1, gennaio-febbraio 1968, p. 29-68).
-

125. - HOLTROP, Marius W. : Central banking in a common market.
(The Atlantic Community Quarterly, n° 2, summer 1968, p. 209-215).

126. - JANSEN, J. C. : De Harmonisatie van de belastingen in de Euromarkt?
(Nieuw Europa, n° 4, april 1968, p. 92-95).

127. - KREMP, Heinz: Reform der französischen Mehrwertsteuer.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n° 6, Juni 1968,
p. 236-237).

128. - MEYER, Fritz W. : Die Internationale Währungsordnung an Scheidewe-
gen.
(Institut für Wirtschaftspolitik an der Universität zu Köln: Wirtschafts-
politische Chronik, n° 1-2, 1968, p. 7-25).

129. - MOUSSIS-GRAMMATICOPOULOU, S. El. : L'Opinion américaine sur
les investissements directs en Europe.
(Revue du Marché Commun, n° 114, juillet-août 1968, p. 804-814).

130. - RAMPINO, Donato: Il "Gap" nei tassi di profitto delle imprese in
Europa e negli U.S.A.
(Banco di Napoli: Rassegna Economica, n° 4, luglio-agosto 1968,
p. 907-921).

131. - REGUL, Rudolf: Oeffentliche Finanzen im Rahmen der europäischen
Integration.
(Wirtschaftsdienst, n° 6, Juni 1968, p. 315-319).

132. - SALVI, Agostino: L'Oro e i suoi problemi di produzione e di prezzo.
(Stato Sociale, n° 4, aprile 1968, p. 271-283)

133. - SAUWENS, André: Quelques aspects des politiques économiques
sectorielles et monétaires des Communautés Européennes.
(Chronique de Politique Etrangère, n° 2, mars 1968, p. 205-255).

134. - WALLIS, Kenneth F. , SCAPERLANDA, Anthony: The E. E. C. and
United States foreign investment: some empirical evidence re-examined.
(The Economic Journal, n° 311, September 1968, p. 717-723).

135. - WERTHEIMER, Robert G. : Die These von der amerikanischen Her-
ausforderung aus amerikanischer Sicht.
(Wirtschaftsdienst, n° 8, August 1968, p. 433-438).

136. - ZANDANO, Gianni: Riflessioni sul sistema monetario internazionale: Il problema della liquidità internazionale e le disfunzioni del "Gold Exchange Standard". - La Politica tariffaria della C.E.E. e degli altri paesi industrializzati ed il "Terzo Mondo". Lezioni tenute in Milano, 27-28 maggio, 3-4 giugno 1968. (Varese, "La Tipografica Varese", 1968). 63 p., tabl. 8^o (Centro Internazionale di Studi e Documentazione sulle Comunità Europee: VII Corso di diritto e di economia delle Comunità Europee). (20. 536) (notes bibliogr.)
-

5. Concurrence

137. - DERINGER, Arved: Gewerbliche Schutzrechte und EWG-Vertrag.
Einige Folgerungen aus neuen Entscheidungen.
Weinheim/Bergstr., Verl. Chemie, 1968, pp. 105-109. 4°
(Extr. de: Gewerblicher Rechtsschutz u. Urheberrecht.
Internat. Teil, n° 4, April 1968).
(20. 443) (notes bibliogr.)
-
138. - EG-KARTELLRECHT, Kooperationsfibel der Kommission.
Bekanntmachung über Vereinbarungen, Beschlüsse und aufeinander
abgestimmte Verhaltensweisen, die eine zwischenbetriebliche Zusam-
menarbeit betreffen.
(Internationale Wirtschaftsbriefe, Fach 5, Europäische Gemeinschaf-
ten, Gruppe 4, Gesetze, p. 1-6).
-
139. - EHLE, Dietrich: Grundsatzfragen der gemeinschaftsrechtlichen Anti-
dumping-Regelung.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n° 8, August 1968,
p. 288-293).
-
140. - EHLE, Dietrich: Kartellrechtliche Schranken einer grenzüberschrei-
tenden Kooperation im gemeinsamen Markt.
(Internationale Wirtschafts-Briefe, Fach 5, Europäische Gemeinschaf-
ten, Gruppe 4, p. 1-8).
-
141. - FOCK, Dieter: Die Oligopole der Stahlindustrie in der Montanunion.
Ihre Struktur u. ihr Einfluss auf die Wettbewerbsintensität.
Köln (etc.), Heymann, 1967, 144 p., tabl., fig. 8°
(FIW-Schriftenreihe, 43. Forschungsinstitut für Wirtschaftsverfassung
und Wettbewerb).
(20. 333) (bibliographie)
-
142. - FRANCESCHELLI, Remo: Les Monopoles nationaux de caractère com-
mercial visés dans l'article 37 du Traité C.E.E. et leur aménagement.
(Revue du Marché Commun, n° 115, septembre 1968, p. 855-876).
-
143. - GLEISS, Alfred: Das Parke, Davis & Co-Urteil des Gerichtshofs der
Europäischen Gemeinschaft vom 29.2.1968.
(Extr. de: Wettbewerb in Recht und Praxis, n° 4, 1968, p. 143-144).
(D. 20. 247)
-

144. - GLEISS, Alfred, HELM, Horst: Berücksichtigung von Parallelverträgen bei Ausschliesslichkeitsverträgen im gemeinsamen Markt. (Neue Juristische Wochenschrift, n^o 34,22. August 1968, p. 1553-1556).

145. - JOHANNES, Harmut: Zum Begriff der Wettbewerbseinschränkung in Artikel 85, Abs. 1 des EWG-Vertrages. (Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 11, November 1968, p. 409-415).

146. - MEERHAEGHE, M. A. G. van: Gli scopi della politica comune in materia di concorrenza: saggio critico sugli indirizzi della C. E. E. (Economia Internazionale, n^o 3, agosto 1968, p. 463-479).

147. - NERRETER, W.: Schutz gegen Praktiken von Dumping, Prämien oder Subventionen aus Nicht-EWG-Ländern. (Internationale Wirtschafts-Briefe, Fach 5, Gruppe 4 p. 51-58)

148. - NIEDERLEITHINGER, Ernst: Deutsches Kartellrecht und das Gemeinschaftsrecht. (Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 10, Oktober 1968, p. 371-376).

149. - PATENTRECHT und EWG-Kartellrecht. (Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 5, Mai 1968, p. 184-189).

150. - POECHE, Jürgen: Konkretisierung der Kartellrechtlichen Möglichkeiten für Kooperationsvorhaben in der EWG. (Die Industrie, n^o 38, 20. September 1968, p. 12-15).

151. - SCHEUFELE, Helmut: Bemerkungen zur "Verbraucherbeteiligung" im Sinne des Artikels 85 Abs. 3 des EWG-Vertrages. (Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 5, Mai 1968, p. 173-178).

152. - SCHUMACHER, Hermann: Gedanken zur Entscheidung Parke - Davis des Europäischen Gerichtshofes vom 29. 2. 1968 und zur Entscheidung "Vorán" des Bundesgerichtshofes vom gleichen Tage. (Wirtschaft und Wettbewerb, n^o 7-8, Juli-August 1968, p. 487-498).

153. - TESSIN, Claus: Neue Entwicklungen im EWG-Kartellrecht. (Neue Juristische Wochenschrift, n^o 47, 21. November 1968, p. 2173-2176).

154. - TESSIN, Claus, SEDEMUND, Jochim: Verhältnis des EWG-Kartellrechts zu den nationalen Patentrechten.
(Der Betriebs-Berater, n^o 15, 30. Mai 1968, p. 604-606).

155. - UNIVERSITE. Paris. Centre Universitaire d'Etudes des Communautés Européennes: Coopérations, concentrations, fusions d'entreprises dans la C.E.E. Colloque org. par le Centre ... 26-28 octobre 1967.
Paris, 1968. XXXVI, 552 p. 4^o
(Revue du Marché Commun, n^o 109, janvier-février 1968).
(20. 416)

156. - WETTBEWERB als Aufgabe nach zehn Jahren Gesetz gegen Wettbewerbsbeschränkungen.
Bad Homburg v.d.H. (etc.), Gehlen, (1968). 612 p. 8^o
(Wirtschaftsrecht und Wirtschaftspolitik, 7).
(20. 575) (notes bibliogr.)

6. Questions sociales

-
157. - ALFONSO, Vincenzo Roberto: La Sicurezza sociale del lavoratore italiano all'estero (e dello straniero in Italia). Tutela giuridica e previdenziale, convenzioni internazionali. Manuale teorico-pratico... Milano, Pirola, 1967. 447 p. tabl. 8°
(20.267) (bibliographie)
-
158. - ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONAL. Londres: Cooperation in the European market economies. (Par) International Cooperative Alliance (et) International Federation of Agriculture Producers. New York, Asia Publ. House, (1967). 185 p., ann.en poch. 16 p. 8°
(20.256) (bibliographie)
-
159. - BERNARDINI, Aldo: La Carta europea dell'acqua.
(La comunità Internazionale, n° 3, luglio 1968, p. 478-484).
-
160. - BOEDLER, Hermann: Freizügigkeit der Arbeitnehmer in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.
(Internationale Wirtschafts-Briefe, Fach 5, Europäische Wirtschaftsgemeinschaft, Gruppe 6, p. 49-54).
-
161. - BRUNDER, Maria: Aide du Fonds Social de la C. E. E. aux travailleurs agricoles en difficultés.
(Revue Agricole de l'O. C. D. E., n° 2, 1968, p. 56-57).
-
162. - CLEENEWERCK DE CRAEYENCOURT, Jean-Pierre: La Libre circulation des personnes dans la Communauté.
(Lettre de l'O. C. I. P. E., n° 4, janvier 1968, p. 82-88).
-
163. - COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER. Haute Autorité: Les Facteurs humains et la sécurité dans les mines et la sidérurgie. (Résultat des recherches sur la sécurité encouragées par la Haute Autorité de 1961 à 1964). Luxembourg, (S. P. C. E.), 1967. 184 p., tabl. 8°
(Etudes de physiologie et de psychologie du travail, 2).
(Com. 20.242).
-

- 164.- COMMUNAUTES EUROPEENNES. Commission. Bruxelles: La Libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la C. E. E. ... Rapport et annexes statistiques. (S.l., S.P.C.E.), 1968- . 4^o
1968. (1968). 2 vol.
(Anc. titre voir: COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE. Commission. Main-d'oeuvre (Direction). Libre Circulation (Division). Bruxelles: La Libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la C. E. E. ... 1966-1967).
(Com. 18, 252).
-
- 165.- COMMUNAUTES EUROPEENNES. Office Statistique: Die Arbeitskosten in den Industrien der Gemeinschaft. Vorläufige Ergebnisse - 1966. - Les Coûts de la main-d'oeuvre dans les industries de la Communauté. Résultats préliminaires - 1966.- (S.l., S.P.C.E.), 1968. 45 p., tabl. 4^o
(Statistische Studien und Erhebungen.- Etudes et Enquêtes Statistiques. Supplément, 1968).
(Stat. Com. 23).
-
- 166.- CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRETIENS. Organisation Européenne. Groupe de Travail Agriculture-Alimentation. Bruxelles: Sociaal beleid: Europese landbouw. - Politique sociale: agricole européenne. - Sozialpolitik: europäische Landwirtschaft. - Politica sociale: agricola europea. (Bruxelles. 1968). 100 p. 8^o
(20.485)
-
- 167.- CRAYENCOUR, Jean-Pierre de: Propos sur le droit d'établissement dans le traité de Rome. (Cahiers de Droit Européen, n^o 4, 1968, p. 420-435).
-
- 168.- CRIJNS, L.H.L.: De Loonvorming in de EEG-landen. (Politiek, n^o 7-8, juli-augustus 1968, p. 237-244).
-
- 169.- CRIJNS, L.H.J.: De Werkgelegenheid in de Europese Gemeenschap. (Nieuw Europa, n^o 10, october 1968, p. 218-219, 226).
-
- 170.- FELDSTEIN, Helen S.: A Study of transaction and political integration: transnational labour flow within the European Economic Community. (Journal of Common Market Studies, n^o 1, September 1967, p. 24-55).
-

- 171.- FINANCEMENT (Le) de la protection sociale en agriculture dans les six pays de la C. E. E.
(Bulletin d'Information de la Mutualité Agricole, n^o 185, novembre 1968, p. 26-30).
-
- 172.- FONROGET, Joseph: La Communauté Européenne et les professions médicales.
(Revue Française des Affaires Sociales, n^o 4, octobre-décembre 1967, p. 1-6).
-
- 173.- GARCIN, William: Cogestion et participation dans les entreprises des pays du marché commun. Législations et études comparatives. Paris, Ed. Jupiter, (1968). 837 p. 8^o
(20.728).
-
- 174.- GRAVE, Michel-J. de: Dimension européenne du syndicalisme ouvrier. T 1-2.
Louvain, Univ. Catholique de Louvain, Institut des Sciences Politiques et Sociales, 1968. 2 vol. (multigr.) 4^o
(20.360) (bibliographie)
-
- 175.- HEISE, Bernt: Le Fonds Social Européen.
(Monde du Travail Libre, n^o 217-218, juillet-aout 1968, p. 13-15).
-
- 176.- HEISE, Bernt: Neue Initiative für eine europäische Sozialpolitik.
(Soziale Sicherheit, n^o 7, Juli 1968, p. 204-206).
-
- 177.- HERBERGER, L. : Einige Bemerkungen zur Bevölkerungsentwicklung in Europa.
(Wirtschaftsdienst, n^o 11, November 1968, p. 650-655).
-
- 178.- HEYNIG, Ernst: Europäische Tarifverträge?
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 6, Juni 1968, p. 212-216).
-
- 179.- HEYNIG, E. : Freizügigkeit der Arbeitnehmer in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft endgültig hergestellt. (Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 9, September 1968, p. 337-339).
-
- 180.- HEYNIG, E. : La Réforme du Fonds Social. 1-2.
(Revue du Marché Commun, n^o 112, mai 1968, p. 703-718;
n^o 113, juin 1968, p. 756-764).
-

- 181.- KULAKOWSKI, Jean: La Place et le rôle des syndicats au sein du marché commun.
(Reflète et Perspectives de la Vie Economique, n^o 3, mai 1968, p. 265-278).
-
- 182.- LAEGE, Friedrich-Karl: Zum Vergleich des Lebensstandards in den EWG-Ländern.
Bergisch-Gladbach, Gustav-Stresemann-Institut, 1968. pp.47-54. 8^o
(Europa-Informationen, n^o 6, 1968).
(Mj 19.534).
-
- 183.- LARCIER, R. L., WYNGAERT, R. van den: Perspectives en matière de pensions au sein du marché commun.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 230, mars-avril 1968, p. 318-328).
-
- 184.- LEVI-SANDRI, Lionello: La Libre circulation des travailleurs dans la Communauté européenne.
(Bulletin des Communautés Européennes, n^o 11, novembre 1968, p. 5-9).
-
- 185.- LOY, Odette: L'Application de la liberté d'établissement dans les Etats membres de la Communauté Economique Européenne.
(Journal du Droit International, n^o 3, juillet-aout-septembre 1968, p. 673-694).
-
- 186.- MAJOR, Louis: Cinquante-cinq millions de travailleurs en Europe.
(Centre d'Informations Internationales. Paris: Bulletin, n^o 55, 10 novembre 1967, p. 1-7).
-
- 187.- MILLER, Rudolf: Völlige Freizügigkeit der Arbeitskräfte in den Europäischen Gemeinschaften.
(Bundesarbeitsblatt, n^o 21, 22. November 1968, p. 590-594).
-
- 188.- NEIRINCK, J.D.: The E. E. C. on the eve of the customs union. A general survey with an introd. to those topics of the conference, which concern the European Communities, as a suppl. and up-dating of the author's advance paper "Social policy of the E. E. C. Commission". Preliminary draft. (S.l.), 1968. 98 p. (multigr.) 4^o
(20.535)
-

- 189.- PERSPECTIVES (les) du marché commun et du Royaume-Uni dans l'évolution démographique mondiale. Perspectives 1980 et 2000. (Etudes et Conjoncture, n^o 4, avril 1968, p. 3-47).
-
- 190.- RAMPINO, Donato: La Dinamica dell'occupazione. (Rassegna Economica, n^o 1, gennaio-febbraio 1968, p. 137-154).
-
- 191.- RECLASSEMENT (Le) des mineurs de fer en Meurthe-et-Moselle et Moselle. (Revue Française des Affaires Sociales, n^o 1, janvier-mars 1968, p. 145-203).
-
- 192.- REYNAUD, Jean-Daniel: Les Syndicats en France. Paris, Colin, 1966. 291 p., tabl. 8^o (Collection U. Série Société politique). (20.603) (bibl.p.chap.)
-
- 193.- RIBAS, Jean: L'Expérience de la Communauté Economique Européenne en matière de sécurité sociale des travailleurs migrants (1958-1967). (Revue Internationale de Sécurité Sociale, n^o 3, 1968, p. 447-454).
-
- 194.- SALOWSKY, Heinz: Die EFTA-Länder. Beschäftigung, Arbeitsmarkt, Sozialpartner, Löhne, Arbeitszeit, Soziale Sicherheit, Betriebliche Sozialpolitik. Köln, Deutsches Industrieinstitut, (1967). 420 p., tabl. 8^o (20.386) (bibliographie)
-
- 195.- SECHE, Jean-Claude: Bilan de la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés européennes relative aux règlements nos. 3 et 4 concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants. (Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 3, juillet-septembre 1968, p. 475-512).
-
- 196.- TEGELAAR, P.J.C.: De Gelijke beloning binnen de E.E.G. (Nieuw Europa, n^o 7-8, juli-augustus 1968, p. 172-173; 178).
-

7. Agriculture

197. - AGRICULTURE (L') est-elle une industrie?
Paris, Jeune Patron, 1968. 75 p., fig. 4^o
(Jeune Patron, n^o 214-215, avril-mai 1968).
-
198. - BANDINI, Mario: Integrazioni agricole internazionali.
(Rivista di Studi Europei, n^o 2-4, aprile-dicembre 1966, 139-149).
-
199. - BARRAL, Pierre: Les Agrariens français de Méline à Pisani. Paris,
Colin, 1968, 385 p., tabl., fig. 8^o
(Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 164).
(20. 602) (bibliographie)
-
200. - BOVINS (Les) d'Europe . . . : Les Bovins d'Europe. Par M.H. French
avec le concours de . . . T. 1-2.
Rome, F.A.O., 1967. 2 vol. 8^o
(Etudes agricoles de la F.A.O., 67).
(20. 218) (bibliographie)
-
201. - BREART, Georges: Le Développement régional de l'agriculture en
Europe.
Paris, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, 1968.
36 p., tabl., 4^o
(Chambres d'Agriculture, n^o 397, 1er octobre 1968. Suppl.)
-
202. - DIDON, Albert: La Planification et l'agriculture en France.
(Revue Agricole de l'O.C.D.E., n^o 2, 1968, p. 46-55).
-
203. - EHKIRCH, P.Y., MORSINK, G.H., PIEL, J.C.: Structures et actions
concertées de la coopération agricole en Europe.
(Union-Agriculture, n^o 287, août 1968, p. 9-18).
-
204. - EUROPE (L') agricole entre-t-elle dans l'impasse?
(Revue du Marché commun, n^o 111, avril 1968, p. 617-624).
-
205. - F.E.O.G.A. (Le)
(Union-Agriculture, n^o 280, décembre 1967, p. 25-32).
-

206. - FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES.
 Paris: La Politique agricole de la F. N. S. E. A. à travers les résolutions du 22e Congrès.
 Paris, F. N. S. E. A., 1968. 36 p. 8°
 (3800)
-
207. - GOETZ, Volkmar: Zum Recht der gemeinsamen Agrarpolitik der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.
 (Neue Juristische Wochenschrift, n° 34, 22. August 1968, p. 1545-1548)
-
208. - HETMAN, François: Présent et avenir de l'agriculture.
 (Les Problèmes de l'Europe, n° 41, 1968, p. 23-31).
-
209. - HOUTEN, G. A. van: Agrarische beroepsbevolking en arbeid.
 Den Haag, Centraal Planbureau, 1968. 17 p., tabl., fig. 8°
 Overdrukken, 114, Extr. de : Economisch-Statistische Berichten, n° 2646, 29 mei 1968 et n° 2643, 8 mei 1968).
 (20.427)
-
210. - HIJLKEMA, J. K.: Het Dilemma van het E. E. G. -landbouwprijsbeleid.
 (Economie, n° 1, oktober 1968, p. 5-27).
-
211. - LIEBLING, Günter: Die für Unternehmen des Agrarsektors geltenden Wettbewerbsregelungen innerhalb der EWG. Inaugural-Dissertation ...
 (Köln, Kleikamp, s. d.) XXVIII, 204 p. 8°
 (Thèse, Univ. Köln. 1965).
 (14.169) (bibliographie)
-
212. - LIERDE, Jacques van: Europese landbouwproblemen en Europese landbouwpolitiek. Oorzaken van landbouwmoelijkheden, mogelijkheden voor een beleid en gemeenschappelijke landbouwpolitiek. Met een voorw. van S. L. Mansholt.
 Antwerpen (etc.), Standaard Wetenschappelijke Uitg., 1967.
 373 p., tabl. 8°
 (20.711) (notes bibliogr.)
-
213. - MARCHE (Le) commun des produits laitiers.
 (Revue du Marché Commun, n° 116, octobre 1968, p. 910-918).
-
214. - MURA, Giancarlo: L'Agricoltura italiana dallo Schema Vanoni alla programmaziane.
 (Civitas, n° 5-6, maggio-giugno 1968, p. 51-79).
-

215. - NEW DEAL (Un) en politique agricole? Le Plan Mansholt de réforme de l'agriculture dans la C.E.E.
(Revue du Marché Commun, n° 118, décembre 1968, p. 995-999).
-
216. - NOUYRIT, Henri: L'Agriculteur français dans le Marché commun.
(L'Economie, n° 1050, 3 août 1967, p. 3-19).
-
217. - OLMI, Giancarlo: Common organisation of agricultural markets at the stage of the single market.
(Common Market Law Review, n° 4, March 1968, p. 359-408).
-
218. - ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES.
Paris: Perspectives du marché des produits laitiers. Problèmes et esquisses de solutions.
(Paris), O.C.D.E., (1968). 120 p., tabl. 4°
(20.621)
-
219. - ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. Rome: La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture ...
Rome. F.A.O., 1954- . 4°
1968. (1968). VIII, 221 p., tabl., fig.
(7115)
-
220. - PICCHI, Antonio: A che punto è la politica agraria comune.
(Quaderni di Azione Sociale, n° 3-4, marzo-aprile 1968, p. 395-402).
-
221. - PLANIFICATION (La) dans la Communauté Européenne.
(Union-Agriculture, n° 286, juillet 1968, p. 13-29).
-
222. - POINT (Le) des industries agricoles et alimentaires.
(Moniteur du Commerce International, n° 785, 26 septembre 1968, p. 3442-3446).
-
223. - RAINAUT, Pierre: Politique des structures et aménagement rural.
(Méditerranée, n° 26, octobre 1968, p. 607-621).
-
224. - RICKARD, R.C.: Regional planning and horticulture in France.
London, Political and Economic Planning, 1968. pp. 145-200. 8°
(Political and Economic Planning, n° 501, June 1968).
-

225. - RODEMER, H. : Zur Milchmarktpolitik der EWG.
(Agrarwirtschaft, n° 7, Juli 1968, p. 201-207).

226. - ROYAUME-UNI. Select Committee on Agriculture. Londres. :
British agriculture, fisheries, and food, and the European Economic
Community, T. 1-2.
London, H.M.S.O., 1967. 2 vol. 8°
1. Report. XLVIII p.
2. app. to the report, minutes of evidence, ann.a.ind. LVIII,
(Session, 1966-67).
(20.382)

227. - SCHOLZ, H., GOCHT, H. : Agrarpolitik und mittelfristige Wirtschafts-
politik in der EWG.
(Agrarwirtschaft, n° 8, August 1968, p. 237-247).

8. Transports

- 228.- ARPEA, Mario : Possibilità e i limiti di una industria aeronautica europea.
(Comuni d'Europa, n° 9, settembre 1968, p. 5-8).
-
- 229.- BLONK, W. A. G. : De Douane-unie en de gemeenschappelijke vervoerpolitiek.
(Tijdschrift voor Vervoerswetenschap, n° 3, 1968, p. 202-227).
-
- 230.- BODSON, Victor: Hundert Jahre Mannheimer Akte.
(Verkehrsbrief, n° 51-53, 22. November 1968, p. 20-30).
-
- 231.- BODSON, Victor: La Politique commune des transports se réalise.
(Communautés Européennes: Bulletin, n° 9-10, septembre-octobre 1968, p. 5-9).
-
- 232.- BROUWER, F. J. : De Financiële positie van Westeuropese spoorwegen.
(Nieuw Europa, n° 4, april 1968, p. 79-81).
-
- 233.- BRUNHES, Julien: La Politique commune des transports et le Parlement Européen.
(Transports, n° 134, août-septembre 1968, p. 203-216).
-
- 234.- CARBONE, Ferdinando: Navires nucléaires, lois nationales et droit européen.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n° 2, mars-avril 1968, p. 332-349).
-
- 235.- COLLET, Pierre: La politique des transports de la C. E. E. devient peu à peu une réalité.
(Economie Agricole, n° 9, septembre 1968, p. 21-29).
-
- 236.- DESPICHT, Nigel S. : Die Entwicklung der Verkehrspolitik in Grossbritannien im Lichte des neuen Gesetzentwurfes (Barbara Castle-Plan) und im Hinblick auf die Entwicklung der EWG-Verkehrspolitik.
(Verkehrsbrief, n° 26-27, 1. Juni 1968, p. 2-12).
-

- 237.- DEUTSCHER INDUSTRIE- UND HANDELSTAG, Bonn: Verkehrs-
politik für eine wachsende Wirtschaft.
(Bonn), D.I.H.T., (1968). 100 p. 8^o
Schriftenreihe, 108).
(20.087)
-
- 238.- DOUSSET, Jacques: Politique commune des transports et union
économique.
(Revue du Marché commun, n^o 118, décembre 1968, p. 1003-1006).
-
- 239.- GERBERS, Olga D.: Tien jaar "gemeenschappelijk vervoerbeleid"
- een beknopte analyse.
(Tijdschrift voor Vervoerswetenschap, n^o 2, 1968, p. 118-132).
-
- 240.- GRUNDFRAGEN der Seeverkehrswirtschaft. Mit Beitr. von Hugo
Heeckt (e. a.).
Hamburg, Verl. Weltarchiv, 1967. 297 p., tabl. 8^o
(Handbuch der europäischen Seehäfen, 1).
(20.335) (bibliographie)
-
- 241.- HAAN, J.D. de: Europees vervoerbeleid eindelijk op weg.
(Economisch-Statistische Berichten, n^o 2655, 31 juli 1968,
p. 719-721).
-
- 242.- HAMER, Pierre: La Navigation aérienne au Grand-Duché de
Luxembourg. 4e éd.
(Luxembourg, Impr. Bourg-Bourger), 1968. 215 p., tabl., fig.,
ill., ct., 5 dpl. 8^o
(Grand-Duché de Luxembourg. Ministère des Transports).
(13.152/2) (bibliographie)
-
- 243.- HAMM, Walter: Schwächen einer unkoordinierten Branchenpolitik.
Dargestellt am Beispiel des Verkehrspolitischen Programms der
Bundesregierung.
(Ordo. T. 19. 1968. Düsseldorf, München, 1968. p. 63-97).
(R. 694)
-
- 244.- HORSTING, H.H., GERBERS, Olga D.: De E. E. G.-mededingings-
regels en het vervoer.
(Tijdschrift voor Vervoerswetenschap, n^o 3, 1968, p. 228-248).
-

- 245.- JUERGENSEN, Harald, ALDRUP, Dieter: Verkehrspolitik im europäischen Integrationsraum.
Baden-Baden, Nomos Verlagsges., (1968). 189 p. 8^o
(Schriftenreihe zum Handbuch für europäische Wirtschaft, 10)
(20.323) (bibliographie)
-
- 246.- KATZ, Casimir: L'Impasse des transports européens.
(Les problèmes de l'Europe, n^o 41, 1968, p. 32-38).
-
- 247.- KOLATH, Hans-Hermann: Gemeinsame Verkehrspolitik in der EWG dringlicher denn je.
Verkehrs-Brief, n^o 51-53, 22. November 1968, p.9-11).
-
- 248.- MOL VAN OTTERLOO, H. A. de: Niederländische Konzeptionen zur europäischen Verkehrspolitik.
(Tijdschrift voor Vervoerswetenschap, n^o 3, 1968, p. 189-201).
-
- 249.- MUNBY, D. L.: La Politique britannique des transports et le Marché commun.
(Transports, n^o 133, juin-juillet, 1968, p. 171-181).
-
- 250.- ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES.
Comité des Transports maritimes. Paris: Les Transports maritimes
.....
Paris, O. C. D. E., (1962-) . 8^o
1967. (1968). 114 p., tabl., fig.
(La Situation dans les secteurs économiques).
(5801)
-
- 251.- POSTHUMUS, S. A.: Wat wil Leber eigenlijk?
(Nieuw Europa, n^o 5, mei 1968, p. 105-108).
-
- ROMME, J. H. J. M.: Aspecten van het EEG-vervoersbeleid.
(Economie, n^o 7, april 1968, p. 325-336).
-
- 252.- ROUSSELOT, Michel: Répercussion de la politique des transports sur le marché industriel.
(Economies et Sociétés, n^o 10, octobre 1968, p. 2007-2041).
-
- 253.- STANDORTGRUNDLAGE (Die) der ...: Die Standortgrundlage der saarländischen Montanindustrie in höchster Gefahr.
(Verkehrsbrief, n^o 21-22, 3. Mai 1968, p. 2-14).
-

- 254.- STUKENBERG, Helmut: EWG-Politik und DB - eine Bestandsaufnahme.
(Die Bundesbahn, n^o 16, August 1968, p. 567-574).
-
255. TORLEY DUWEL, I.G.: Verordening n^o 1017/E.E.G. van de Raad van 19 juli 1968, houdende de toepassing van de mededingingsregels op het vervoer per spoor, over de weg en over de binnenwateren.
(Nederlands Juristenblad, n^o 38, p. 985-996).
-
- 256.- WAEGENBAUR, Rolf: Die EWG-Kartellregelung für den Verkehr vor der Verabschiedung.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 7, Juli 1968, p. 256-258).
-
- 257.- WAEGENBAUR, Rolf: Die Verkehrspolitik der EWG kommt voran.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 9, September 1968, p. 325-330).
-
- 258.- WAEGENBAUR, Rolf: Wettbewerbsregeln für den Verkehr in der EWG.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 11, November 1968, p. 415-424).
-
- 259.- WATERMANN, Heinz-Richard: Kartellregelung und gemeinsame Verkehrspolitik.
(Zeitschrift für Verkehrswissenschaft, n^o 3, 1968, p. 131-150).
-

9. Energie

- 260.- BRIX, Johannes: Der Aussenhandel der Bundesrepublik Deutschland mit Energieträgern im Jahre 1967.
(Glückauf, n^o 17, 15. August 1968, p. 776-786).
-
- 261.- CARPENTIER, M. : En commencer avec une politique européenne de l'énergie nucléaire?
(Revue du Marché Commun, n^o 118, décembre 1968, p. 1000-1002).
-
- 262.- CASSUTO, Aldo: L'Atomo nelle prospettive 1969-2000.
(Comunità, n^o 154, ottobre 1968, p. 1-11).
-
- 263.- CENTRE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE PUBLIQUE. Bruxelles: Avis.. sur les lignes directrices d'une politique énergétique commune.
(Revue Française de l'Energie, n^o 205, novembre 1968, p. 81-91).
-
- 264.- COCKCROFT, John: Vers l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.
(Revue Française de l'Energie, n^o 201, mai 1968, p. 439-443).
-
- 265.- COLLOQUE DE DROIT NUCLEAIRE EUROPEEN. 1966. Paris: Droit nucléaire européen. Colloque ... (Paris, 5-6 mai 1966). Préf. de Claude-Albert Colliard. (Par) A. Albonetti (e. a.) Paris, P.U.F., 1968. XX, 268 p., tabl. 8^o
(Travaux et recherches de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris. Série Europe, 6).
(20.355) (bibl.p.chap.)
-
- 266.- COMMUNAUTES EUROPEENNES. Commission. Bruxelles: Rapport sur la politique nucléaire de la Communauté. (Prés.p.l. Commission au Conseil le 9 octobre 1968).
(Bruxelles, C.E.E.), 1968. 69 p., tabl. 8^o
(Communautés Européennes: Bulletin, n^o 9/10, 1968. Suppl.).
-
- 267.- DESPRAIRIES, Pierre: L'Europe et son pétrole quotidien: hier, aujourd'hui et demain.
(Revue Française de l'Energie, n^o 202, juin-juillet 1968, p. 483-500).
-

- 268.- DOLINSKI, Urs: Erdgas - ein neuer Energieträger auf dem Energie-
markt der Bundesrepublik. Versuch einer Marktanalyse.
(Vierteljahrshäfte zur Wirtschaftsforschung, n^o 3, 1968,
p. 377-396).
-
- 269.- EITZ, A.W.: Kann die Kernenergie tatsächlich die drohende Energie-
lücke künftiger Jahrzehnte schliessen?
(Atomwirtschaft, Atomtechnik, n^o 4, April 1968, p. 187-189).
-
- 270.- FAIBLESSE (La) des structures financières des compagnies pétro-
lières européennes. (Par) M. Albert (e.a.)
(Direction, n^o 149, avril 1968, p. 388-397 et 435-437).
-
- 271.- GUBELT, Manfred: Das Gesetz zur Sicherung des Steinkohlenein-
satzes in der Elektrizitätswirtschaft vom 5. September 1966, BGBl.
I S. 545.
Düsseldorf, Verl. Handelsblatt, (1968). 155 p. 8^o
(Veröffentlichungen des Instituts für Energierecht an der Universi-
tät zu Köln, 20/21).
(20.209) (bibliographie)
-
- 272.- INDUSTRIE (L') italienne des hydrocarbures.
(Les Cahiers Français, n^o 126, avril-mai 1968. Documents
d'Actualité, n^o 213, p. I-IV).
-
- 273.- JAHRBUCH für Bergbau, Energie, Mineralöl und Chemie.
Hrsg. von Heinz Reintges, Paul Schorn (e.a.).
Essen, Verl. Glückauf, (1967-). 8^o
1968. 61. Jg. (1968). (diff. pag.), tabl., fig., ill.,
ct., dpl.
(R. 2950)
-
- 274.- LAIGROZ, J.: L'Energie en France dans cinquante ans: conséquences
pour l'aménagement du territoire.
(Revue Française de l'Energie, n^o 201, mai 1968, p. 444-449).
-
- 275.- LIEBRUCKS, Manfred: Zur Frage der Wettbewerbsstellung deutscher
minderalölverarbeitender Unternehmen.
(Vierteljahrshäfte zur Wirtschaftsforschung, n^o 3, 1968,
p. 358-376).
-

- 276.- MATHIJSSEN, Pierre: Aspects juridiques des problèmes énergétiques dans les trois Communautés européennes. (Annales de la Faculté de Droit de Liège, n^o 3-4, 1967, p. 374-413).
-
- 277.- RED energy for Western Europe.
(Common Market, n^o 3, March 1968, p. 55-60).
-
- 278.- SAUWENS, André: Esquisse d'une politique pétrolière de la Communauté.
(Revue du Marché Commun, n^o 111, avril 1968, p. 653-658).
-
- 279.- SCHNEIDER, Ernst, MANDEL, Heinrich, SEETZEN, Juergen: Energie von morgen. Die wirtschaftliche Nutzung der Atomenergie. (Bonn), D.I.H.T., (1967). 59 p., fig. 8^o
(Schriftenreihe, 105).
(20.084)
-
- 280.- SCHNEIDER, Hans K., BALS, Hansjürgen: Energiepolitik statt Kohlenpolitik.
(Hamburger Jahrbuch für Wirtschafts- u. Gesellschaftspolitik. 13. 1968. Tübingen, 1968. p. 118-142).
(8944)
-
- 281.- STEINKOHLENAUSTAUSCH (Der) innerhalb....: Der Steinkohlen-austausch innerhalb der Europäischen Gemeinschaft.
(Glückauf, n^o 13, 20. Juni 1968, p. 585).
-
- 282.- STROBEL, Arnaldo de: Il Fabbisogno italiano di gas naturale e le disponibilità energetiche della Comunità Europea.
(Stato Sociale, n^o 8, agosto 1968, p. 711-726).
-

10. Recherche et culture

283. - ACTIVITES futures d'Euratom en matière de recherches.
(Communautés Européennes: Bulletin, n^o 6, juin 1968,
p. 14-36).
-
284. - BENEDETTI, Pier Paolo: I Circoli culturali in Italia.
(Quaderni di Azione Sociale, n^o 2, febbraio 1968,
p. 280-292).
-
285. - COLLARD, Raymond: Migration des personnes de haute qualification
et politique scientifique.
Reflats et Perspectives de la Vie Economique, n^o 4, juillet 1968,
p. 307-315).
-
286. - DAUDE, Bernard: La Recherche, cette inconnue aux révolutions
prévisibles.
(Cahiers de l'I. S. E. A. , Economies et Sociétés, n^o 7, juillet 1968,
p. 1321-1410).
-
287. - DIEBOLD, John: Is the gap technological?
(Foreign Affairs, n^o 2, January 1968, p. 276-291).
-
288. - FALCO, Antonio de: Ricerca e tecnologia in Italia.
Padova, Marsilio, (1968). 124 p. 8^o
(Collana di Attualità politica, 4).
(20.315) (bibliographie)
-
289. - GREGOIRE, Pierre: La Recherche scientifique en Benelux.
(Nouvelles Benelux, n^o 3, mai-juin 1968, p. 7-11).
-
290. - LEMOINE, Claude: Contribution des programmes nucléaires mili-
taires au développement technologique français.
(Etudes, avril 1968, p. 490-510).
(20.189).
-
291. - OBOUSSIER, Felix: Euratom und der Kernwaffensperrvertrag.
(Europa Archiv, n^o 16, 25. August 1968, p. 571-580).
-

- 292.- PFALTZGRAFF, Robert L., DEGHAND, James L.: European technological collaboration: the experience of the European Launcher Development Organization (ELDO).
(Journal of Common Market Studies, n° 1, September 1968, p. 22-34)
-
- 293.- QUINN, James: The Film and television as an aspect of European culture. Forew. by Jennie Lee.
Leyden, Sijthoff, 1968. 168 p., ill. 8°
(European aspects. Series A: Culture, 10).
(20.495)
-
- 294.- RICERCA (LA) scientifica in Italia nel 1968.
Roma, La Documentazione Italiana, 1968. fasc. 8°
(La Documentazione Italiana, n° 88, 21 ottobre 1968, n° 89, 24 ottobre 1968, n° 90, 28 ottobre 1968, n° 91, 31 ottobre 1968).
-
- 295.- SILVESTRI, Mario: Il Costo della menzogna: Italia nucleare 1945-1968.
Torino, Einaudi, 1968. XIII, 406 p. 8°
(Saggi, 429).
(20.582).
-
- 296.- VAROUXAKIS, Sotirios G.: L'Ecole européenne: étude juridique.
Préf. de Paul Reuter.
Paris, Libr. Générale de Droit et de Jurisprudence, 1968.
III, 78 p. 8°
(20.411) (bibliographie)
-
- 297.- VEDOVATO, Giuseppe: Una Grande scuola al servizio di una grande idea.
(Rivista di Studi Politici Internazionali, n° 3, luglio-settembre 1968, p. 380-390).
-
- 298.- VEDOVATO, Giuseppe: L'Università Europea a Firenze. Gli scritti di G. Martino e A. Piettre.
Firenze, (Poligr. Toscana), 1968. XV, 258 p. 8°
(Biblioteca della Rivista di Studi Politici Internazionali. Serie 2, 14).
(20.287)
-

11. Pays et territoires associés

- 299.- ADOLFSE, J. Th.: Het Nederlandse bedrijfsleven en het Europees Ontwikkelingsfonds.
(Afrika, n° 3, maart 1968, p. 68-73).
-
- 300.- BISKUP, Reinhold, CLAPHAM, Ronald, STARBATTY, Joachim:
Das Bananen-Protokoll im EWG-Vertrag, seine Bedeutung und die Prüfung von Aenderungsabsichten. Vorw. von Alfred Müller-Armack.
(Köln, Institut f. Wirtschaftspolitik a.d. Univ. zu Köln), 1966.
109 p., tabl., fig. 4^o
(Untersuchungen, 18).
(20.250) (notes bibliogr.)
-
- 301.- BRENDL, Oskar: Die EWG und die assoziierten afrikanischen und überseeischen Länder und Gebiete.
(Europa Forum, n° 3, Oktober 1968, p. 244-252).
-
- 302.- BEUCHELT, Eno: Niger.
Bonn, Schroeder, 1968. 143 p., tabl., fig., 1 ct.h.-t. 8^o
(Deutsche Afrika-Gesellschaft. Bonn: Die Länder Afrikas, 38).
(9094).
-
- 303.- BUNDESSTELLE FUER AUSSENHANDELSINFORMATION. Cologne:
Kongo (Brazzaville) als Wirtschaftspartner.
Köln, Bundesstelle f. Aussenhandelsinformation, 1968.
82 p., tabl., 1 ct., ill. 8^o
(Wirtschaftlicher Aufbau in Afrika).
(20.198).
-
- 304.- CALCHI NOVATI, Giampaolo: Una Politica europea per lo sviluppo.
(Comunità, n° 153, luglio-agosto 1968, p. 42-50).
-
- 305.- COMMON (The- market and the developing world.)
(Common Market, n° 6, June 1968, p. 122-126).
-
- 306.- COMTE, Gilbert: Association Europe-Afrique: la bonne conscience européenne à l'épreuve.
(Revue Française d'Etudes Politiques Africaines, n° 35, novembre 1968, p. 32-35).
-

- 307.- ENGWIRDA, M.B.: Het Ontwikkelingsvraagstuk: nieuwe groeidoelstelling voor 1975. I-II.
(Economisch-Statistische Berichten, n^o 2652, 10 juli 1968, p. 653-656, n^o 2653, 17 juli 1968, p. 677-680).
-
- 308.- OBERMAIER, Heinrich: Die Elfenbeinküste als Wirtschaftspartner. 2. erw. Aufl., Köln, Bundesstelle f. Aussenhandelsinformation, 1968. 106 p., tabl., ill., 1 ct. 8^o (Wirtschaftlicher Aufbau in Afrika) (20.422).
-
- 309.- OBERMAIER, Heinrich: Mauretanie als Wirtschaftspartner. Köln, Bundesstelle für Aussenhandelsinformation, 1968. 88 p., tabl., ill., 1 ct. 8^o (Wirtschaftlicher Aufbau in Afrika) (20.179).
-
- 310.- PEDINI, Mario: La Conferenza di Nuova Delhi e la strategia dello sviluppo. (Civitas, n^o 8-9, agosto-settembre 1968, p. 3-14).
-
- 311.- PENNISI, Giuseppe: L'Italie et la Convention de Yaoundé. (Les Problèmes de l'Europe, n^o 41, 1968, p. 15-18).
-
- 312.- RINGELESTEIN, J. J. van: De Associatie-overeenkomst tussen de E. E. G. en Oost-Afrika. (Nieuw Europa, n^o 7-8, juli-augustus 1968, p. 175-176).
-
- 313.- SOPER, Tom: A Note on European trade with Africa. (African Affairs, n^o 267, April 1968, p. 144-151).
-
- 314.- TEN years European development fund. (Common Market, n^o 6, June 1968, p. 162-168).
-
- 315.- TIMMLER, Markus: Mahnung und Warnung aus Neu-Delhi. (Aussenpolitik, n^o 5, Mai 1968, p. 290-297).
-
- 316.- TOGO (Le). Paris, La Documentation Française, 1968. 26 p., tabl., ct. 4^o (Note et Etudes Documentaires, n^o 3.531, 31 octobre 1968).
-
- 317.- VISTOSI, Gianfranco: L'Associazione Euro-Africana: bilancio di un decennio. (Aggiornamenti Sociali, n^o 11, novembre 1968, p. 675-684).
-

12. Relations extérieures

- 318.- ALBA, Jaime: Evolution de l'économie et des relations économiques extérieures de l'Espagne depuis 1960. (Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 231, mai-juin 1968, p. 417-424).
-
- 319.- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SCIENCE POLITIQUE EUROPEENNE. Paris: La Grande Bretagne et le marché commun. Colloque org. par l'Association à Caen les 9 et 10 décembre 1966.
Caen, Centre d'Etudes Européennes d.l. Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Univ., 1967. 152 p. 8^o
(Université de Caen. Faculté de Droit et des Sciences Economiques. Faculté des Lettres et Sciences Humaines).
(20.367)
-
- 320.- BILAN des négociations tarifaires de la Communauté Economique Européenne.
(Revue du Marché Commun, n^o 114, juillet-août 1968, p. 793-803).
-
- 321.- BINSWANGER, Hans Christoph, BRODMANN, Walter: Die Auswirkungen eines schweizerischen EWG-Beitritts auf Produzenten, Konsumenten und Staatshaushalt im Agrarsektor der schweizerischen Volkswirtschaft.
(Aussenwirtschaft, n^o 1, März 1968, p. 87-112).
-
- 322.- BRITAIN and Europe: the future. A British and German view of the political and economic prospects. First pub. in "The Times" in England and in "Die Welt" in Germany on October 28th 1966.
(Derby a. London, Bemrose, 1966). 95 p., tabl., ill. 4^o
(20.153)
-
- 323.- DUGIMONT, Jacques: Les Négociations du Kennedy Round. 1-2.
(Etudes Economiques, n^o 127-128, avril 1966, p. 85-104;
n^o 137, 1er trimestre 1968, p. 5-22).
-
- 324.- DUTOIT, Bernard: Les Relations entre la C. E. E. et le Conseil d'Assistance Economique Mutuelle ou la lente émergence de la coexistence.
(Tiers-Monde, n^o 35-36, juillet-décembre 1968, p. 719-742).
-

- 325.- EUROPAEISCHE (Die) Gemeinschaft und der Beitritt Grossbritanniens.
(Internationale Spectator, n^o 17, 8 oktober 1968, p. 1471-1511).
-
- 326.- FAESLER, Julio: Mexico's trade with the European Economic
Community countries.
(Weltwirtschaftliches Archiv, n^o 1, 1968, p. 124-135).
-
- 327.- FELD, Werner: The European common market and the world.
Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, (1967). VIII,
184 p., tabl. 8^b
(20.573) (notes bibliogr.)
-
- 328.- FONTAINE, André: La Communauté Européenne entre l'est et
l'ouest.
(Projet, n^o 26, juin 1968, p. 693-700).
(20.283)
-
- 329.- FRANCK, Vincent C., SIEBER, Hans: Wirkungen eines Präferenz-
raumes auf Drittländer.
(Aussenwirtschaft, n^o 1, März 1968, p. 25-46).
-
- 330.- GLADWYN, Lord: Europe unie et Amérique du Nord: rapports
possibles.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 230, mars-avril
1968, p. 306-317).
-
- 331.- HACHMEIER, Werner: Bedeutung der Kennedy-Runde für die Wirt-
schaftsbeziehungen zwischen den U.S.A. und der E.W.G. (Hambur-
ger Jahrbuch für Wirtschafts- und Gesellschaftspolitik.
13.1968. Tübingen, 1968, p. 61-81).
(8944)
-
- 332.- HELANDER, Sven: Schweden hofft auf ein gemeinsames Europa.
(Wirtschaftsdienst, n^o 8, August 1968, p. 450-455).
-
- 333.- ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI. Rome: Evoluzione delle eco-
nomie orientali e prospettive degli scambi est-ovest. Atti del Con-
vegno Internazionale I.A.I., Milano, 21 e 22 giugno 1968.
Roma, I.A.I., 1968, XI, 188 p., tabl. 4^o
(Documentazioni, 15).
(20.421)
-

- 334.- JAEGER, Max: Schätzungen über einen schweizerischen Beitrag an den EWG-Agrarfonds im Falle eines Beitritts der Schweiz zur EWG. (Aussenwirtschaft, n^o 1, März 1968, p. 113-122).
-
- 335.- JAY, Douglas: After the common market. A better alternative for Britain. (Harmondsworth), Penguin books, (1968). 126 p. 8^o (Penguin special, S. 258). (20.326)
-
- 336.- JAY, Douglas: The High price of Europeanism. (The Atlantic Community Quarterly, n^o 1, spring 1968, p. 69-75).
-
- 337.- KITZINGER, U.W.: Grossbritannien und Europa - 1968. (Hamburger Jahrbuch für Wirtschafts- und Gesellschaftspolitik, 13. 1968, Tübingen, 1968, p. 45-60). (8944)
-
- 338.- KNECHT, Tijmen: Spanje op weg naar Europa. (Internationale Spectator, n^o 13, 8 juli 1968, p. 1122-1141)
-
- 339.- KREININ, Mordechai E.: Israel and the European Economic Community. (The Quarterly Journal of Economics, n^o 2, May 1968, p. 297-312).
-
- 340.- KOMMUNISTEN (Die) und der gemeinsame Markt. (Radio Free Europe Research: The Communists and the common market, 1957-1967. Deutsche Uebers.: Irmgard Kutscher). Köln, Europa Union Verl., (1968). 85 p. 8^o (Europäische Schriften des Bildungswerks Europäische Politik, 18). (20.464) (notes bibliogr.)
-
- 341.- KOVAR, Robert: Etat du problème des relations des Communautés avec la Grande-Bretagne et les autres candidats. (Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 2, mars-avril 1968, p. 356-372).
-
- 342.- LA MALENE, Christian de: L'Europe? ... Pour quoi faire? (Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 230, mars-avril 1968, p. 295-304).
-

- 343.- LEMAITRE, Philippe: Le Problème anglais et la poursuite des travaux communautaires.
(Revue du Marché Commun, n^o 116, octobre 1968, p. 895-898).

- 344.- LUKASZEWSKI, Jerzy: La Consolidation de la C. E. E. obstacle au rapprochement de l'Europe de l'Est?
(Les Problèmes de l'Europe, n^o 40, 1968, p. 33-49).

- 345.- LUKASZEWSKI, Jerzy: Europea Orientale: balcanizzazione o integrazione?
(Lo Spettatore Internazionale, n^o 3, maggio-giugno 1968, p. 377-387).

- 346.- LUKASZEWSKI, Jerzy: Western integration and the people's democracies.
(Foreign Affairs, n^o 2, January 1968, p. 377-387).

- 347.- MANDEL, Ernest: Die E.W.G. und die Konkurrenz Europa-Amerika. (Frankfurt a. M.), Europäische Verlagsanst., (1968).
111 p. 8^o
(Res novae, 64)
(20.515) (notes bibliogr.)

- 348.- MARTIN, Andrew: L'Accession du Royaume-Uni à la Communauté Européenne.
(Journal du Droit International, n^o 2, avril-mai-juin 1968, p. 282-326).

- 349.- MASCINI, Massimo: CEE-Spagna: il punto della situazione.
(Rivista di Politica Economica, n^o 10, ottobre 1968, p. 1386-1404).

- 350.- PATIJN, S.: British entry and the EEC agricultural fund.
(Common Market, n^o 3, March 1968, p. 67-69).

- 351.- ROSTOW, Eugene V.: Europa und USA - Partner aus Notwendigkeit.
(Aussenpolitik, n^o 7, Juli 1968, p. 389-399).

- 352.- SALTIEL, J.-P.: La Coexistence pacifique et le développement des relations économiques entre l'Est et l'Ouest.
(Tiers-Monde, n^o 35-36, juillet-décembre 1968, p. 767-778).

- 353.- SANDSTROEM, Anders: Nordic co-operation - no alternative.
(Common Market, n^o 7, July 1968, p. 177-183).
-
- 354.- SCHMITT, Matthias: Tendenzen der Ost-West-Integration.
(Aussenpolitik, n^o 5, Mai 1968, p. 261-270).
-
- 355.- SCHNEIDER, Herbert: Grossbritanniens Weg nach Europa. Eine
Untersuchung über das Verhalten u. die Rolle der britischen Han-
dels- u. Industrieverbände, Gewerkschaften u. Farmerorganisa-
tionen zwischen 1955-56 (Spaak-Komitee) u. 1961 (EWG-Beitritts-
verhandlungen).
Freiburg, Rombach, (1968). 253 p. 8^o
(Sammlung Rombach).
(20.330) (bibliographie)
-
- 356.- SCHULZE, H.: Agrarpolitische, ernährungswirtschaftliche und
lebensmittelrechtliche Aspekte eines britischen EWG-Beitritts.
(Agrarwirtschaft, n^o 5, Mai 1968, p. 142-145).
-
- 357.- SONNEMANN, Theodor: EWG-Erweiterung als agrarwirtschaftliches
Problem.
(Aussenpolitik, n^o 10, Oktober 1968, p. 594-598).
-
- 358.- SOZIALWISSENSCHAFTLICHE ARBEITSGEMEINSCHAFT. Vienne:
Neue Wege der österreichischen Integrationspolitik? 12.12.1961 -
12.12.1967.
Wien, S.W.A., (1968). 39 p. 8^o
(20.271)
-
- 359.- STRAUSS, Franz Josef: Grossbritannien und Europa - Einheit.
(Europa Forum, n^o 1, April 1968, p. 74-79).
-
- 360.- TABLE RONDE DES PROBLEMES DE L'EUROPE. 20. 1968.
Chicago: Une Nouvelle base pour la coopération Europe-Amérique.
(Documents et Rapports). 1-2.
(Les Problèmes de l'Europe; n^o 39, 1968, p. 50-137;
n^o 40, 1968, p. 55-83).
-
- 361.- VERNANT, Jacques: Les Etats-Unis et l'intégration européenne.
(Tiers-Monde, n^o 35-36, juillet-décembre 1968, p. 909-927).
-

362.- WATERMAN, J. : Czechoslovakia and the European integration.
(Common Market, n^o 10, October 1968, p. 214-219).

363.- WEITNAUER, Albert: Die Grundprinzipien der schweizerischen
Handelspolitik.
(Aussenwirtschaft, n^o 4, Dezember 1968, p. 349-366).

364.- WESTERTERP, Th. E. : Vers une politique commerciale commune
de la Communauté Economique Européenne.
(Cahiers Européens, n^o 27, juillet 1968, p. 13-29).

365.- WINDER, George: La Nouvelle-Zélande et le Traité de Rome.
(Contemporary Review, Londres, avril 1968).
(Articles et Documents, n^o 0.1927, 25 octobre 1968,
p. 34-37).

13. Défense

- 366.- BAUDISSION, Wolf von: NATO-Strategie im Zeichen der Friedenserhaltung.
(Europa-Archiv, n^o 17, 10. September 1968, p. 627-638).
-
- 367.- BOERNER, Bodo: Rechtsfolgen des Atomsperrvertrags für die Bundesrepublik Deutschland.
Düsseldorf, Verl. Handelsblatt, (1968), 62 p. 8^o
(Veröffentlichungen des Instituts für Energierecht an der Universität zu Köln, 22).
(20.336) (bibliographie)
-
- 368.- BRANDT, Willy: Friedenspolitik in Europa.
(Frankfurt a.M.), S. Fischer, (1968). 223 p. 8^o
(20.510)
-
- 369.- BROSIO, Manlio: Past and future tasks of the Alliance: an analysis of the Harmel report.
(The Atlantic Community Quarterly, n^o 2, summer 1968, p. 231-237).
-
- 370.- CONFERENCE DE CATHOLIQUES DES ETATS EUROPEENS.
2. 1966. Berlin: Le Problème allemand et la sécurité européenne vue par des catholiques de pays de l'Est et de l'Ouest. Compte rendu d.l. 2e Conférence de Berlin pour l'application de "Pacem in Terris". Paris, Ed. du Pavillon, (1967). X, 128 p., ill. 8^o
(20.606).
-
- 371.- DOKUMENTATION zur Abrüstung und Sicherheit. Zsgest. von Heinrich Siegler. T. (1-).
Bonn (etc.), Siegler, (1960-). 8^o
5. 1967. (1968). XXIV, 379 p.
(Dokumentationen der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik, 5) (R. 11.629).
-
- 372.- EHRHARDT, Carl A.: Moskau als Katalysator im Umwandlungsprozess der N.A.T.O.
(Aussenpolitik, n^o 10, Oktober 1968, p. 581-593).
-
- 373.- GOLDSCHMIDT, Bertrand: Le Problème du contrôle international de l'utilisation de l'énergie atomique.
(Revue de Défense Nationale, août-septembre 1968, p. 1167-1189).
-

- 374.- HASSNER, Pierre: The Changing context of European security.
(Journal of Common Market Studies, n^o 1, September 1968, p. 1-22).

- 375.- KERNWAPENS voor alle landen? Onder red. van F. A. M. Alting von
Geusau met medewerking van Leonard Beaton (e. a.).
Baarn, Wereldvester, (1967). 216 p. 8^o
(Publikaties van het John F. Kennedy Instituut, 1)
(20.376) (notes bibliogr.)

- 376.- PATTO (II) Atlantico. (Par) Enrico Berlinguer (e. a.)
(Roma), Ed. Riuniti, 1968. 255 p. 8^o
(Critica Marxista, n^o 2, marzo-aprile 1968).
(20.302) (notes bibliogr.)

- 377.- POLITICA. Florence: Che fare della N. A. T. O. ? Atti del Convegno
di Politica, Firenze, 16/17 settembre 1967. - Le Forze politiche
italiane e l'adesione al Patto Atlantico. Di Giovanni di Capua.
(Firenze), Ed. Politica, (1967). 288 p. 8^o
(20.295)

- 378.- SCHNIPPENKOETTER, Swidbert: Sicherheitsgarantien für die Nicht-
nuklearen?
(Aussenpolitik, n^o 11, November 1968, p. 645-653).

- 379.- SECURITE européenne et relations entre les Etats des deux systèmes.
(Conférence scientifique internationale, Moscou, 23-25 avril 1968).
(La Vie Internationale, n^o 6, juin 1968, p. 83-86).

- 380.- STEIN, Eric, CARREAU, Dominique: Law and peaceful change in
a subsystem: "withdrawal" of France from the North Atlantic Treaty
Organization.
(The American Journal of International Law, n^o 3, July 1968,
p. 577-640).

- 381.- WILLOT, Albert: Essai sur le désarmement nucléaire.
(Chronique de Politique Etrangère, n^o 5, septembre 1968,
p. 577-627).

14. Questions juridiques

- 382.- ALEXANDER, Willy: L'Etablissement du marché commun et le problème des brevets parallèles.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 3, juillet-septembre 1968, p. 513-537).
-
- 383.- AUSLEGUNG (Die) von Art. 215 Abs. 2 EWGV durch den Gerichtshof der Europäischen Gemeinschaften,
(Zeitschrift für Ausländisches Oeffentliches Recht und Völkerrecht, n^o 2, Juni 1968, p. 365-387).
-
- 384.- BEGHE LORETTI, Adriana: Rapporti fra le Comunità Europee e le tipiche unioni di diritto internazionale.
(Rivista di Studi Europei, n^o 2-4, aprile-dicembre 1966, p. 180-206).
-
- 385.- DAIG, Hans-Wolfram: Aktuelle Fragen der Vorabentscheidungen nach Art. 177 EWG-Vertrag, unter besonderer Berücksichtigung von Rechtsprechung und Praxis des Gerichtshofes der Europäischen Gemeinschaften.
(Europarecht, n^o 3, 1968, p. 259-294).
-
- 386.- DIEU, Jean: La Reconnaissance mutuelle des sociétés et personnes morales dans les Communautés européennes.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 5, 1968, p. 532-549).
-
- 387.- HEINEMANN, Gustav: Die Europäische Gemeinschaft und das deutsche Recht.
(Mitteilungen des B.D.I., n^o 11, November 1968, p. 1-6).
-
- 388.- HOLCH, Georg: Entscheidungen im Rahmen auf Art. 100 EWGV gestützter Richtlinien.
(Neue Juristische Wochenschrift, n^o 34, 22. August 1968, p. 1548-1552).
-
- 389.- IGLESIAS BUIGUES, Jose Luis: La Nature juridique du droit communautaire.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 5, 1968, p. 501-531).
-

- 390.- JUILIARD, Patrick: Procédure des questions préjudicielles et renforcement du lien communautaire.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 2, mars-avril 1968, p. 293-331).
-
- 391.- LAUWAARS, R.H. : De Bevoegdheden van het Hof van Justitie krachtens een toekomstig verdrag tot oprichting van een Europese Gemeenschap.
(Sociaal Economische Wetgeving, n^o 7-8, juli-augustus 1968, p. 350-406).
-
- 392.- LESGUILLONS, Henry: Les Juges français et l'article 177.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 3, 1968, p. 253-275).
-
- 393.- MASQUELIN, Jean, RIGAUX, François: Force obligatoire et application dans le temps des conventions internationales modifiant un des traités ayant institué les Communautés Européennes.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 3, 1968, p. 276-288).
-
- 394.- MELBOM, Hanspeter von: Lückenfüllung bei den Europäischen Gemeinschaftsverträgen.
(Neue Juristische Wochenschrift, n^o 47, 21. November 1968, p. 2165-2170).
-
- 395.- MEIER, Gert: Zur Geltung von Gemeinschaftsnormen im staatlichen Bereich.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 6, Juni 1968, p. 205-212).
-
- 396.- NIESEN, Hermann: Internationales Privatrecht für unerlaubte Handlungen im Widerspruch zum Diskriminierungsverbot des EWG-Vertrages?
(Neue Juristische Wochenschrift, n^o 47, 21. November 1968, p. 2170-2172).
-
- 397.- PESCATORE, Pierre: Mécanismes juridiques assurant la mise en oeuvre de la législation communautaire par les autorités législatives ou exécutives nationales.
(S.l.n.d.) 22 p. 8^o
(Extr. de: Pasicrisie Luxembourgeoise. T. 20. Luxembourg, 1968. p. 69-88).
(20.095)
-

- 398.- PETERS, J. : De Niet-contractuele aansprakelijkheid van de Europese Gemeenschappen.
(Sociaal-Economische Wetgeving, n^o 9, september 1968, p. 462-481).

- 399.- RIBOLZI, Cesare: Diritto amministrativo comunitario. Lezioni tenute... in Milano, 25 marzo, 1-2 e 9 aprile 1968.
(Varese, "La Tipografica Varese", 1968). 78 p. 8^o
(Centro Internazionale di Studi e Documentazione sulle Comunità Europee: VII Corso di diritto e di economia della Comunità Europee) (20.395) (notes bibliogr.)

- 400.- SALMON, Jean J.A., TORRELLI, Maurice: La Représentation juridique des Communautés Européennes.
(Revue du Marché Commun, n^o 114, juillet-août 1968, p. 815-822).

- 401.- SEIDEL, Martin: Das Verhältnis des Gemeinschaftsrechts zum nationalen Recht.
Bergisch-Gladbach, Gustav-Stresemann-Institut, 1968, 20 p. 8^o
(Europa-Informationen, n^o 2, 1968).

- 402.- TORRELLI, Maurice: La Cour constitutionnelle fédérale allemande et le droit communautaire.
(Revue du Marché Commun, n^o 112, mai 1968, p. 719-723).
